

B.-A. POCQUET DU HAUT-JUSSÉ

Ancien membre de l'Ecole française de Rome,
Maître de conférences à la Faculté des Lettres de Dijon.

DEUX FÉODAUX

BOURGOGNE ET BRETAGNE

(1363-1491)



PARIS

ANCIENNE LIBRAIRIE FURNE
BOIVIN & C^{ie}, ÉDITEURS

3 ET 5, RUE PALATINE (VI^e)

—
1935

DEUX FÉODAUX

BOURGOGNE ET BRETAGNE

(1363-1491)

DEUX FÉODAUX

BOURGOGNE ET BRETAGNE

(1363-1491)

I

Les deux dynasties.

Les Valois en Bourgogne. Les Montfort en Bretagne. Similitude des institutions dans les deux duchés. Tendance des ducs à l'émancipation. Les principautés féodales. Leur conflit avec la Royauté. Part des féodaux dans la formation nationale.

L'historien Philippe de Commynes, dans le récit qu'il a laissé de la rencontre indécise de Montlhéry, rapporte ce détail : « Du côté du roi s'enfuit un homme d'état [c'est-à-dire de condition] jusques à Lusignan [en Poitou] et du côté du comte [de Charolais] un autre homme de bien jusques au Quesnoy-le-Comte [en Artois] » ; et il conclut avec humour : « Ces deux n'avoient garde de se mordre l'un l'autre » (1).

Sans doute en pense-t-on de même des ducs de Bourgogne et de Bretagne. De l'un à l'autre de leurs pays la distance était aussi grande que du Poitou à l'Artois. Ces personnages ne risquaient, semble-t-il, ni de se mordre ni de s'embrasser. De fait l'alliance de la Bourgogne et de la Bretagne n'est pas de ces phénomènes historiques que la géographie impose et que la nature préétablit. Non seulement l'intervalle qui les sépare est grand, mais le chemin qui les réunit n'est pas direct. Ces deux régions ne marquent pas des étapes sur les mêmes voies du commerce international. Entre leurs habitants respectifs il n'y a ni com-

(1) Ed. Calmette, t. I, p. 32.

munauté d'origine ni affinité de race. Et cependant les ducs de Bourgogne de la maison de Valois et les ducs de Bretagne de la maison de Montfort — car mon étude se bornera aux règnes de ces deux dynasties — ont scellé et renouvelé à plusieurs reprises des pactes d'alliance formels. Quelles ont été les causes de ces démarches diplomatiques, quelles en ont été les vicissitudes au cours d'un siècle environ d'histoire, quels fruits ont-elles portés, voilà les questions auxquelles les chapitres qui suivent ont pour but de répondre.

Pour commencer, présentons nos héros et cherchons quelles causes d'ordre général ont dû concourir à les rapprocher.

La maison de Bourgogne a pour fondateur Philippe le Hardi. Cet enfant de France, le plus jeune des fils de Jean le Bon mais le préféré, reçut de son père le duché de Bourgogne en apanage.

Par cette constitution Jean le Bon eut-il l'arrière-pensée de satisfaire aux désirs des Bourguignons et voulut-il prolonger leur relative autonomie ? Son geste a-t-il eu la même signification que celui de Louis le Hutin lorsqu'il octroya la Charte aux Bourguignons de 1315 ? Quelles ont été, ce faisant, les visées politiques de ces princes, il est difficile de le déterminer. A l'un le temps a manqué pour appliquer un programme, à l'autre la faculté de le concevoir. Dans ces conditions, il n'est pas nécessaire d'attribuer au geste de l'un et de l'autre le sens d'une concession faite aux aspirations proprement bourguignonnes. En 1315, les Bourguignons n'ont été qu'un élément dans un vaste mouvement qui s'est étendu à presque tout le royaume. Leur Charte a eu de nombreux équivalents accordés à d'autres provinciaux. De même Jean le Bon, lorsqu'il détachait de la couronne un fief qui venait de lui échoir par héritage, ne suivait-il pas une opinion commune qui, en imposant la transmission du fief ancestral au fils aîné, laissait au père la libre disposition des nouveaux acquêts ? Quand il enlevait au domaine royal les parcelles les plus fraîchement réunies, comme si elles n'étaient pas aussi intimement incorporées que le reste, ne se montrait-il pas docile aux leçons des gens de ses Comptes qui lui prêchaient inlassablement l'inaliénabilité du domaine public ? Ne suivait-il pas d'illustres précédents : celui de Guillaume le Conquérant laissant à son fils aîné son duché patrimonial de Normandie et au plus jeune sa conquête, le royaume d'Angleterre ; celui du roi Louis VIII disposant en faveur de ses fils puînés des conquêtes de son père Philippe-Auguste : l'Anjou, le Maine, le Poitou et l'Auvergne, et de son héritage maternel, l'Artois ? Jean le Bon ne s'était-il pas conformé lui-même à une pensée analogue par l'institution, en

faveur de son autre fils, Louis, d'un apanage assis sur le comté d'Anjou qui était récemment échu à Philippe VI par héritage de sa mère ? Quoi qu'il en soit, le duché de Bourgogne composa l'apanage de Philippe le Hardi et de sa race, sous réserve de retour à la couronne dans le cas où viendrait à s'éteindre la descendance du bénéficiaire (1).

Quatre ducs se sont succédé dans ce fief avec un prestige que peu de lignées ont atteint, quatre hommes aux caractères variés mais au but identique et qui semblent alterner. Le long règne de Philippe le Bon, le Louis XIV de la dynastie, évoque irrésistiblement le règne presque aussi prolongé de Philippe le Hardi son grand-père. Après chacune de ses amples périodes surviennent des personnages dramatiques, des ambitieux sombres ou démesurés qui terminent par accident leur courte et trouble carrière : Jean sans Peur et Charles le Téméraire.

La dynastie des Montfort qui gouverne la Bretagne est assez exactement contemporaine de celle des Valois de Bourgogne. La collation de l'apanage bourguignon remonte au 6 septembre 1363. Elle fut entérinée le 2 juin 1364. Or, le 29 septembre de cette même année, Jean de Montfort remporte, dans la campagne d'Auray, la victoire qui est le dernier épisode d'une guerre civile de vingt-trois ans, coûte la vie à son compétiteur et assure à sa race une couronne qui devait lui demeurer jusqu'au jour où elle fut portée par les rois de France.

Il s'en faut de beaucoup que cette dynastie présente la belle continuité et fournisse des princes d'un relief aussi accentué que celle de la Bourgogne. Les deux premiers, Jean IV, un sournois, Jean V, un avare, règnent longuement. Puis surviennent trois règnes éphémères, les deux fils de Jean V, François I^{er}, un soldat, Pierre II, un juriste, et son frère, alors au terme d'une vie bien remplie, Arthur III, que nous connaissons mieux sous le nom de connétable de Richemont. Le dernier duc, François II, descendait d'un fils cadet de Jean IV. A sa mort, en 1488, le fief tombe en quenouille comme la Bourgogne après celle du Téméraire.

(1) Non pas seulement la descendance masculine. Le texte des lettres patentes du 6 septembre 1363 est formel (Dom Plancher, t. II, Pr. n° 315, p. 278). Pour soutenir la thèse de la réversibilité au Domaine en cas d'extinction de la postérité mâle, cas qui se présenta en 1477, il faut s'appuyer sur les lettres de novembre 1361 incorporant le duché de Bourgogne dans le domaine de la Couronne et poser en principe que les aliénations consenties par le roi étaient nulles de plein droit comme contraires au serment prêté lors du sacre. Voir Jassemin, *La Chambre des comptes de Paris au XV^e siècle*, 1933, p. 209.

Au parallélisme des deux séries princières s'ajoute la similitude des institutions dans les deux duchés. La Bourgogne a tous les rouages d'un gouvernement parvenu à la maturité de son évolution : un grand conseil qui veille sur la politique générale, un parlement qui rend la justice, une Chambre des comptes qui contrôle la gestion du domaine et juge les comptables, des Etats qui votent les impôts, une armée savamment organisée où les compagnies d'ordonnance rajeunissent les contingents féodaux épuisés, cinq baillis qui administrent les principales circonscriptions du territoire. Le duc a ses grands officiers, un maréchal qui commande l'armée ou, tout au moins, en dirige les services, aidé par le maître de l'artillerie, un chancelier qui garde le sceau et expédie les actes du pouvoir, un trésorier et des receveurs qui ordonnent ses dépenses, perçoivent ses revenus et paient ses dettes, des chambellans qui gravitent autour de lui, constamment prêts à se transformer en ambassadeurs, une maison garnie de nombreux serviteurs et qui chaque jour doit héberger ou traiter quelque hôte nouveau.

Ce qui vient d'être dit de la Bourgogne pourrait être répété au sujet de la Bretagne. A l'exception de certaines variantes, les traits sont les mêmes : Conseil, Parlement, Chambre des comptes, tout cela existe là-bas comme ici. Le duc de Bretagne est servi de même par un chancelier, un trésorier, un maréchal, un hôtel largement pourvu et hospitalier, une armée et des impôts. Si parmi ses grands officiers figure un amiral, le duc de Bourgogne, en qualité de comte de Flandre, en possède un semblable. Si le duc de Bretagne procure aux étudiants l'université de Nantes, le duc de Bourgogne a créé pour eux celle de Dôle dans le Comté, et celle de Louvain, dans le duché de Brabant. En Bretagne huit sénéchaux jouent le même rôle que les cinq baillis en Bourgogne. Le Breton ne l'emporte guère que par le nombre de sièges épiscopaux répartis sur la surface du duché. Ils sont neuf et ces neuf prélats font partie du grand conseil ducal. En revanche, tandis que le duc de Bourgogne n'a qu'une poussière de vassaux dont aucun ne peut entrer en concurrence avec lui, le duc de Bretagne doit compter avec certains seigneurs comme les Penthièvre, ses anciens compétiteurs, vaincus mais non soumis, avec les Rohan dont les terres couvrent une notable partie de la carte de la Bretagne. Les neuf principaux de ces seigneurs ont reçu le titre exclusif de barons et en cette qualité font pendant aux neuf évêques dans les séances solennelles du grand conseil.

Ces deux ducs si bien entourés font figure de souverains. Ils

font penser à ces dynastes qui se partageaient alors le sol de l'Italie et celui de l'Allemagne, sous le patronage débonnaire de la couronne impériale.

Jusqu'où va, en réalité, l'indépendance d'un duc de Bourgogne, d'un duc de Bretagne ? Si complets que paraissent les organes qui font mouvoir son Etat et quoiqu'ils semblent suffire à la bonne marche du gouvernement, ils reçoivent, s'ils ne l'appellent pas, un complément, un couronnement. Au-dessus des ducs il y a le pouvoir royal. Quelque puissants que soient ces ducs, ils ne sont que des vassaux. Ils doivent l'obéissance à un suzerain, c'est la loi féodale. Sans y contredire franchement, sans la heurter de front, les ducs s'ingénient à la tourner.

Certes ils doivent prêter l'hommage au roi, ils doivent souffrir que leurs justiciables appellent, s'il leur plaît, des sentences de leurs parlements à la justice des gens du roi, ils doivent sur sa semonce amener à son ost le ban et l'arrière-ban de leurs vassaux en armes. Mais, si l'on vérifie comment s'exécutent ces obligations, qu'il y a loin de la théorie à la pratique et du droit au fait ! Tout sujet des ducs qui en appelle au parlement de Paris est tenu pour un opposant politique ou du moins pour un suspect, tout sergent royal qui pénètre dans le duché en vue de procéder à l'exécution d'un arrêt rendu par les magistrats du roi, s'expose à des avanies variées dont la plus supportable est la résistance passive, la force d'inertie des fonctionnaires ducaux.

Quant aux armées des ducs, combien de fois répondent-elles à la convocation royale ? Les voit-on souvent, comme jadis en Flandre, accourir pour combattre d'un même cœur un ennemi commun ? Assurément, à Rosebecque, l'armée bourguignonne fait merveille, mais pour qui se bat-elle ? N'est-ce pas plutôt pour son duc que pour le roi ? Lors d'Azincourt, Jean sans Peur se tient à l'écart. Plus tard Philippe le Bon est hostile ou inactif. Charles le Téméraire se montre un adversaire déclaré. L'armée bretonne n'est guère plus secourable à la France menacée. Jean IV fait campagne contre elle aux côtés du duc de Lancastre. Jean V marchande son concours pendant qu'on se bat à Azincourt ; dans ses incessantes variations, quand il se rapproche de Charles VII, il va tout au plus jusqu'à autoriser ses sujets à s'engager dans les armées royales. François II livre bataille contre Louis XI. Il n'y a qu'une exception, le duc François I^{er} prend part avec ses troupes au recouvrement de la Normandie et ses soldats contribuent de façon décisive à la victoire de Castillon et à la reprise de la Guyenne. Mais ces actes de coopération sont

isolés au milieu de longues périodes de neutralité plus ou moins bienveillante ou d'hostilité déclarée.

L'hommage qui est l'aveu même de la vassalité, la marque éclatante et le principe fondamental de la soumission féodale est aux yeux des ducs une insupportable humiliation. Ils cherchent par des arguments subtils à s'y dérober ou à en ruiner d'avance les résultats. Sans parler des prétextes trop avidement saisis d'en différer la prestation, il est d'autres moyens d'y porter atteinte. Par le traité d'Arras, Philippe le Bon est dispensé, à titre personnel, de cette formalité. Son fils s'en dispense en fait de sa seule autorité (1). Le duc de Bretagne prête l'hommage mais, malgré la requête du roi, il nie le prêter lige ; il réserve, en le prononçant, les prérogatives du duché. Il refuse l'hommage de la pairie, dignité conférée à l'un de ses ancêtres par Philippe le Bel mais qui lui est devenue odieuse parce qu'elle souligne son rang de vassal. Ici une différence importante sépare les deux ducs. Le Bourguignon est un apanagiste et quand il consent à l'hommage, il le rend lige. Le Breton, lui, ne tient pas son duché à titre d'apanage, son fief n'a jamais fait partie du domaine de la couronne capétienne. Il n'en est pas un démembrement. Il n'est entré dans la vassalité royale, que par assimilation, par analogie. A l'origine il a été plutôt une province tributaire qu'un véritable fief. A cet égard la Bourgogne lui cède le pas. Elle prend sa revanche sur un autre terrain. L'une des causes qui contribuent le plus efficacement à détacher un vassal de ses obligations, c'est la pluralité de suzerains. Un vassal du roi de France qui vient à posséder des fiefs hors des frontières du royaume échappe dans une certaine mesure à l'autorité royale. Il s'y dérobe d'autant plus que ses possessions étrangères l'emportent sur celles qui sont situées en France. On l'a bien vu quand le duc de Normandie est devenu roi d'Angleterre. Or les ducs de Bretagne ont possédé hors de France un domaine important, le comté de Richemont, l'un des « honneurs » les plus riches que Guillaume le Conquérant ait érigés au profit de ses compagnons. Il est vrai qu'au xv^e siècle les ducs de Bretagne n'ont presque jamais joui des revenus de ce fief bien qu'ils en aient porté le titre dans la suscription de leurs chartes. Les rois d'Angleterre en ont constamment gardé la jouissance ou l'ont concédée à d'autres seigneurs.

(1) Tout au moins pour le duché de Bourgogne et ses autres terres patrimoniales françaises, mais Charles le Téméraire prête hommage à Louis XI pour les villes de la Somme qui lui furent inféodées en 1465. De même Philippe le Bon, dispensé de l'hommage envers Charles VII, le prêta à Louis XI.

Au contraire, les possessions des ducs de Bourgogne en dehors du royaume ne sont pas une vaine parade. Ce sont des réalités concrètes et même des puissances politiques de premier plan. Vassal du roi de France pour le duché de Bourgogne ainsi que pour le comté de Flandre, ceux d'Artois, de Nevers, de Rethel, de Charolais, etc., le duc possède de non moins vastes États sous l'allégeance de l'Empereur, les duchés de Brabant, de Limbourg et de Luxembourg, les comtés de Hainaut, de Hollande et de Zélande, un canton de la Flandre (le comté d'Alost), les comtés de Bourgogne, de Ferrette, en Alsace, etc.

Mais ce qui mettrait le sceau aux ambitions de ces grands feudataires et le comble à leurs vœux les plus ardents ce serait le titre royal. Comme ils envient leurs cousins d'Anjou, devenus rois de Sicile, leurs cousins d'Evreux, devenus rois de Navarre ! Charles le Téméraire qui a vainement imploré de l'Empereur l'octroi d'une couronne, sait-il que ses devanciers, les ducs de Bourgogne de la première race capétienne, ont été rois de Thessalonique ? Faute de mieux une royauté, même sans royaume, ne l'aurait-elle pas consolé sinon contenté ? Au secours de ses prétentions il évoque l'histoire lointaine, il se repaît des souvenirs de l'antique royaume de Bourgogne, il les étale avec une fierté douloureuse comme si le sceptre des Gondebaud et des Sigismond avait été arraché à ses mains. De son côté, le duc de Bretagne exhume les noms du roi Arthur et de quantité d'autres souverains non moins fabuleux de la Bretagne insulaire dont il se porte gratuitement pour héritier. Le duc, disent ses hommes de loi, est roi en son pays, comme le roi de France est empereur en son royaume. Les prérogatives ducales, ils les nomment les droits royaux et ducaux. Ducs de Bretagne et ducs de Bourgogne s'intitulent ducs « par la grâce de Dieu », non à dessein de louer le Très-Haut, mais afin de proclamer qu'ils ne tiennent pas leur pouvoir du roi. A défaut de couronne, leur front se ceint du cercle ducal, privé de fleurons, mais étincelant de cabochons et d'escarboucles. Leurs statues sur leurs immortels tombeaux en témoignent encore.

Il ne faudrait pas croire que ces prétentions n'intéressent que le cérémonial. Elles révèlent un état de choses sérieux, une tendance à l'émancipation. Celle-ci ne s'accuse nulle part d'une façon plus menaçante que dans le droit que s'arrogent les ducs de négocier et de conclure des alliances avec les puissances étrangères. Ils signent nombre de traités de commerce dont l'apparence est pacifique ; mais certains d'entre eux acheminent à des

traités d'alliance politique et militaire. La Bretagne a contracté des accords pour l'« entrecours de la marchandise » avec les villes de la Biscaye, avec Bayonne, avec le royaume d'Angleterre, avec celui de Castille et Léon, avec la Hollande, la Zélande et la Frise, avec le Portugal et avec la Hanse Teutonique. Elle a obtenu du Saint-Siège une bulle qui l'autorisait à trafiquer avec les Turcs, prélude d'un traité qu'elle n'eut pas le temps de conclure. Mais elle scelle aussi de véritables pactes politiques avec l'Angleterre et l'Espagne. Quant au duc de Bourgogne, sa cour reçoit sans cesse quelque ambassadeur, qu'il vienne de l'un ou de l'autre des quatre points cardinaux. A cheval sur la frontière du royaume et de l'empire, il négocie à l'aise soit avec les princes de France, soit avec ceux d'Allemagne. Il ne montre pas plus de scrupule pour engager des conversations diplomatiques et signer des traités avec l'Angleterre.

* * *

Un prince qui jouit, à tort ou à droit, de la liberté de sa politique étrangère est bien près de l'indépendance. Le fil qui le rattache au suzerain est ténu et fragile. Il va en s'amenuisant. Telle est la situation au cours de la période que nous étudions. Comment les institutions politiques sont-elles dégénérées à ce point ? Pour répondre à cette question nous sommes amenés à jeter un coup d'œil rapide sur l'évolution de la Féodalité en France. Elle montrera que l'ère des principautés, si l'on me permet cette expression pour désigner la période que j'étudie, a été l'une des phases de sa longue destinée. La Féodalité a duré depuis les temps carolingiens jusqu'à la Révolution. Elle s'est prolongée pendant une durée de huit siècles. On ne peut pas supposer qu'elle est restée, si longtemps, identique à elle-même et qu'on puisse juger les contemporains de Guillaume Plantevélu comme ceux du comte Almaviva.

Le seul mot de féodalité évoque une contradiction. « Anarchie féodale » est une expression dont les deux termes paraissent indissolublement unis. De fait, l'histoire nous montre les féodaux constamment armés les uns contre les autres. Et cependant les principes mêmes de la Féodalité sont inconciliables avec l'anarchie. C'est une hiérarchie ininterrompue, une échelle de suzerains et de vassaux, qui part du roi, chef suprême et président de tout le système, pour descendre de degré en degré jusqu'au plus pe-

tit seigneur féodal, au-dessous duquel n'existent plus que des vassaux roturiers. Si les cadres n'étaient pas héréditaires diffèrent-ils profondément de ce qu'ils avaient été ou de ce qu'ils devaient être dans des époques d'administration régulière, soit avant soit après la Féodalité ? Certes la comparaison serait exacte si la pratique avait correspondu à la théorie. Mais il s'en faut de beaucoup. Tout d'abord, et là est le vice du régime féodal, jamais l'autorité politique ne s'est partagée également entre les différents étages de la construction. Dès l'origine il y a des suzerains dont l'autorité n'est que nominale. La puissance effective se rencontre souvent au second ou au troisième degré. Puis la carte géographique sur laquelle se projette l'édifice est en mouvement perpétuel. Même en admettant qu'elle ait été au début le miroir fidèle de la théorie, dans la suite, à chaque génération, elle en modifie l'image et bientôt la rend méconnaissable. L'hérité des fiefs a pour conséquence inéluctable leur partage. Le droit d'aînesse est tardif et n'a jamais été appliqué dans sa rigueur. Donc il y a des fiefs qui se divisent et finissent par s'éparpiller. Non pas tous. A côté de ceux qui tombent en miettes il y a ceux qui se maintiennent, qui s'accroissent des débris de leurs voisins, qui s'agglutinent les morceaux des concurrents disloqués. Ainsi apparaissent au bout d'un siècle ou deux quelques grands fiefs nouveaux qui n'ont pas de rapport avec les entités nationales diverses qui, jusqu'au temps de Charlemagne, s'étaient partagés la France.

Ces grands fiefs ce sont nos provinces d'aujourd'hui. Elles se sont élaborées sous l'égide féodale. Au XII^e siècle presque toutes existent. Par l'énergie du principe monarchique qui va en se développant chez chacune d'elles, peu à peu elles tendent à se nanter des organes d'un pouvoir se suffisant à soi-même. Elles transforment la France en une fédération, en une collection de principautés plutôt juxtaposées que superposées. Chacun de ces princes dégage son autorité et l'assoit largement au-dessus des féodaux de moindre volée qu'il travaille à assoupir ou à paralyser. Peu s'en est fallu que tel fut pour longtemps le statut de la France.

Mais entre les féodaux il en est un dont la place est à part, celui auquel a été dévolue la couronne royale. La révolution dynastique qui lui a conféré cette dignité visait à détruire la royauté. Aussi la couronne dont se parent Hugues Capet et ses premiers successeurs n'est qu'un ornement sans grande signification. Le roi n'est qu'un *primus inter pares*. Mais ensuite les mêmes tendances qui poussent au remembrement des grandes maisons féo-

dales agitent aussi le domaine capétien, et d'autant plus que son chef possède une force merveilleuse, jusque-là insoupçonnée. Cette couronne qui sommeillait ne renferme-t-elle pas une vitalité latente mais toute-puissante ? N'est-elle pas celle de Charlemagne et de Clovis, n'est-elle pas, jusqu'à un certain point, celle des Césars ? Jouant à la fois sur deux ou trois tableaux, le roi regagne le terrain perdu. Comme suzerain en chef il requiert tous les services que doit rendre le vassal. En même temps il exige, comme héritier du monarque franc et en sa qualité de prince absolu, au sens du droit romain, l'obéissance entière et sans réserve de ses sujets quel que soit leur rang. Ces pseudo-souverains qui se partagent la France sont à ses yeux des usurpateurs. Tous les moyens sont mis à profit pour saper leur prestige, pour ruiner leur autorité, pour recueillir leur succession.

En face de cette marée progressive, qu'opposent les féodaux ? Parfaitement conscients de leur légitimité, appuyée sur une prescription plusieurs fois séculaire qui ne laisse plus rien discerner de l'usurpation et de la rébellion primitives, ils considèrent les progrès de l'autorité royale comme des actes d'intrusion injustifiables, comme des empiètements inouïs et iniques, comme des « novellétés » qui violent la coutume, source sacrée du droit. Dans ces conditions, le conflit n'était pas évitable. La longue et constante ascension de la monarchie depuis Louis le Gros jusqu'à Philippe le Bel provoqua, vers l'époque où mourut ce souverain, un mouvement de réaction assez général. La monarchie le distrait et l'endormit par des satisfactions purement verbales et reprit sa course en avant. Mais bientôt le duc de Guyenne, l'un des feudataires qui s'estimaient le plus cruellement lésés, prend l'offensive à son tour. Il est plus redoutable à lui seul qu'une coalition de féodaux, car il est roi d'Angleterre. Viennent alors des années d'épreuve pour la royauté française. C'est la guerre de Cent ans avec ses échecs et la captivité du roi. L'humiliation, le poids des impôts, le trouble des affaires, la désertion des campagnes, l'insécurité des routes irritent et appauvrissent le peuple des villes. La guerre, redoutable par les maux qu'elle cause directement, ne l'est pas moins par ses interminables conséquences, surtout par la nécessité de nourrir ceux qui l'ont faite, ces écorcheurs qui pillent pendant la paix le pays qu'ils ont défendu pendant les hostilités. La folie de Charles VI, les rivalités pour la conquête du pouvoir achèvent d'atrophier la monarchie. Devant la décadence de l'autorité centrale, il était naturel, il était fatal que les principautés provinciales déjà vigoureusement constituées reprissent

leur marche vers l'émancipation. En fait jamais elles n'ont été plus près d'atteindre leur but que pendant cette longue période de débilité royale qui s'étend de la mort de Charles V jusqu'au temps où Charles VII reprit d'une main plus ferme les rênes du gouvernement, c'est-à-dire de 1380 jusqu'aux environs de 1435.

A vrai dire le conflit ne se présenta pas toujours sous un aspect aussi simplifié. A la lutte pour leur propre pouvoir les grands féodaux joignent des efforts pour mettre la main sur le pouvoir royal, soit à leur profit, soit au profit de leurs alliés. Ils pactisent avec des hommes qu'il est difficile de laver de l'accusation d'être des rebelles et des factieux. Leur position y perd en clarté. Ils compromettent leur défense en croyant l'étayer. Ils se rendent dangereux pour l'existence même de la monarchie. Dès que celle-ci se relève elle juge intolérable le maintien de leur puissance. Son objectif sera non seulement de la réduire, mais de la détruire. Les féodaux dont le roi peut s'emparer, il les fait juger par ses hommes de loi et condamner pour crime de lèse-majesté, il les dépouille de leurs biens par la confiscation et livre leurs corps à l'exécuteur des hautes œuvres. Mais il en est d'autres qui sont hors de sa portée, hors d'atteinte ; ceux-là il n'en viendra à bout que par une lutte opiniâtre, acharnée, et son succès incomplet laissera une partie du champ de bataille à ses adversaires. La France y perdra à tout jamais l'un des plus beaux fiefs du royaume.

* * *

Ces grands féodaux n'auraient-ils pas pu comprendre leur devoir autrement ? S'il leur était malaisé d'imaginer la puissance future d'un Charles-Quint, ils auraient pu, avec quelque perspicacité, prévoir celle des rois catholiques d'Espagne à partir du jour de 1469 où Isabelle de Castille et Léon fut mariée à Ferdinand d'Aragon. Ils pouvaient, en tout cas, constater quelle menace l'Angleterre restait pour la France. Une France divisée était à la merci de son entreprenante voisine d'outre-Manche. Rien n'assurait que la race anglo-normande eût perdu le goût des conquêtes. Dans ces conjonctures une entente loyale entre les grands feudataires et la couronne s'imposait. Les conflits perpétuels entre celle-ci et ceux-là n'étaient pas compatibles avec leur sécurité commune. Il est vrai qu'à cet apaisement personne ou à peu près personne ne songea ni du côté royal ni du côté féodal. Le maintien cordial et confiant du *status quo* n'était qu'une solu-

tion illusoire à laquelle aucun esprit réfléchi ne pouvait se rallier. Pour le monarque il n'y avait qu'une conclusion souhaitable, l'absorption du féodal. Celui-ci devait-il se résigner à cette sorte de suicide politique ? Doit-on s'étonner que cette perspective lui ait fait horreur et qu'il se soit débattu avec frénésie pour en écarter le spectre menaçant ? Il est une maison féodale qui a suivi la voie de la collaboration, c'est la maison d'Anjou. Elle a apporté à la monarchie du xv^e siècle un appui d'une valeur inappréciable. Si la Bretagne et la Bourgogne l'eussent imité, elles eussent épargné à la France bien des malheurs. Mais, il faut en prendre notre parti, il n'en a pas été ainsi. Bretagne et Bourgogne ont défendu leur position et c'est dans cette lutte vers un but commun qu'elles se sont trouvées naturellement associées et se sont unies à plusieurs reprises par de solennels traités d'alliance.

Que cette alliance fût dirigée contre la France, c'est ce qui nous cause une tristesse certaine, un malaise et presque un remords. C'est nous-mêmes qu'on attaque, c'est notre cause qui est combattue et compromise. Comment concilier cette condamnable attitude des féodaux avec la sympathie et l'attachement que chacun dans son pays ressent pour eux ? Ces princes de Bourgogne et de Bretagne jouissent d'une popularité posthume ? Comment l'expliquer ? Comment la justifier ?

C'est qu'eux aussi ont contribué pour leur part, et sans s'en douter, à former la France. Si l'on ferme les yeux sur leur politique étrangère et sur leurs rapports apparents avec leur suzerain, si l'on considère de préférence l'établissement et le progrès de leur politique intérieure, on les voit préciser, étendre, multiplier, améliorer d'âge en âge les organes de leur gouvernement, pourvoir, avec un soin sans cesse accru, à la distribution de la justice comme à la levée des contributions financières, administrer en un mot, avec exactitude et méthode. Cette bonne marche de leur petit Etat, où en puisaient-ils le secret ? Qui était leur modèle, sinon le pouvoir royal ? C'est aux institutions monarchiques que presque toutes celles des grands fiefs sont empruntées. La plupart des réformes opérées par la Royauté s'introduisent dans les provinces. Lorsque celles-ci n'imitent pas Paris, c'est sous l'impulsion de besoins identiques que les mêmes organes apparaissent des deux côtés. Il arrive parfois que l'un des duchés devance le royaume dans la réalisation d'une réforme que des circonstances semblables appellent. C'est ainsi que la Bretagne eut ses francs-archers avant la France. Le résultat de cette similitude politique, c'est une fraternité profonde établie

entre les provinces voisines, c'est une communauté de mœurs, de pensées et de buts qui prépare la fusion. Dès avant que la réunion à la France fût scellée par des actes juridiques, les sentiments des peuples s'affirment. Trop nombreux furent les Bretons qui, sous les auspices de l'Université de Paris ou sous l'enseigne de quelque capitaine, s'enrôlèrent dans l'administration royale ou dans les compagnies d'hommes d'armes qui défendaient la France, pour ne pas créer un état d'esprit favorable. Le jour où les barrières officielles tombent, l'unanimité est acquise. La royauté s'empresse de rendre justice au labeur administratif des ducs en sauvegardant leur œuvre, en conservant immuables des institutions qui ont été à l'épreuve du temps.

Ces explications n'étaient sans doute pas inutiles. En définissant le rôle des acteurs elles nous permettent d'aborder, dans l'ordre chronologique et dans les détails, l'histoire de cette alliance inattendue entre le grand-duc d'Occident et l'un de ses plus constants partenaires. Nous nous proposons de la traiter depuis le jour où Philippe le Hardi en a jeté les premières assises jusqu'à celui qui en vit la conclusion et l'achèvement par le mariage contracté, en 1490, entre la duchesse de Bretagne et un duc de Bourgogne.

II

Philippe le Hardi et Jean IV (1364-1404).

Rencontre probable des deux princes en Angleterre (1358). Campagne de Philippe le Hardi en Bretagne (1372). Hostilité de Jean IV contre la France. Philippe partisan de mesures apaisantes. Parenté de Jean IV avec Marguerite de Flandre, duchesse de Bourgogne. Attachement de Jean à la maison de Flandre et de Marguerite à son oncle Jean. Première alliance entre les deux ducs (1384). Jean IV étant entré en lutte contre le gouvernement royal et contre le connétable de Clisson, Philippe fait adopter à son égard des solutions conciliantes (1388, 1392, 1395). Philippe tuteur des enfants de Jean IV et régent de Bretagne (1402-1404). Alliance entre les deux Maisons (1402).

Le duc Philippe le Hardi qui inaugure en Bourgogne la dynastie des Valois a scellé avec les ducs de Bretagne de la maison de Montfort deux traités d'alliance, l'un en 1384 avec Jean IV, le fondateur de cette maison, l'autre en 1402 avec Jean V, son fils mineur. Dans quelles circonstances et dans quelles intentions ces pactes ont-ils été conclus, c'est ce dont j'ai à rendre compte.

Avant de commencer cet examen, je tiens à dissiper une cause possible de malentendu. J'ai donné pour but à mes recherches actuelles les relations établies et entretenues entre les gouvernements de la Bourgogne et de la Bretagne. Il résulte de là que j'écarte, pour le moment et sans contester l'intérêt qu'il présente, l'histoire des rapports entre tel ou tel duc de Bourgogne et tels ou tels sujets bretons, soit individuellement, soit collectivement. Les ducs de Bourgogne ont eu à leur service parmi les officiers et serviteurs de leur hôtel ou parmi les capitaines et gens d'armes de leurs troupes un certain nombre de Bretons. Je relève par exemple et parce qu'il est particulièrement touchant, l'article suivant dans un compte de Philippe le Hardi : Donné telle somme « au Breton, porteur des barilz de l'eschansonnerie de monseigneur pour lui aider à soy faire guérir de l'un des doigts

de sa main qu'il eut mutilé en faisant son dit office » (1). Breton encore est ce sire de « Quartement », gouverneur d'Auxerre, dont parle Dom Plancher (2) et dont le nom déformé laisse à peine reconnaître celui d'un seigneur de Coetmen d'une maison bretonne bien famée.

Nous ne parlerons pas davantage de ces routiers bretons qui se sont acquis par leur nombre et leur bravoure non moins que par leurs déprédations une terrible renommée. Parfois on les trouve aux ordres des ducs de Bourgogne. Philippe le Hardi, entre autres, fit appel à leurs services et les amena au secours de son beau-père, le comte de Flandre, lorsque celui-ci se trouva aux prises avec ses sujets révoltés. On relate que, dans la campagne de 1383, une compagnie de soixante lances bretonnes commandées par Yvonnnet de Tinténac et le sire de Saint-Didier se fit tailler en pièces en défendant l'important lieu stratégique qu'était le pont de Comines sur la Lys (3). Parfois ces routiers se montraient moins désirables. A plus d'une reprise, notamment après la paix de Brétigny (1360) et après celle d'Arras (1435), les ducs de Bourgogne ont dû, pour s'en débarrasser, entreprendre contre eux de longues et pénibles campagnes. Il est juste cependant de noter que l'on donnait par extension ce nom de Bretons à mainte troupe de pillards qui n'y avait nullement droit par son origine. Cette remarque que m'impose un scrupule de véridicité, excuse et accuse tout à la fois les Bretons.

Strictement bornée aux rapports politiques des deux duchés, notre étude ne laissera pas de nous fournir une substance abondante.

* * *

Entre la carrière des deux ducs qui vont d'abord retenir notre attention règne un synchronisme remarquable : Philippe le Hardi est né le 17 janvier 1342 (3). Jean de Montfort était son aîné d'un

(1) Mandement daté de Villeneuve-Saint-Georges, le 28 décembre 1402. *Arch. de la Côte-d'Or*, B. 1538, f. 144.

(2) *Histoire de Bourgogne*, t. IV, p. 522. En 1485. Voir Dom Morice, *Histoire de Bretagne*. Preuves, t. III, c. 463.

(3) *Froissart*, éd. Luce, t. XI, p. xxxvii et 112. Dans ce texte je corrige Saint-Léger en Saint-Didier, m'appuyant sur la mention d'un paiement fait par ordre du Duc de Bourgogne, selon quittance du 29 octobre 1382, à « messire Jean de Saint-Didier, Parigny, Hallay et plusieurs autres capitaines du pays de Bretagne qui estoient venus servir monseigneur en la chevauché qu'il faisait es parties de Flandre ». *Arch. de la Côte-d'Or*, B. 1460, fol. 105.

(3) Ernest Petit, *Philippe le Hardi*, p. 2.

peu plus d'un an étant venu au monde entre le 30 septembre et le 8 décembre 1340 (1) ; Philippe le Hardi a été gratifié du duché de Bourgogne par lettres secrètes de son père en date du 6 septembre 1363, confirmées publiquement par des lettres patentes de son frère le 2 juin 1364. Jean de Montfort a gagné le duché de Bretagne sur le champ de bataille d'Auray le 29 septembre de cette même année 1364 ; Philippe enfin est mort le 27 avril 1404. Jean, qui l'avait précédé dans la vie, le devança dans la tombe le 1^{er} novembre 1399.

A ce parallélisme chronologique faut-il ajouter une similitude de natures et de facultés ? Oui, si l'on se range à l'opinion de Froissart. Selon celui-ci, chacun de ces deux ducs était « imaginaire ». Sous la plume du chroniqueur ce terme désigne un homme intelligent qui sait voir les choses comme en image. Philippe de Bourgogne, dit-il, « estoit sage et ymaginatif et sur ses besoins veoit tout au long ». Autrement dit c'était un politique capable de prévoir et de calculer. Quant au duc de Bretagne « il estoit assez subtil et ymaginatif ». Cette qualité commune s'est révélée par des voies différentes chez l'un et chez l'autre. Si la vie du Bourguignon progresse comme un fleuve vaste et puissant sans cesse grossi de nouveaux affluents, celle du Breton est bousculée par des chutes et des rapides, voire par des pertes, heureusement pour lui temporaires et bientôt suivies d'étonnantes résurgences.

Au début, leurs destinées paraissent fort éloignées l'une de l'autre. Jean de Montfort, devenu orphelin par la mort de son père dès le début de la guerre de Succession, fut amené en Angleterre par sa mère, l'impétueuse Jeanne de Flandre, et recueillit par le protecteur de sa cause, le roi Edouard III. Le futur Jean IV n'avait alors que deux ans. Il fut bientôt privé de sa mère atteinte, semble-t-il, de folie. L'infortuné prince, d'abord hébergé à la Tour de Londres, fut ensuite pourvu d'une maison domestique. Marié à quinze ans à l'une des filles d'Edouard III, mais veuf au bout de quelques mois, il fut confiné dans des comtés éloignés, peut-être dans son fief de Richemont. De temps à autre le roi le tirait de sa retraite. C'est ainsi qu'il fut appelé à Westminster en 1358 pour assister au Grand Conseil. En mars de l'année suivante il fut invité aux joûtes qui se donnèrent à Smithfield. Ces dates correspondent précisément à la période où la cour d'Angleterre eut à loger un hôte d'un caractère insolite, le roi de France Jean le Bon fait prisonnier à Poitiers avec son fils Phi-

(1) La Borderie, *Histoire de Bretagne*, t. III, p. 572.

lippe. Le vainqueur leur faisait goûter une captivité assez douce, émaillée de réceptions et de fêtes qui toutefois laissaient aux diplomates le temps d'accomplir leur ouvrage. Ceux-ci arrêtaient, le 8 mai 1358, les termes d'un traité de paix très avantageux pour l'Angleterre. Il est permis de supposer que le prince breton fut appelé à Westminster pour ratifier cet acte dont un passage le concernait.

Rencontra-t-il en cette occurrence le jeune Philippe de France ? C'est vraisemblable. Si leur conversation quitta pour un moment les tournois et les dames, se risqua-t-elle à formuler des hypothèses sur la prochaine restauration de leurs puissances respectives ? Ils auraient fait preuve d'une extraordinaire perspicacité car rien dans les circonstances où ils vivaient n'autorisait des conjectures favorables.

Les années passèrent. La paix rouvrit à Philippe les portes de la France (25 octobre 1360). Jean, de son côté, traversa la Manche, en août 1362, pour conquérir son duché. Le succès dépassa ses espérances. Mais, vainqueur grâce au roi d'Angleterre, il lui resta en quelque sorte inféodé. Le nouveau duc de Bretagne et le nouveau duc de Bourgogne se trouvèrent donc dans des camps opposés. Lorsque Charles V, pour effacer les humiliations de la défaite, rouvrit la guerre contre les Anglais, l'entourage et les manœuvres de Jean IV lui parurent suspects. Une trêve ayant libéré pour 42 jours, à partir du 18 septembre 1372, l'armée de Du Guesclin occupée à reconquérir le Poitou, Charles V la dirigea vers la Bretagne. Il s'agissait par le déploiement de forces imposantes d'intimider Jean IV et de l'arrêter, s'il en était encore temps, sur la voie de la défection. L'armée, que commandait Du Guesclin, comprenait comme un état-major de princes des Fleurs de Lis. Parmi eux le duc de Bourgogne était à coup sûr le meilleur militaire et le plus fin diplomate. Avant de franchir en armes la frontière de la Bretagne, il accomplit une démarche courtoise auprès du duc Jean. Il lui fit porter un message secret par un chevalier de toute confiance, le sire de Sansay. Il lui donna pour mission de voir le duc, de lui transmettre certains propos qui ne pouvaient être livrés à l'écriture et de rapporter une réponse. La missive de Philippe parvint-elle à son destinataire ? Peu importe. Jean IV en tout cas maintint et exagéra sa politique anglophile. Quand l'armée française eut pénétré sans obstacle au cœur du duché, ses chefs reçurent de Jean une lettre pleine de ces assurances fallacieuses dont il était prodigue. Les Français, qui ne disposaient que d'un court délai, affectèrent de s'en contenter et tournèrent bride cependant que Jean IV présidait sur les rivages

extrêmes de son pays à la descente d'un corps expéditionnaire anglais.

Cette provocation souleva un si furieux tollé parmi les Bretons que Jean IV dut quitter son duché où personne ne voulait plus obéir à l'allié des ennemis héréditaires. Une fois de plus Jean trouva refuge en Angleterre. Il en débarqua dès l'année suivante à la tête d'une puissante armée dont il partageait le commandement avec le duc de Lancastre. Ils entreprenaient cette chevauchée fameuse qui traversant la France de Calais à Bordeaux afficha par son échec l'impuissance anglaise devant la nouvelle tactique, coûteuse mais décisive, imposée par Charles V et Du Guesclin. L'avalanche britannique descendit par le Vermandois et la Champagne vers le Morvan, le Nivernais et le Bourbonnais. De Troyes jusqu'au passage de la Loire, à Marcigny, elle fut surveillée et contenue, sur son flanc gauche et sur ses derrières, par l'armée du duc de Bourgogne. Jean IV eut-il alors l'occasion de se rencontrer avec son cousin ? Assurément non puisque les Français avaient reçu la consigne formelle d'éviter le contact.

L'attitude de Jean IV n'était pas tolérable. Charles V, qui aimait la procédure, estima que la voie judiciaire lui ouvrait le moyen de se faire raison du duc de Bretagne. Il l'inculpa de félonie et sous cette accusation capitale le cita à comparaître devant la cour des pairs. Le duc de Bourgogne était premier pair. Il ne se déroba pas au devoir qui lui incombait, et répondit à la convocation du roi. Il siégea au milieu des principaux seigneurs du royaume et contribua à prononcer contre le duc de Bretagne contumace la sentence que le roi voulait : la commise féodale ou confiscation.

Quels étaient pendant ce procès les sentiments intimes de Philippe, il est facile de le supposer. De sa manière de faire pendant les années suivantes on peut induire qu'il désapprouvait silencieusement la politique du roi et qu'il ne l'encouragea pas à prendre des sanctions rigoureuses.

Quand les Bretons virent leur duc exproprié et la main du roi mise sur leur pays ils apaisèrent subitement leurs querelles et se liguèrent pour rappeler Jean IV. Charles V vécut assez pour constater son échec, trop peu pour réparer son erreur. Sa disparition laissa le soin de résoudre cette question à ses trois frères dont l'aîné, le duc d'Anjou, remplit les fonctions de régent du royaume. De ces trois princes, le duc de Bourgogne était le plus jeune, mais, dès lors, son opinion pesa d'un grand poids dans le conseil royal, et l'on ne peut douter qu'il ne se soit employé assidûment à guérir la plaie laissée par le règne, à tous autres égards si réparateur, qui venait de finir.

On vit donc le gouvernement royal renoncer à la procédure comme aux exécutions *manu militari*. L'apaisement fut cherché dans un accord mutuellement consenti. Dès le vivant de Charles V Jean IV avait accepté de soumettre sa cause à un jury d'arbitres composé du duc d'Anjou, du comte de Flandre et de plusieurs barons bretons. Charles V, sentant, avant de mourir, la nécessité de revenir sur sa politique première, avait accepté le choix du comte de Flandre comme arbitre. On ne donna pas suite à cette idée.

La réconciliation procurée par les soins du duc de Bourgogne fut consacrée par un accord ramenant la bonne harmonie entre la France et la Bretagne. Le duc de Bourgogne le ratifia comme les autres princes du Conseil (15 janvier 1381).

Jean IV osa même, sur la foi de sauf-conduits du roi, des ducs d'Anjou et de Bourgogne, venir en France rendre au nouveau roi l'hommage qu'il lui devait. La cérémonie se déroula à Compiègne, le 27 septembre 1381, en présence des ducs de Bourgogne et d'Anjou. Le départ du duc d'Anjou pour l'Italie, l'année suivante, décapita le conseil royal. Le duc de Berry, aîné après lui, n'avait pas d'ambition politique. Il laissa volontiers le duc de Bourgogne prendre l'ascendant entre les membres du conseil. Il se borna au rôle d'écho docile. Au moment où Philippe se voyait ainsi à la tête d'un des plus grands royaumes de la chrétienté, il jugea utile de contracter une alliance positive avec la Bretagne.

Avant d'étudier le texte du traité qui trahit le revirement de la politique française vis-à-vis de Jean IV, il convient de signaler quel motif supplémentaire était venu renforcer l'inclination que le duc de Bourgogne laissait déjà deviner pour la Bretagne.

*
*
*

Pour l'expliquer il nous faut revenir de quelques années en arrière. En 1369, Philippe de Bourgogne avait épousé Marguerite de Flandre ; union féconde qui allait fonder une race illustre et qui jetait les bases de la puissance territoriale des Valois-Bourgogne dans les Pays-Bas. Marguerite de Flandre était proche parente du duc de Bretagne. Louis de Male, père de Marguerite, était cousin germain de Jean IV. Le père de Louis de Male, ce Louis de Nevers, comte de Flandre, qui avait épousé une fille du roi Philippe le Long et était mort pour la France à la bataille de Crécy, était le propre frère de cette Jeanne de Flandre, Jeanne la Flamme, l'héroïne du siège d'Hennebont, cette femme au cœur

d'homme et au courage de lion immortalisée par Froissart, mais qui, au contraire de son frère, avait appuyé toute sa politique sur l'amitié anglaise. Louis de Male, renonçant aux traditions paternelles, avait lui aussi tourné ses sympathies vers l'Angleterre. Il se trouva par là même en communauté de sentiments et d'intérêts avec son cousin de Bretagne.

Cependant on doit relater que l'union de Jeanne de Flandre avec son Breton fit surgir entre les deux maisons féodales une cause de mésintelligence, cause qui n'eut pas le temps de se développer. La dot que son contrat de mariage allouait à Jeanne, comprenait, entre autres biens, une rente de trois mille livres assise sur des terres du comté de Nevers et une autre de deux mille assise sur des terres du comté de Rethel. Ces deux comtés étaient en la possession de la maison de Flandre. Or jamais Jeanne ne jouit de cette rente ni des terres dont le revenu était affecté à la garantir. Jean IV n'y renonça pas et en réclama plus d'une fois la délivrance. Ces revendications ne purent porter ombrage ni à la maison de Flandre ni à la maison de Bourgogne, sa continuateur. Elles s'adressaient uniquement au gouvernement royal français. Pourquoi ? Pour cette raison que le roi de France, par une clause du traité de Brétigny, avait pris à son compte l'engagement de faire rendre au duc de Bretagne les terres qui auraient dû lui revenir du chef de sa mère en Nivernois et Rethelois (1). Si Jean IV n'obtint pas gain de cause, il ne s'en prit qu'au roi, seul responsable à ses yeux de cet échec, et nullement au comte de Flandre ni au duc de Bourgogne, mis hors de question par le traité de 1360.

De fait, nous avons des preuves tangibles de l'attachement du Breton pour son cousin de Flandre. Lorsque le duc de Lancastre au mois de novembre 1376, se rendit en Flandre pour négocier le renouvellement de la trêve franco-anglaise conclue l'année précédente à Bruges, il amena, en sa compagnie, Jean IV, dont le duché était visé par une clause annexe du traité. Jean IV se rencontra avec le duc de Bourgogne. C'était peut-être la première fois depuis leur séjour forcé en Angleterre. Le duc de Bourgogne, qui avait apporté ses harnois de joute, donna de grandes fêtes à Gand avec un faste qui offrait un inépuisable débouché au commerce de ses sujets. Jean IV, qui se rembarqua avec Lancastre, avait pris goût à la Flandre. Il y revint en mai 1378 et ne quitta

(1) Cosneau, *Les grands traités de la guerre de Cent ans*, p. 53. Dom Lobineau, *Histoire de Bretagne*, t. 1, p. 381, 469, 508 et 515.

pas la cour flamande avant les premiers mois de 1379 (1). C'est pendant ce séjour qu'il fut témoin et auditeur de l'algarade adressée par le comte de Flandre à un ambassadeur que Charles V destinait au royaume d'Ecosse et que le comte avait fait arrêter dans le port de l'Ecluse. Jean IV, de son côté, ne put se retenir de lâcher ce qu'il avait sur le cœur, car il venait d'être ou allait être condamné par la cour des pairs (2).

« Entre vous, dit-il au conseiller de Charles V, bourdeurs et langageurs et vendeurs de bourdes et de langages au Palais, à Paris, et en la chambre du roi, vous mettez le royaume à votre volonté et jouez du roi à votre entente et nul haut prince de son sang, depuis que vous l'avez enchargé en haine, ne peut être oui ! On en pendra encore tant de telles gens que les gibets en seront remplis ! » Le Français qui était « sage et bien engangé » jugea que, pour l'instant, « taire lui estoit plus profitable que parler » (3). De retour auprès de son maître sa langue se délia. Charles V, justement irrité, écrivit par deux fois au comte de Flandre pour l'inviter à lui livrer Jean, ce qui fut refusé. Jean IV, ne voulant pas compromettre davantage son hôte, partit pour l'Angleterre où les Bretons vinrent bientôt le chercher.

Les services rendus par la Flandre, Jean IV ne les oublia pas. Quand son cousin, par un revirement imprévisible des choses, eut à faire face à une invasion anglaise et implora le secours de Charles VI, qui s'empressa de lui conduire une armée, Jean IV figurait dans ses rangs suivi de deux cents lances. « Il avoit, dit Froissart, grande affection de conforter à ce besoin son cousin le comte de Flandre, et moult y estoit tenu car il l'avoit au temps passé trouvé très appareillé en ses besoignes ». Au moment où les Français allaient capturer l'armée anglaise concentrée dans la petite place de Bourbourg, le duc de Bretagne s'entremet et, d'accord avec le duc de Bourgogne, entama avec les assiégés des négociations secrètes qui aboutirent rapidement à une composition favorable aux Anglais. Ni le duc de Bourgogne ni le duc de Bretagne ne voulaient leur infliger un échec trop cuisant. En négociant cette reddition, Jean IV entama, toujours de concert avec Philippe, des pourparlers en vue de la signature d'une trêve entre la France et l'Angleterre. Il demeura à Saint-Omer auprès

(1) Delachenal, *Histoire de Charles V*, t. V, p. 240 et 584. — Petit, *op. cit.*, p. 315. — Froissart, éd. Luce, t. VIII, p. 129, 132, 217. — Dom Lobineau, *op. cit.*, p. 413, 417.

(2) Le 18 décembre 1378.

(3) Froissart, éd. Luce, t. IX, p. LXIII, et 129-135, J'ai rajouté l'orthographe des textes.

du comte de Flandre pour suivre ces tractations d'où sortit la trêve de Leulinghem (26 janvier 1384).

Quand Louis de Male mourut, quatre jours après, il laissait des héritiers de sa politique et de ses sentiments cordiaux vis-à-vis de son cousin de Bretagne. Marguerite de Flandre, sa fille unique, professait un véritable culte pour son père : « Tout ce que son père avoit amé, elle amoit, et tout ce que son père avoit hay, elle haïssoit ». Or, selon Froissart, la duchesse de Bourgogne « estoit bien dame, car le duc son mari ne l'eût point volontiers courroucée ». Elle était « de hault courage... crueuse et austère dame » (1). Fort attachée à son oncle de Bretagne, elle prenait son parti devant son mari. Froissart leur a prêté à ce sujet une curieuse conversation. Certes le chroniqueur n'y assistait pas. Mais les propos ont pu être tenus devant des officiers de l'hôtel qui les lui auront rapportés. En tout cas, ils sont assez exactement corroborés par l'attitude du duc de Bourgogne et ils peuvent être considérés comme le reflet fidèle de sa pensée. La duchesse s'adresse à son mari au temps où la folie de Charles VI lui rend le pouvoir. Elle prend fait et cause pour son oncle de Bretagne et presse le duc de se venger du connétable de Clisson, l'irréconciliable adversaire de Jean IV. Le duc Philippe répond à sa femme en ces termes : « Dame, en tout temps fait bel et bon dissimuler. Vérité est que notre cousin de Bretagne est un grand seigneur et sa seigneurie et puissance peut trop bien contre le seigneur de Clisson. [Mais] si je liais déjà partie avec lui contre le seigneur de Clisson, on s'en émerveilleroit trop grandement en France et à bonne cause, car le seigneur de Clisson dit, montre et met outre que toutes les haynes qu'il a à notre cousin de Bretagne sont engendrées pour soutenir l'honneur du royaume de France, où nous avons grande part [auquel nous sommes grandement intéressés]. Et ainsi l'entendent pareillement la plus grande partie des gens du royaume de France. Jusques à ores [à présent] je n'ai vu nul certain article de raison [nulle cause raisonnable] pour quoy je me soie avancé pour demeurer delès [me ranger du côté de] notre cousin de Bretagne à l'encontre du seigneur de Clisson. Si [aussi] m'en a convenu dissimuler. Je vouloie demeurer en la grâce et amour du royaume où je suis tenu par foy et par serment trop plus que je ne suis au duc de Bretagne. Or est advenu que Monseigneur [le roi] n'est pas en bon point [en bonne santé] mais en dur party, et tout est à l'encontre du sei-

(1) Froissart, éd. Kervyn de Lettenhove, t. XIV, p. 317 et 351.

gneur de Clisson et sera, et de ceux qui l' [le roi] ont conseillé contre nous d'aller au voyage où il vouloit outrément aller. La verge est tout cueillie dont ils seront hastivement [promptement] battus et corrigés, ainsi que vous orrez [entendrez] et verrez temprement [promptement], pourvu que vous veuillez un petit attendre et souffrir [patienter]. Dame, Dame, il n'est saison qui ne paye, ni fortune qui ne tourne et retourne, ni cœur courroucé qui ne se réjouisse, ni si réjoui qui n'ait à la fin des courroux » (1).

* * *

La première victoire remportée par M^{me} de Bourgogne en faveur de son oncle fut le pacte signé à Paris le 8 février 1384 et par lequel les trois ducs de Bourgogne, de Berri et de Bretagne s'allient, en apparence pour mieux servir le roi, en réalité pour nouer « bonne, vraye et loyal amour et alliances perpétuelles » entre eux. Ils s'y engageaient à défendre mutuellement leurs « bien, honneur, seigneuries, libertés, droits, héritages et profits » et cela envers et contre tous, excepté le roi de France et le roi de Sicile, autrement dit le duc d'Anjou (2). Avec son air purement défensif et inoffensif, avec son style redondant et emphatique, ce traité n'en constitue pas moins une alliance importante et qui vient à son heure lorsque le duc de Bourgogne, tout principal conseiller du roi qu'il était, devait compter avec l'opposition des anciens collaborateurs de Charles V, ces « Marmousets » qui, appuyés par Clisson, reprendront effectivement le pouvoir quatre ans plus tard.

Or, des circonstances qui, en 1384, n'étaient pas imprévues, firent que le duc de Bourgogne et le duc de Bretagne eurent en la personne du Connétable un ennemi commun.

La rivalité de Jean IV et de Clisson est un des épisodes les plus dramatiques de ce Moyen Age finissant qui a vu tant de tragédies. Elle a été l'occasion de cette funeste campagne dans laquelle Charles VI fut atteint de sa première crise de folie, catastrophe initiale d'où devaient découler plusieurs autres. L'hostilité, qui couvait depuis longtemps, éclata le jour où Jean IV, sous le couvert d'une invitation trompeuse à visiter son château de l'Hermine, à Vannes, arrêta traitreusement son adversaire et ne consentit à le lâcher qu'en lui extorquant une rançon exorbitante et

(1) Froissart, éd. Kervyn de Lettenhove, t. XV, p. 54.

(2) Douët d'Arcq, *Choix de pièces inédites relatives au règne de Charles VI*, t. I, p. 51.

dix de ses châteaux. A cette date, en juin 1387, Clisson était connétable de France, Clisson organisait par ordre du roi une armée et une flotte destinées à envahir l'Angleterre. L'affront commis contre lui atteignait le roi lui-même. Charles VI était encore sous la tutelle de ses oncles. Le duc de Bourgogne fut donc appelé à prendre des sanctions contre son allié de la veille. Des différentes méthodes qui se présentèrent à lui il opta pour la plus douce. Il y eut du mérite car, trois fois apaisée, trois fois la haineuse querelle réussit à renaître de ses cendres. Les trois actes auxquels nous faisons allusion portent respectivement les dates de juillet 1388, janvier 1392 et janvier 1395. Dans l'élaboration de chacun d'eux la part du duc de Bourgogne a été prépondérante.

La première phase du conflit ne dura guère qu'un an, du 26 juin 1387 jusqu'à la sentence du 20 juillet 1388. Le duc de Bourgogne exerçant les fonctions de Régent c'est vers lui que le connétable, à peine libéré, accourut pour crier vengeance. Il fut désappointé par l'accueil qu'il rencontra. Si le roi lui promit justice, le duc de Bourgogne et son frère de Berry lui répondirent par des reproches et des moqueries. « Ils le blâmèrent grandement, dit Froissart, de ce qu'il estoit ainsi allé à Vannes. Il répondit qu'il ne s'en estoit pu par nulle voie excuser. — Pourtant, répondit le duc de Bourgogne, l'eussiez-vous bien été au cas que votre navie [flotte] estoit preste et que chevaliers, escuyers et toutes autres gens vous attendoient. Encore outre, quand vous eûtes été dans Vannes et que vous eûtes diné avec le duc et que vous fûtes retourné à votre hôtel au Bourg, vous n'aviez plus que faire de séjourner ni d'aller voir son chastel de l'Hermine. — Monseigneur, répondit le connétable, il me montrait tant de beaux semblants que nullement je ne lui osois refuser. — Certes, connétable, dit le duc, en beaux semblants gisent les déceptions, je vous cuissois [croçais] plus subtil que vous n'estes (1) ».

Loin de procéder brutalement contre Jean IV, Philippe chercha la voie la plus amiable et s'y tint obstinément. Par sa volonté trois ambassades furent successivement envoyées vers le Breton. A la tête de la première fut placé l'évêque de Beauvais, ce Miles de Dormans qu'Eustache Deschamps a célébré :

Doulz et courtois... large comme Charlemagne... (2).

Mais s'étant rendu au château de Montlhéry que le roi avait donné au connétable, il mourut au cours de ses pourparlers avec

(1) *Froissart*, éd. cit., t. XII, p. 181.

(2) *Œuvres*, éd. de Queux de Saint-Hilaire, t. I, p. 134.

l'illustre offensé (7 août 1387). A l'évêque de Beauvais, le duc de Bourgogne substitua celui de Langres (1). Pour toute réponse cet ambassadeur entendit Jean IV lui déclarer qu'il n'avait qu'un regret, celui de n'avoir pas mis à mort son vieil ennemi pendant qu'il le tenait entre ses mains. Cet échec ne fit pas perdre patience au duc de Bourgogne. Il renouvela sa démarche par des ambassadeurs mieux choisis. Cette seconde mission fut confiée à un prince des Fleurs de Lis, Louis d'Evreux, comte d'Etampes. On avait hâte de dissiper « cette bruine de Bretagne » avant qu'elle ne se condensât en nuée orageuse. « Traitez doucement », dit au comte d'Etampes le duc de Berry exagérant la pensée de son frère, que le duc restitue les châteaux de Clisson, « le roi lui en donnera et rendra d'aussi beaux et aussi bons en quelque lieu qu'il les voudra choisir en son royaume ». Une pareille platitude porta son fruit. Le duc de Bretagne devait être prié de comparaître devant le roi et d'accepter son arbitrage. Pour rendre cette démarche moins humiliante, Charles VI se rendit comme au-devant de lui jusqu'à Orléans. Mais il attendit en vain l'accusé. Lorsque Clisson jeta son gant devant le tribunal en réclamant justice, personne ne le releva (2).

L'entourage du roi commençait à murmurer contre l'insolence du duc de Bretagne. On réclamait l'extraction de ce « venin » qui paralysait la politique royale. Le duc de Bourgogne avait d'autant plus hâte de régler ce conflit que l'attitude agressive du duc de Gueldre appelait son attention d'un tout autre côté. Mais il ne voulait procéder, à l'égard de Jean IV, que par la voie diplomatique. Il fut décidé en conseil d'envoyer une troisième ambassade en Bretagne. Quel personnage aurait plus de chance d'être écouté que les deux précédents ? Certains mirent en avant le nom du comte de Saint-Pol car le duc de Bretagne et lui avaient épousé deux princesses anglaises, l'une fille, l'autre petite-fille d'Edouard III. Là-dessus un clerc breton, Yves Derien, fit remarquer que l'on ne pouvait élire « meilleur traiteur ni plus agréable pour le duc que le seigneur de Coucy », car le duc et lui avaient eu pour femmes les deux sœurs, toutes deux filles d'Edouard III, et, bien que Jean IV eût perdu depuis longtemps cette première femme, lui et Coucy continuaient à « s'entr'aimer » et à s'appeler beau-frère en s'écrivant. « Avec le seigneur de Coucy, conclut Derien, mettez qui vous voulez. — Or nommez,

(1) Bernard de la Tour d'Auvergne, d'abord abbé de Tournus, évêque de Langres depuis 1374, mort le 1^{er} janvier 1395.

(2) Charles VI resta à Orléans jusqu'à la fin de mai. *Religieux de Saint-Denis*, éd. Bellaguet, t. I, p. 509.

maître Yves, dit le duc de Bourgogne, puisque vous avez commencé. — Volontiers, dit-il, s'il vous plaît. Avec le seigneur de Coucy iront messire Jean de Vienne et le seigneur de la Rivière. Ce sont trois seigneurs moult bien pourvus et qui le ramèneront à raison si jamais y doit venir » (1). Ainsi fut fait. Enguerrand VII de Coucy, dernier descendant d'une race fameuse, a été chanté par Eustache Deschamps, non seulement dans la ballade « Des têtes chauves à la cour » (2), mais dans un poème composé sur sa mort en pays infidèle :

Tout noble cœur qui connut s'arme (3) crie
La mort et fin d'Enguerrand le Baron
Qui trépassa pour la foy en Turquie !
Prions à Dieu qu'il lui fasse pardon !
— Car à son temps fut appert et joli,
Sage, puissant, de grand largesse plein.
— Pour sa douceur maint franc cœur le servit,
Tout gouvernoit (4) sans travailler en vain (5).

Le tact et la politesse de ce chevalier avaient dicté le choix qu'on fit de lui. Enguerrand, selon Froissart (6), était « richement enlangagié ». Avec ses collègues, l'amiral de Vienne et Bureau de la Rivière, il représentait la fleur des conseils royaux. Pour instructions on leur recommanda de traiter « sur la plus douce voie que l'on pût aviser ». Leur éloquence fut couronnée de succès. Jean IV consentit enfin à venir en France, jusqu'à Blois. Le duc de Bourgogne s'y rendit « en grant arroy », accompagné de son fils Jean de Nevers et de son gendre l'étourdi Guillaume de Hainaut, comte d'Ostrevant. Philippe de Bourgogne fut assez heureux pour persuader à Jean IV de se rendre à Paris et de se présenter devant le roi. Le duc de Bretagne entra dans Paris escorté des trois comtes de Nevers, d'Ostrevant et de Namur. Arrivé à la porte du Louvre, il fut accueilli par le sire de Coucy et Jean de Vienne. Une foule de curieux se pressait pour le devisager. On le conduisit dans la grande salle où le couvert était mis pour le dîner du roi. Charles VI se tenait devant la table ayant à ses côtés les ducs de Berry, de Bourgogne et de Bourbon. Dès que la porte se fut ouverte devant le duc breton les courtisans se rangèrent pour lui livrer passage. Jean IV s'agenouilla par trois fois. La troisième, il se découvrit et dit « haut et cler : Monseigneur, je vous suis venu

(1) *Froissart*, éd. cit., t. XIII, p. 117 sqq.
(2) *Œuvres*, t. V, bal. 867.
(3) Son âme.
(4) Il gouvernait tout...
(5) *Ib.*, t. VII, p. 296.
(6) Ed. Luce, t. VIII, p. 22.

voir. Dieu vous parmaintienne ! — Grand merci, dit le roi. Beau cousin, vous nous êtes le bien venu. Nous avons grand désir de vous voir. Aussi nous vous verrons tout à loisir et vous parlerons ». Le duc Jean salua l'assistance, aida le roi à se laver les mains et, celui-ci s'étant assis à table, le duc prit congé. Cette laconique conversation fut suivie d'entrevues plus longues avec les oncles du roi. Jean IV fut « réfréné et adouci par si belles paroles et fut si sagement mené et traité » qu'il accepta une sentence, d'ailleurs assez bénigne, par laquelle le roi l'obligeait à restituer au connétable ce dont il l'avait dépouillé, et lui pardonnait purement et simplement l'offense faite à la majesté royale (20 juillet 1388).

Philippe de Bourgogne célébra ce succès, si longtemps attendu, en offrant, dans son hôtel d'Artois, au duc de Bretagne et à ses chevaliers (1), un dîner qui fut servi « haultement et bien ».

Dès le mois d'octobre suivant, Charles VI s'étant déclaré majeur prit en main personnellement les affaires de l'Etat. Désormais le connétable, Bureau de la Rivière, Jean de Vienne et les autres « Marsousets » occupèrent la première place au conseil. Le duc de Bourgogne fut momentanément éclipsé. L'effet de son absence se fit sentir par un changement dans la politique suivie vis-à-vis du duc de Bretagne. On dressa contre lui un sévère réquisitoire dans lequel lui étaient reprochés non seulement ses violences contre Clisson, mais encore un certain nombre de pratiques considérées comme des usurpations de prérogatives du pouvoir souverain. Prononcée dans l'assemblée des Etats bretons, cette invective mit le duc hors de lui. Son premier geste fut d'ordonner l'arrestation des ambassadeurs français venus l'insulter jusque chez lui. La duchesse de Bretagne fut atterrée par l'image des périls que cet attentat au droit des gens déchaînerait infailliblement. Surmontant la timidité naturelle à son sexe, bravant l'étiquette, raconte l'historiographe de Charles VI, elle prit ses enfants dans ses bras, malgré le terme prochain de sa grossesse, et entra, le soir, sans être attendue, dans la chambre du duc. Elle se jeta à ses genoux et, d'une voix entrecoupée par les sanglots, le conjura d'avoir pitié d'elle et de ses enfants. Elle lui parla sans détour de son infâme projet et, lui remontrant l'horreur d'un pareil crime, elle le supplia d'y renoncer et de ne point s'aliéner par un acte de félonie le roi et les princes qui pouvaient après sa mort protéger ses enfants (2).

(1) Les sires de Monfort et de Malestroit étaient les principaux.
(2) *Religieux de Saint-Denis*, t. 1, p. 727.

Elle gagna sa cause. Jean IV changea de méthode et consentit à aller trouver le roi qui, faisant les premiers pas vers lui, lui donna rendez-vous à Tours.

Là les deux factions qui se disputaient l'influence à la cour se donnèrent l'assaut. Finalement le duc de Bourgogne, chef de ceux qui « soutenaient couvertement » Jean IV, l'emporta. A l'arrivée du Breton il avait affiché ses préférences en se rendant au-devant de lui à une lieue hors de la ville. Il négocia et fit approuver par Charles VI un arrangement bienveillant. Le 26 janvier 1392, dès le matin, Philippe se rendit au logis de Jean IV dans le château de Tours et s'expliqua avec lui sur les abus qui lui étaient reprochés. Puis emmenant Jean IV, il se rendit chez le roi, lui présenta le duc de Bretagne qui se jeta à genoux. Le duc de Bourgogne répéta les explications données par Jean. Le souverain s'en contenta, retira ses accusations, promit de satisfaire aux réclamations de son grand feudataire et l'exhorta à la paix. Comme gage de réconciliation il lui accorda pour son fils aîné la main de sa fille Jeanne.

Cependant l'animosité de Jean IV contre le connétable n'était point apaisée. Il refusa obstinément de se rencontrer avec lui à la même table. La notoriété de cette haine fut une des causes de la catastrophe qui allait suivre de près la journée de Tours.

Lorsque Pierre de Craon, après l'assassinat manqué du connétable de Clisson, se fut enfui vers l'Ouest, un haro unanime s'éleva contre le duc de Bretagne dans lequel on vit le protecteur du meurtrier et l'instigateur secret du forfait. Le roi leva une armée. Il voulait châtier le duc. Philippe ne partageait pas cet élan mais il n'était plus écouté. Pour lui, cette campagne « estoit une guerre sans raison et jamais la conclusion n'en seroit bonne ». Il soutenait que « le royaume de France ni le pais de Bretagne, ni chevaliers ni escuyers, que ne touchait ni n'intéressait en rien la querelle et la haine de Clisson contre Pierre de Craon, n'avaient que faire de s'imposer cette peine, ni d'entrer en guerre à cause de lui ». Il n'y avait, estimait-il, qu'à les laisser « convenir et guerroyer l'un l'autre, à part, sans fouler et grever les bonnes gens ». Son gendre, le comte d'Ostrevant, qui avait répondu avec entrain à la convocation du ban royal, fut renvoyé dans ses foyers. Quant au duc de Bourgogne lui-même qui ne pouvait se dérober au devoir de suivre le roi, il ne s'en acquitta qu'avec une lenteur significative. Le roi dut l'attendre au Mans.

C'est là que la crise de démence subie par Charles VI vint remplacer brusquement le duc de Bourgogne à la tête du conseil. Il montra bien vite la nouvelle face des choses. Il fit rendre au duc

de Bretagne le château de Sablé, propriété de Pierre de Craon, achetée par Jean IV avant le meurtre, afin de la mettre à l'abri d'une confiscation. Puis quand le connétable vint le trouver, lui, homme habituellement si courtois et pondéré, il s'emporta et laissa son rival, qui était borgne, sur ces paroles : « Partez de ma présence, issez de ma chambre et faites que plus ne vous voye, car, si n'estoit pour l'honneur de moy, je vous feroie l'autre oeil crever ».

Se voyant perdu, Clisson se retira dans ses domaines de Bretagne où pour la troisième fois la guerre se ralluma entre Jean IV et lui.

Cependant Philippe le Hardi reprit la maîtrise de ses nerfs. Toujours persuadé de la nécessité de mettre un terme au conflit breton, il s'interposa entre les belligérants. Il réussit à leur imposer une trêve. Il se rendit en personne dans l'Ouest et séjourna longuement à Angers, à Nantes et à Ancenis. Finalement les deux parties se soumirent à son arbitrage dont la sentence fut prononcée à Paris le 24 janvier 1395.

Il ne restait à Jean IV que peu d'années à vivre. Elles lui suffirent pour donner au duc de Bourgogne de nouvelles preuves d'estime. Il l'accepta pour arbitre dans sa querelle avec sa riche voisine Jeanne de Rais dont il avait acheté frauduleusement la seigneurie, et il exécuta la sentence de Philippe, bien qu'elle lui donnât tort. Lorsqu'il contracta une alliance avec le duc de Lancastre, il stipula qu'elle n'était pas dirigée contre le duc de Bourgogne ni contre le comte de Nevers, son fils.

Le fruit le plus substantiel de l'amitié entre Philippe et Jean ne mûrit qu'après la mort de ce dernier. En mourant (1^{er} novembre 1399) Jean IV laissait le duché à un fils de dix ans à peine. La tutelle fut confiée à la veuve du défunt, Jeanne de Navarre. Bientôt celle-ci convola en secondes noces. Recherchée par le roi d'Angleterre, Henri IV, elle l'agréa. Ce mariage posait devant la cour de France un problème grave. Allait-on laisser l'Angleterre remettre la main sur la Bretagne, y rétablir son protectorat, y reconstituer un quai de débarquement pour ses troupes ? Le duc de Bourgogne, qui, pendant les longues crises de folie de Charles VI, gouvernait le royaume à sa guise, eut à parer au danger perçu. En diplomate consommé qu'il était il jugea, du premier coup, impossible de donner au jeune duc un tuteur breton. Ce peuple était trop profondément divisé. La guerre entre partisans de Clisson et de Jean IV était trop récente. Les plaies qu'elle avait ouvertes n'étaient pas cicatrisées. Choisi d'un côté ou de l'autre, un Breton aurait paru l'instrument des vengeances, des rancunes et des aigreurs de ses amis. Il n'aurait ja-

mais réussi à faire reconnaître son autorité par l'unanimité de ses compatriotes. Il était nécessaire de chercher ailleurs et de découvrir en France l'homme capable de s'imposer par son habileté et sa puissance. Philippe de Bourgogne s'avisait qu'une seule personne à la cour répondait aux diverses exigences de la situation. Cette personne, c'était lui-même. Il résolut donc de prendre en main la tutelle des enfants de Jean IV ou, pour mieux dire, il entreprit de se la faire décerner par les Etats bretons. Il connaissait par expérience la susceptibilité de ces gens-là et ne voulait pas renouveler l'échec de Charles V.

La manœuvre réussit parfaitement. Ayant pris ses informations avec soin, ayant prudemment tâté le terrain, Philippe se rendit à Nantes dans un équipage presque royal, encadré entre ses deux fils aînés Jean de Nevers et Antoine de Rethel. Il prodigua aux Bretons les marques de sa largesse. Les pierres précieuses, les rubis, les perles, les fourrures, les draps d'or et d'argent tombèrent en pluie éblouissante sur une noblesse assez rude et inaccoutumée à ce faste oriental. Le but visé fut atteint rapidement. Dans une assemblée des Etats tenue à Nantes le 19 octobre 1402, la duchesse douairière, les prélats et les barons de Bretagne confièrent au duc de Bourgogne le jeune duc de Bretagne Jean V et deux de ses frères, avec la charge de gouverner le duché jusqu'au jour où le prince aurait atteint l'âge de sa majorité. Ce délai ne fut pas très long. Jean V fut majeur le 24 décembre 1403. La régence de la Bretagne par Philippe le Hardi dura donc un peu plus d'un an. Son premier acte de régent fut de se rendre maître de toutes les places fortes du duché en exigeant des capitaines qui les gardaient, un serment de fidélité et en remplaçant ceux qui ne lui parurent pas assez sûrs.

Quand, au terme de son mandat, il remit ses pouvoirs au nouveau duc, il promulgua, conjointement avec lui, une ordonnance qui plaçait ce jeune homme sous le contrôle d'une curatelle établie pour trois ans et confiée nominaleme nt au sire de Laval, personne âgée et proche parente de la maison ducale de Bretagne. Mais le pouvoir réel restait à Philippe le Hardi. Cette constitution en effet fixait et remplissait les cadres essentiels du gouvernement breton, nommait à tous les emplois des grands conseillers de l'Etat, désignait ceux qui devaient occuper les postes de la maison ducale, d'abord les chambellans et les maîtres d'hôtel qui joignaient à leurs attributions domestiques une influence politique se traduisant par des missions fréquentes, ensuite les officiers de moindre rang et jusqu'aux plus modestes serviteurs. En effet, autour d'un prince jeune et inexpérimenté n'importe

lequel, parmi ceux qui l'entoureraient et qui allaient être quotidiennement sous ses yeux, pouvait jouir d'un crédit subit et devenir un être politique.

Aucune de ces créatures du duc de Bourgogne ne pouvait être déplacée sans son consentement. Aucune nomination nouvelle ne pouvait avoir lieu sans son intervention. En somme, il prolongeait de trois années sa régence de la Bretagne.

De cette régence il espérait un résultat plus durable et profitable à ses descendants après lui. Pendant son passage à Nantes il contracta un nouveau pacte d'alliance entre la maison de Bretagne et la sienne. Le traité fut signé le 18 novembre 1402 entre Philippe et ses trois fils, Jean, Antoine et Philippe, d'une part, Jean V et ses frères, Arthur et Gilles, de l'autre. Il contient deux articles. Par le premier, les hautes parties contractantes se promettent d'être « bons, vrais et parfaits amis et alliés ensemble durant le cours de leurs vies ». Par le second, elles s'obligent à « s'aider, conseiller et conforter, non seulement de conseil mais aussi de gens d'armes » à la réquisition de l'une des parties et aux frais du requérant. Ce secours était dû envers et contre tous, excepté le roi et le dauphin (1). Des précautions étaient prises en vue de la confirmation du traité par les parties alors mineures et principalement par Jean V (2).

Ce pacte apportait au duc de Bourgogne et à ses enfants l'alliance de la Bretagne au moment où ils avaient à se garder contre l'ambition naissante du duc d'Orléans. Les Bretons se trouvaient ainsi enrôlés sous la bannière bourguignonne dans la lutte contre ce prince entreprenant qui s'ingéniait à contrecarrer tous les projets de son oncle. Quelle allait être la portée de cette alliance dans la guerre civile imminente, quel parti allait en tirer le duc de Bourgogne, c'est ce que Philippe le Hardi n'eut pas le temps de montrer. Trois mois après avoir laissé le nouveau duc de Bretagne rentrer dans ses Etats, il fut atteint par la mort (27 avril 1404).

Plus heureux que lui, il nous incombe d'examiner comment Jean sans Peur utilisa les atouts merveilleux que son père avait réunis dans sa main.

(1) Dom Morice, *Histoire de Bretagne*. Preuves, t. II, col. 723.

(2) On trouvera des détails et des références supplémentaires dans nos deux articles : *Philippe le Hardi, régent de Bretagne* (Mémoires de l'Académie de Dijon, année 1933, p. 184) et : *Les séjours de Philippe le Hardi, duc de Bourgogne, en Bretagne* (Mémoires de la Société d'histoire et d'archéologie de Bretagne, volume sous presse).

III

Jean sans Peur et Jean V (1404-1419).

Opposition des caractères de Jean sans Peur et de Jean V. Celui-ci, brouillé avec celui-là, par suite du mariage d'Isabelle de Bourgogne avec le comte de Penhièvre, passe à l'alliance du duc d'Orléans (1406). Menaces de Jean sans Peur contre le duc de Bretagne. Duplicité de Jean V : il fait alliance avec Jean sans Peur et met à son service son frère Gilles (1410) tout en mettant son frère Arthur de Richemont à la disposition des Armagnacs. Appelé à Paris, Jean V est bafoué par les Armagnacs. Lors de l'invasion anglaise la défection de Jean sans Peur cause l'inertie de Jean V. Vaines négociations de Jean V pour réconcilier Jean sans Peur avec les Armagnacs, puis la France avec l'Angleterre. Il s'allie de nouveau au duc de Bourgogne (1417 et 1418).

L'histoire est rarement édifiante. Mais dans toute l'histoire de la France, il est peu de pages aussi affligeantes que celles qui retracent les conflits déchainés par l'ambition de Jean sans Peur : on y voit la guerre civile servir d'appât à la guerre étrangère et se poursuivre interminablement sous les yeux de l'ennemi.

Jean sans Peur, duc de Bourgogne en 1404, a poursuivi la politique dont son père, avec ses larges vues, avait tracé le plan, mais par des voies et dans un esprit différents. Solidement appuyé sur son domaine féodal, bourguignon et flamand, qui fait de lui le plus riche et le plus puissant des princes français, il ne perd pas de vue le royaume. La France reste son « objectif essentiel » (1) comme elle a été celui de son père. Comme Philippe, Jean veut dominer le conseil royal et gouverner sous le nom de Charles VI. Il y revendique la première place en invoquant son titre, plus ou moins authentique, de « doyen des pairs ». Mais cette place ne lui appartient pas. Avant lui siègent de plus proches parents du roi : ses trois fils qui ont été successivement Dauphins, son frère, le duc d'Orléans, et ses oncles, les ducs de Berry et de Bourbon. Si ces derniers ont plus d'âge que d'ambition, si le fils aîné du roi, né le 1^{er} janvier 1397, est encore trop jeune, à la mort de Philippe le Hardi, pour jouer un rôle, il reste le frère du roi, ce redoutable duc d'Orléans, éloquent et gracieux, riche de la

(1) Pirenne, *Histoire de Belgique*, t. II, p. 238.

dot d'une Visconti qui lui permet d'élargir un apanage moins important que la Bourgogne. Entre Philippe le Hardi et lui les heurts ont été constants. Seule leur commune politesse cachait une hostilité profonde. Avec Jean sans Peur les procédés changent. Ambitieux, certes Jean ne l'est pas moins que son père. Ne pouvant justifier ses prétentions par l'autorité morale que l'âge, l'expérience et la proximité plus grande du trône conféraient à Philippe, comment va-t-il parvenir à son but ? Par la force. Il recourra, sans scrupules et sans remords, au meurtre et à la rébellion. Dans son impatience passionnée il n'attendra pas que le temps donne du poids à ses opinions. Les emblèmes qu'il choisit, selon la mode, tranchent sur ceux de ses contemporains par leur vulgarité et leur symbolisme révolutionnaire : le niveau et le rabot.

Pour gouverner la France, il fallait à Jean sans Peur atteindre quatre buts successifs. Cette méthode n'a pas été formulée mais elle est inscrite dans sa conduite invariable :

Il devait tout d'abord obtenir non seulement entrée mais voix prépondérante au Conseil du roi ;

Il lui fallait, en second lieu, résider « à toute puissance », en d'autres termes disposer de la force armée, dans le lieu où siégeait le Conseil ;

Troisièmement, empêcher les autres membres du Conseil, et ceci ne visait que les princes, de s'y présenter entourés d'une escorte équivalente ;

Et finalement exiger la présence en ce Conseil, et par conséquent sous sa main, de tous ceux qui possédaient ou reflétaient l'autorité royale : le roi lui-même, puis le dauphin, la reine et les princes du sang.

Tel est le programme opiniâtrément poursuivi par Jean sans Peur.

A-t-il eu des visées plus hautes ? Au delà du Conseil a-t-il espéré atteindre le trône ? L'Angleterre offrait le récent exemple d'un roi détrôné par un prince du sang son cousin germain. Si ce spectacle a inspiré Jean sans Peur, nous l'ignorons. Il n'en a pas exprimé la pensée. Cette modération, provisoire peut-être, prouve la solidité du trône capétien, surtout lorsqu'on se rappelle qu'il a été occupé, trente ans, par un fou.

Pour la réalisation de son plan, Jean sans Peur a-t-il trouvé dans la personne du duc de Bretagne un auxiliaire et un allié ? C'est la question à laquelle nous allons essayer de répondre.

Rien de plus opposé que les caractères de Jean sans Peur et de

Jean V. De ce dernier un chroniqueur averti a fait cet éloge : « Le duc de Bretagne joignait à une nature bienveillante et aux excellentes qualités dont il était doué, un mérite qui le distinguait entre tous les ducs et princes du royaume. Vivant sans faste au milieu de ses sujets, il n'a jamais écrasé son pays d'exactions iniques et l'a protégé contre les attaques de ses voisins en y maintenant la douceur du repos et de l'aisance (1). » Cet homme modéré, ce sage aurait dû jouer un rôle d'arbitre dans la mêlée des féodaux. Il aurait dû ramener la paix entre eux et les regrouper autour du trône. Ce rôle patriotique, il n'en a certainement pas eu l'intention ni même la notion. Le sort de la France l'intéressait peu. Il préférerait ne pas la voir trop forte et tirait profit de ses misères. Si les circonstances le poussaient parfois, comme malgré lui, à s'interposer entre les belligérants, il s'acquittait de cette corvée sans conviction et sans ardeur. Une idée fixe le hantait : tenir son duché à couvert de l'incendie qui dévastait la France. Il assista donc en spectateur indifférent, tout au moins durant le temps que vécut Jean sans Peur, aux luttes civiles et à la guerre étrangère. Un pareil égoïste ne pouvait être pour le duc de Bourgogne ni un adversaire acharné ni un allié très sûr.

L'alliance de la Bretagne avec la Bourgogne, Jean V l'avait reçue pour ainsi dire toute faite pendant sa minorité. Mais d'abord elle ne lui plut pas, il rompit avec cette politique et passa au parti adverse. Il revint ensuite à l'amitié bourguignonne et contracta avec Jean sans Peur trois accords qui se succédèrent en 1410, en 1417 et en 1418.

* * *

Philippe le Hardi, quand il exerça les fonctions de régent breton, avait contracté une alliance, valable non seulement pour lui-même mais encore pour ses fils, avec le jeune duc de Bretagne et ses frères. Le libellé de l'acte prévoit sa ratification par ce duc quand il serait parvenu à sa majorité. De plus, Philippe, en se démettant de ses pouvoirs, avait institué pour trois ans une curatelle destinée à surveiller le duc et avait pourvu à tous les emplois de la cour et du gouvernement de la Bretagne.

Dès que Philippe le Hardi eut fermé les yeux, le 27 avril 1404,

(1) *Religieux de Saint-Denis*, t. VI, p. 53. Les dépenses de luxe de Jean V sont modérées en comparaison de celles de ses contemporains (H. Waquet, *L'art breton*, t. I, p. 71 et suiv.).

Jean V n'eut rien de plus pressé que de se débarrasser de son curateur et des principaux ministres qui lui avaient été imposés. En moins d'un an, sous prétexte de maladie le curateur fut remercié ; le chancelier et le trésorier furent également remplacés. Jean V nourrissait comme une rancune inavouée contre un tuteur dont la magnificence l'avait scandalisé et qui l'avait arraché sans son consentement à ses sujets. Il ne lui pardonnait pas de s'être prononcé dans le sens de l'hommage lige, alors que les juristes bretons faisaient de son refus la pierre angulaire de leur édifice constitutionnel. L'œuvre de Philippe fut donc en ce sens précaire. Le traité d'alliance de 1402 ne fut pas ratifié. La ratification n'en fut même pas demandée par l'autre partie contractante.

Tout décidé qu'il fût à sauvegarder sa politique ducale contre l'ingérence bourguignonne, Jean V n'avait pas de prévention contre le nouveau maître de la Bourgogne. Les deux ducs se rencontrèrent au conseil royal en février 1405. Jean sans Peur, ayant élevé contre un projet de taille une de ces protestations qui lui conquéraient le cœur du peuple parisien, Jean V le soutint et affirma qu'il attendrait plutôt le paiement de la dot de la duchesse que de la toucher sur le produit du nouvel impôt (1).

A la fin de la même année le duc de Bourgogne offrit à « dîner », c'est-à-dire à déjeuner, en son hôtel d'Artois, à Paris, à deux ambassadeurs bretons, l'abbé de Redon et le sire de Montfort (2).

C'est en 1406 qu'une maladroite et inexplicable décision de Jean sans Peur vint irriter le duc de Bretagne. En cette année, le 7 juillet, fut signé, par le duc de Bourgogne, le traité de mariage d'Isabelle, l'une de ses sept filles, avec le comte de Ponthièvre. Les futurs étaient deux enfants ; Isabelle demeura chez sa mère et mourut quelques années plus tard au château de Rouvres (3). Son mari, tout jeune qu'il fût, n'était pas un personnage insignifiant. Il était le plus riche baron de Bretagne. Il était surtout le chef de cette maison de Ponthièvre qui avait disputé le duché à celle de Montfort et qui n'avait jamais renoncé à l'espoir de le recouvrer. Alliée au connétable de Clisson elle avait été confondue par Jean IV dans une même haine. Olivier de Ponthièvre, qui devenait le gendre du duc de Bourgogne, était le fils du comte

(1) *Religieux de Saint-Denis*, t. III, p. 231. La dot de Jeanne de France qui vint cette année-là habiter avec son mari, ne fut payée qu'en 1407 et 1409. Dom Lobineau, p. 512.

(2) Le 17 décembre 1405. Petit, *Itinéraires*, p. 352.

(3) Le 18 septembre 1412. Petit, *o. c.*, p. 599. Son père la fit inhumer à la Chartreuse de Champmol. Dom Plancher, t. III, p. 353.

de Penthièvre qui venait de mourir (1) et de Marguerite de Clisson. Sa mère était sa tutrice. Dès qu'Olivier eut atteint quatorze ans, Jean sans Peur, invoquant la coutume bretonne, se fit décerner la curatelle du jeune homme par le parlement de Paris (2).

Jean V vit cette alliance avec dépit. Si l'union d'un Penthièvre avec une Clisson avait paru à Jean IV une menace, que devait penser Jean V de l'union de cette maison rivale et souvent rebelle avec une fille de Bourgogne ? C'était presque une provocation. Était-ce la revanche de Jean sans Peur ? A-t-il voulu punir Jean V d'avoir systématiquement éliminé de chez lui l'influence bourguignonne et ruiné l'œuvre bretonne de Philippe le Hardi ? Peut-être. En ce cas, le geste du Bourguignon ne pouvait avoir pour résultat que d'aggraver le différend. Se berçait-il de l'espoir de substituer son gendre au fils de Jean IV, le Penthièvre au Montfort ? Voilà bien l'intention que lui prêta la cour bretonne et le danger contre lequel elle chercha des moyens de défense.

Elle le conjura par des alliances de diverses natures, les unes matrimoniales, les autres politiques. Des trois sœurs de Jean V, l'aînée était mariée au comte d'Alençon, les deux plus jeunes avaient été emmenées par leur mère en Angleterre, lors de son mariage avec le roi Henri IV. Jean V les rappela toutes deux en Bretagne et leur donna des maris destinés à seconder ses desseins.

La main de l'aînée Blanche fut donnée à Jean d'Armagnac. Ce nom, destiné à un si grand retentissement, ne doit pas faire illusion. C'est en 1410 seulement que, le chef de la maison d'Orléans épousant la fille de Bernard d'Armagnac, ce nom deviendra l'épithète collective de ses partisans. En 1406, l'alliance d'Armagnac rapprochait surtout le duc de Bretagne du duc de Berry. Le fiancé avait en effet pour mère Bonne de Berry, fille de ce duc, dernier survivant des trois frères de Charles V, et de sa première femme, Jeanne d'Armagnac. On a dit que le contrat de mariage de Blanche réservait ses droits au duché en cas d'extinction de la descendance de ses frères et de sa sœur aînée. Le but de cette clause aurait été d'annuler les droits des Penthièvre. Cette interprétation est inexacte. Il suffit, pour s'en convaincre, de lire le texte du contrat. Il stipule simplement que, dans le cas susvisé, Blanche « viendra à sa portion et convenant et à son lieu dans ce qui lui seroit dû des héritages de ses père et mère et autres colla-

(1) Le 16 janvier 1404.

(2) Arrêt du 9 septembre 1407. Olivier avait eu quatorze ans le 7 septembre précédent. Dom Morice, *Preuves*, t. II, c. 836.

téraux ». Puisqu'il est question de partage, il ne s'agit pas du duché mais d'un lot dans les domaines appartenant à la famille ducal (1).

La plus jeune sœur de Jean V fut mariée à un petit-fils de Clisson, au fils de sa fille aînée : Alain de Rohan. On escomptait, avec raison, de cette union qu'elle détacherait du parti Penthièvre ses plus naturels alliés. Les deux mariages furent célébrés à Nantes le même jour, le 26 juin 1407 (2).

A ces combinaisons matrimoniales s'ajoutèrent des alliances purement diplomatiques. La première, et elle s'imposait, fut contractée avec Louis d'Orléans. Quel meilleur soutien contre le duc de Bourgogne ? Allié déjà au duc de Berry, le duc d'Orléans envoya un messenger au duc de Bretagne dès le 17 septembre 1406 pour lui faire des ouvertures (3). Il était bien informé des sentiments de Jean V qui y répondit avec empressement. Ce dernier se rendit à Tours (4) où il tomba d'accord avec Louis d'Orléans pour jeter les bases d'une alliance qui fut définitivement scellée, peu de mois après, en Guyenne sous les murs de Bourg-sur-Gironde assiégé (5).

Jean V ne s'en tint pas là. Pour faire contrepoids à l'hostilité d'un duc de Bourgogne, rien ne lui parut trop fort. Son père Jean IV avait été moralement inféodé aux rois anglais. Sa mère était actuellement reine d'Angleterre. La pensée de Jean V se tourna trop naturellement vers l'île tentatrice. Lui, capétien et gendre du roi de France, ne rougit pas d'envoyer un ambassadeur supplier le roi Henri IV de lui accorder un traité d'alliance, de paix ou de trêve. On ignore la date de cette requête, mais on possède la réponse du roi d'Angleterre : Le 30 mai 1407, ce souverain fit proclamer dans ses ports que nul ne molestât les sujets du duc de Bretagne à condition que celui-ci « n'adhérât point et ne procurât nul conseil, aide ni faveur à notre adversaire de France contre nous ». Ce sont les termes mêmes dont usa la chancellerie anglaise. Jean V les jugea compromettants. Son beau-père anglais allait trop vite en besogne ! Le Breton préféra ne signer, pour le moment, qu'une trêve d'un an (11 juillet 1407) (6). Cette

(1) Dom Morice, *Preuves*, t. II, c. 771. — Dom Lobineau, t. I, p. 510. — Bourdeaut, *Etude sur Jean V*, p. 7.

(2) Le premier contrat est du 30 juillet 1406, le second du 23 avril 1407. Dom Morice, t. II, c. 784 et 786.

(3) Jarry. *La vie politique de Louis d'Orléans*, p. 345. Sur les alliés du duc d'Orléans en Bretagne dès 1401 et 1405, v. Coville, *Jean Petit*, p. 356 et 357.

(4) 25-29 septembre 1406.

(5) Entre le début de novembre 1406 et le 14 janvier 1407. Jarry, *ib.*

(6) Dom Morice, t. II, c. 792-794.

trêve fut ensuite renouvelée périodiquement et en dernier lieu, le 3 janvier 1414, par Henri V pour une période de dix ans.

Jean V, quand il signait cette trêve particulière, n'ignorait pas que la grande trêve de vingt-huit ans, conclue en 1396 entre Charles VI et Richard II, avait été confirmée par Henri IV, dès son avènement, et qu'elle s'appliquait expressément à la Bretagne (1). Quel besoin avait-il de conclure avec l'Angleterre ce pacte supplémentaire ? Sans doute en dépit de la trêve franco-anglaise les Bretons étaient, sur mer, en continuelles hostilités contre les Anglais. Jean V désira y mettre fin par une convention directe. Il ne voulait pas avoir à combattre plusieurs ennemis à la fois. Il se réservait au contraire une chance ou de se réconcilier avec la Bourgogne par le canal de l'Angleterre ou de gagner un puissant allié contre Jean sans Peur si celui-ci essayait de réaliser les rêves qu'on lui prêtait au sujet de la Bretagne.

Louis d'Orléans ignora-t-il le traité que son cousin signa avec l'Angleterre ? Qu'en aurait-il pensé, lui, le champion de la cause nationale, lui, le vengeur d'Isabelle de France, reine détronée d'Angleterre, sa nièce, devenue sa fille en épousant son fils aîné ? Certes l'embarras de Jean V, invité à se justifier, eût été extrême. Mais sa politique de ménagements entre la chèvre et le chou comportait quelques ennuis de ce genre.

En traitant séparément avec l'Angleterre, Jean V avait donné un mauvais exemple qui n'allait être, et prochainement, que trop bien suivi par les deux partis prêts à s'entredéchirer.

Lorsque l'assassinat du duc d'Orléans par Jean sans Peur, le 23 novembre 1407, marqua le point de départ de la guerre civile, Jean V était ouvertement rangé du côté orléaniste. Il ne se démentit pas. Il renouvela avec Valentine Visconti, en mai et en septembre 1408, l'alliance contractée avec son mari.

Cette alliance ne procura pas aux défenseurs de la victime un ferme appui. Venu à Paris au lendemain du crime avec les autres princes considérés comme les soutiens de la royauté, il ne manifesta pas de sentiments profonds et ne s'attacha à aucune politique suivie. Il ne se montra ni le vengeur du mort, ni le défenseur du trône ébranlé, ni le tuteur des faibles menacés. Au drame qui se déroule il assiste comme au spectacle, soucieux uniquement d'esquiver les coups. Il écoute patiemment la plainte de la belle

(1) La trêve du 9 mars 1396 fut confirmée par Henri IV le 29 janvier 1400. Aucun vassal des rois contractants n'est compris parmi les alliés nommés au traité de 1396. Cet acte nomme deux conservateurs de la trêve pour le duché de Bretagne. — Cosneau, *Le Connétable de Richemont*, p. 95. — Rymer, t. III, part. IV, p. 170, 176 et 183, et t. IV, part. I, p. 46 et 47.

Valentine comme il écouterait l'éloquent éloge funèbre de son époux par l'abbé de Cérisy, mais il assiste, non sans quelque répugnance (1), à l'apologie du tyrannicide dont Jean sans Peur impose à la Cour l'audition. Il accompagne ou rejoint la reine Isabeau lorsque celle-ci, effrayée par le cynisme du criminel, quitte Paris où il domine pour se réfugier dans la ville bien fortifiée de Melun. Puis, la cour étant débarrassée du despote, le duc de Bretagne est l'un des princes que la reine appelle pour la reconduire à Paris. Jean V la ramène au Louvre à la tête d'une armée bretonne, enseignes déployées, et dont les chevaliers portent à la pointe de leur lance un panonceau où est peinte l'image d'une bergère entourée de cette devise (2) : « Pensez-y ce que voudrez ».

Jean V prit alors part au Conseil des princes où « fut conclut qu'on procéderait contre » le duc de Bourgogne « en toute rigueur selon les termes de justice et que, s'il ne vouloit obéir, le roi, tous ses vassaux et sujets, se mettroient sus, avec la plus grande puissance qu'ils pourroient trouver, et iroient contre lui pour le subjurer ». Dès qu'on apprit que le terrible duc, rehaussé par le prestige de sa victoire sur les Liégeois, revenait à Paris, le ton changea brusquement : « Plusieurs de ceux qui auparavant avoient été fort enclins et volentifs de eux montrer en rigueur au dessus dit duc de Bourgogne commencèrent à baisser la tête et à être d'opinion contraire, redoutant la constance, hardiesse et puissance que avoit lors icelui duc ». Et ainsi « toutes les conclusions qui avoient été prises contre lui furent mises à néant et desrompues » (3). Ce fut un exode général de la cour, pour ne pas dire un sauve-qui-peut. Melun n'était pas assez loin. On gagna Tours sous la protection de la petite armée de Jean V.

Jean sans Peur prit en mauvais gré le rôle de garde du corps joué en cette occasion par Jean V. Mais entre les deux princes s'éleva un sujet de mécontentement plus dangereux et qui risqua de les mettre directement aux prises. La guerre venait d'éclater en Bretagne entre l'autorité ducale et le comte de Penthievre autour d'une petite place forte nommée Moncontour. On put se croire revenu au temps où Clisson et Jean IV guerroyoient l'un

(1) Jean V était venu à Paris à la demande de la reine. Quand Jean sans Peur le pria d'assister à sa « justification », il répondit sèchement « qu'il estoit là venu au service du roi et pas au sien », et quand les ducs de Guyenne et de Berry firent asseoir le duc de Bourgogne à côté de lui, il s'en montra fort mécontent. Coville, *Jean Petit*, p. 104, 107, 109, voir aussi p. 244.

(2) Celle d'Armel de Châteaugiron qui avec le duc et le sire de Malestroit commandait l'armée. Dom Lobineau, p. 513.

(3) Monstrelet, t. I, p. 388

contre l'autre. Olivier de Penthièvre était défendu par une bande de Flamands, de Picards et de Bourguignons prêtés par son beau-père. Jean V ne craignit pas de leur opposer des soldats anglais.

Il avait chez eux un ambassadeur permanent en la personne de sa mère. A son instigation le comte de Kent passa en Bretagne avec une troupe recrutée en apparence à ses frais. Le comte de Kent, Edmond Holland, n'était pas étranger à la Bretagne. Son père était le propre frère de Jeanne Holland qui avait été la seconde femme de Jean IV (1). Le comte était donc neveu d'une duchesse de Bretagne. Excellent prétexte pour intervenir. En couvrant cette expédition d'un intérêt de famille on comptait ne pas choquer les patriotes bretons. Vain espoir ! les Bretons indignés le forcèrent à battre en retraite.

Plus à craindre encore était la colère de Jean sans Peur. Il menaça d'envoyer une armée en Bretagne. Il déclara que Jean V n'avait aucun droit au duché et que le seul duc légitime était son gendre, Penthièvre (2). A ces propos Jean V opposa une manifestation volontairement théâtrale. Il convoqua les trois Etats du duché à Vannes et obtint d'eux la désignation d'une ambassade destinée au duc de Bourgogne. Les plénipotentiaires étaient l'évêque de Rennes, jadis donné comme chancelier au duché par Philippe le Hardi, les sires de Châteaubriant et de Coëtquen, représentant la noblesse, et Jean Hodart pour les bonnes villes. Les instructions furent délibérées publiquement. Elles rappelaient les services rendus par les Bretons aux ducs de Bourgogne, notamment en Flandre, elles évoquaient le souvenir de la glorieuse régence de Philippe le Hardi sans passer sous silence que la seule opposition rencontrée par Philippe était venue de ces mêmes Penthièvre qui depuis... En concluant on dissipait l'illusion dont se leurrait le duc de Bourgogne s'il croyait que son gendre disposait d'un parti capable de lui donner le duché. Si, en dépit de toute raison, Jean sans Peur attaquait le duc, les Etats, disait-on, « sont et seront d'un commun vouloir et assentement de y résister et pourvoir par toutes voyes qu'ils pourront pour la tuicion et défense de leur prince et du pays ». Ce manifeste, daté du 14 décembre 1408, portait la signature de tous les évêques bretons et d'un nombre imposant de barons à commencer par le vicomte de Rohan, gendre du feu connétable de Clisson, par le sire de Montfort, bras

(1) Jeanne et son frère étaient enfants d'Edmond de Woodstock, le plus jeune fils du roi Edouard I^{er}. Le comte de Kent mourut le 18 septembre 1408 d'une blessure reçue à l'attaque de l'île de Bréhat. Il avait épousé, l'année précédente, Lucie Visconti.

(2) Monsirelet, t. II, p. 36. — Chron. Brioc, D. Morice, *Preuves*, t. I, c. 92.

droit de Jean V (1), et par les procureurs du sire de Laval, l'ancien curateur donné par Philippe le Hardi à Jean V (2). C'était donc l'unanimité du duché que Jean sans Peur trouverait dressée contre lui.

Il est douteux que cette magnifique ambassade se soit mise en route. Le duc de Bourgogne avait assez à faire dans ses Etats et dans ceux du roi pour ne pas se jeter dans le guépier breton. Il avait des moyens moins téméraires de s'assurer le concours du duc de Bretagne.

Jean V, peu belliqueux, accepta que le Conseil royal s'entremît et ménageât un compromis. Des arbitres furent nommés de part et d'autre. Le duc de Bretagne choisit le roi de Navarre, son oncle, allié de Jean sans Peur, et le duc de Bourbon, qui ne l'aimait guère (3). Le comte de Penthièvre désigna le roi de Sicile, son cousin germain, fils d'une Penthièvre, et le duc de Berry. Les arbitres se réunirent à Gien-sur-Loire, mais aucune sentence ne sortit de leur délibération (4).

Tout autre fut le sort d'une assemblée de princes réunie dans la même ville au mois d'avril 1410. Groupés autour du duc de Berry ils formèrent une ligue pour venger la mémoire du duc d'Orléans et expulser du conseil son assassin qui, maître de Paris, disposait du roi comme d'un jouet et du royaume comme s'il eût été le sien. Au nombre des conspirateurs était le duc de Bretagne.

La Ligue ne fut pas le seul article de l'ordre du jour. On conclut aussi des mariages. Celui de Charles d'Orléans, fils aîné de la victime, avec la fille de Bernard d'Armagnac. Vit-on jamais beau-père et gendre aussi mal assortis ? Quels goûts communs entre l'indomptable Armagnac et le courtois Orléans, ignorant encore de la fibre poétique qu'il recélait en lui ? Son union le rapprochait de Jean V dont une sœur était déjà mariée à Jean

(1) Jean V le fit lieutenant général pendant son absence, cette même année 1408. Dom Lobineau, t. I, p. 513.

(2) Dom Morice, *Preuves*, t. II, c. 815. On trouve à cette époque une autre preuve de la mésentente entre les ducs de Bourgogne et de Bretagne. Une trêve ayant été conclue, au mois de juin 1408, entre Jean sans Peur et Henri IV, pour la Flandre, le duc de Bourgogne, à la demande du lieutenant de Calais, fit instance auprès de Jean V, afin qu'il publiât dans ses états cette trêve « pour la sûreté des marchands, des pèlerins, des clercs et des pêcheurs ». Mais le Breton répondit par un refus, objectant, suivant l'avis de son conseil, que cette publication ne pouvait être faite en cette forme, sans de graves inconvénients, pour ses sujets (Nantes, 9 juin probablement 1409). Archives du Nord, B. 550 et B. 554.

(3) En 1409, Coville, *Les Cabochiens*, p. 5 et 6.

(4) Mars 1410 ; *Relig.*, t. IV, p. 317. Gien appartenait au domaine royal. Ce comté fut donné en apanage à Charles d'Orléans en 1424. Il fut constitué en douaire à la duchesse de Guyenne, le 9 mars 1425. Cosneau, *Les grands traités de la guerre de Cent ans*, p. 141.

d'Armagnac, le fils aîné de Bernard. Un autre mariage renforça l'alliance des maisons d'Orléans et de Bretagne : celui du plus jeune frère de Jean V, Richard, auquel fut accordée la main de Marguerite d'Orléans.

En se séparant les princes se donnèrent rendez-vous à Paris pour la mi-août. C'était l'objectif de la campagne qu'on se proposait d'entreprendre.

Aux approches de la date prévue les ligueurs s'étonnèrent de ne rien voir venir du côté de la Bretagne. Armagnac fut dépêché pour informer. Avec stupeur il entendit Jean V lui répondre que, nonobstant la ligue, il n'était pas tenu de combattre le duc de Bourgogne qui ne lui avait fait de torts qu'en paroles.

Que s'était-il passé ?

Il s'était passé ceci : Jean sans Peur avait paralysé la coalition en désarmant Jean V. Il lui avait fait savoir qu'il abdiquait toute intention hostile contre lui. La missive du duc de Bourgogne dissipa les craintes que Jean V avait conçues, d'une expédition bourguignonne entreprise pour le déposséder. Exempt de toute hostilité personnelle contre la Bourgogne, Jean V ne fut nullement retenu dans la ligue de Gien par les intérêts généraux de l'Etat. Jean sans Peur ne s'en tint pas à ce premier succès. Battant le fer tandis qu'il était chaud, il poussa hardiment Jean V de la neutralité dans l'alliance. Il dicta à son secrétaire Fortier (1) le texte d'un traité qui, si Jean V l'homologuait, allait rétablir l'alliance voulue par Philippe le Hardi. Jean sans Peur avait vu juste. Dès que le traité eut été mis sous les yeux de Jean V, il le signa sans hésitation. Le seing du duc de Bourgogne avait été apposé à Paris le 18 juillet 1410, celui du duc de Bretagne s'y ajouta, le 29, à Vannes.

Quelle est la teneur de cet acte ? Il répète à peu près exactement celui de 1402. Les contractants se promettent amitié leur vie durant. Ils s'aideront de conseil et, si besoin est, de gens d'armes. A première réquisition ils s'enverront un corps de trois cents hommes d'armes entretenus pendant trois mois aux frais de la partie qui les fournira, puis au delà de ces limites de nombre et de durée, aux frais de celle qui en recevra le secours. L'alliance est jurée envers et contre tous, excepté le roi, la reine et M. de Guyenne, fils aîné de Charles VI (2).

(1) Sur Jean Fortier et ses missions en Bretagne dès le temps de Philippe le Hardi, voir mon article sur *Les séjours de Philippe le Hardi en Bretagne* dans les *Mémoires de la Société d'histoire et d'archéologie de Bretagne*, tome sous presse.

(2) Blanchard, *Lettres et Mandements de Jean V*, n° 1099.

Jean sans Peur avait offert quelque chose de plus. En effet, le jour même où il signait sa réconciliation avec le duc de Bourgogne, Jean V investissait son chancelier, Jean de Malestroit, évêque de Saint-Brieuc, de pleins pouvoirs en vue de régler la querelle de Penthièvre avec le duc de Bourgogne, comme « ayant le bail, garde ou gouvernement et administration de notre très cher et féal cousin Olivier de Penthièvre » (1). Prestement Jean sans Peur sacrifia Moncontour et signa un accord sur ce point névralgique, le 8 août 1410 (2).

Quelques jours après, il faisait expédier par Charles VI au duc de Bretagne des lettres de non-préjudice qui durent lui être très agréables. Le duc de Bourgogne avait répondu à la confédération des princes en faisant publier par Charles VI l'interdiction à tous les nobles de prendre les armes. Cette défense avait été signifiée à un certain nombre de barons bretons, ce qui portait atteinte aux prérogatives ducales. Charles VI déclara que celles-ci restaient sauves et intactes.

Si l'on en croit Monstrelet, Jean V perçut alors vingt mille écus d'or pour la solde des gens d'armes qu'il mettrait au service du roi contre les Orléanistes (3).

Jean V trouvait son compte dans l'alliance bourguignonne. Il se faisait prudemment payer d'avance. Mais il n'était pas homme à se livrer pieds et poings liés à son nouvel ami. S'il tenait à ne pas se brouiller avec Jean sans Peur il entendait, d'autre part, rester en bons termes avec les ligueurs de Gien. Tout en échangeant avec l'un des serments, il chercha un moyen de ne pas s'attirer l'animosité des autres. Il découvrit une ingénieuse combinaison capable de contenter tout le monde. A la cour où régnait l'influence de Bourgogne, il envoya son frère Gilles, à la Ligue son frère Richemont. Les Bretons furent laissés libres de suivre l'un ou l'autre. Ils s'engagèrent en masse sous les ordres de Richemont qui amena six mille cavaliers à la Ligue, tandis que Gilles arrivait presque seul à Paris. Ni les uns ni les autres ne servaient aux frais de Jean V. Richemont et sa troupe furent soldés par les Ligueurs.

Cet astucieux partage satisfait Jean V. Certes il était économique et présenta cet autre avantage de retarder la guerre civile d'une année. Au lieu de se battre en 1410 on se battit en 1411.

La grosse duplicité de Jean V ne fut du goût ni de ses anciens alliés ni du nouveau. Elle fut d'autant plus vite éventée à Paris

(1) Blanchard, *Lettres et Mandements de Jean V*, n° 1100.

(2) Dom Morice, *Preuves*, t. II, c. 835 et 848.

(3) T. II, p. 80.

que les gens du roi saisirent une lettre de Jean V adressée au duc de Berry et annonçant la prochaine venue de Richemont. Charles VI, entendez le duc de Bourgogne, écrivit aussitôt non pas au duc, par ménagement, mais au sire de Montfort. Le roi se montrait « moult émerveillé et malcontent, considéré que notre fils de Bretagne est notre sujet et aussi les promesses et serments qu'il nous a faits plusieurs fois de venir devers nous pour nous servir toutes fois que nous lui ferions savoir et qu'il ne laisseroit ni souffrir ni partir aucunes gens de son pais pour aller au service de nos ennemis désobéissans ». Il terminait en mandant au seigneur de Montfort d'exhorter le duc et Richemont à se rendre promptement et en armes au service du roi (1).

Jean V obéit à moitié : il se rendit à Paris, mais sans Richemont et sans soldats (2). Il offrit à Charles VI de « l'aider, secourir et servir de corps et de biens et de ses hommes, vassaux et sujets, amis et alliés, avec toute puissance, toutes et quantes fois que besoin en seroit et que le roi l'en requerroit, et spécialement de retourner vers le roi pour le 22 septembre suivant » (3). Ces promesses dont on jugera la sincérité, lui valurent dix mille francs versés par le receveur des Aides (4). En même temps que Jean V tenait ce langage à Paris, ses ambassadeurs, reçus à Arras par le duc de Bourgogne (5), observaient une attitude analogue. Dès le 1^{er} septembre une lettre de Charles VI remémora au duc de Bretagne sa récente promesse (6). Le 11, le duc de Guyenne réitéra l'instance. Il requérait Jean V de venir servir le roi avec son armée et de rappeler sous ses ordres les Bretons embrigadés par les Princes. Pour réfuter d'avance une objection grosse aux yeux de l'avare Breton, le duc de Guyenne ajouta : « Nous ferons ordonner du paiement de vous, de vosdites gens d'armes et de tout tellement que vous en devrez estre content » (7).

A ces appels Jean V ne répondit pas. Pendant que la guerre civile faisait rage autour de Paris, il resta paisiblement chez lui. Cette abstention ne fut pas trop mal vue du duc de Bourgogne. Entré en vainqueur dans la capitale (23 octobre 1411), il offrit à déjeuner en son hôtel d'Artois à Gilles de Bretagne et au

(1) 17 mars 1411, Dom Morice, t. II, c. 867.

(2) En juin 1411, Blanchard, t. I, Itinéraire.

(3) Dom Morice, t. II, c. 859.

(4) Quittance du 12 juillet 1411, Blanchard, n° 1119.

(5) Les 1^{er}, 2, 3, 4 et 5 juillet 1411, Petit, *Itinéraires*, p. 380.

(6) Trésor des Chartes de Bretagne. Inventaire de Bourgneuf de Cucé F. B. 2.

(7) Dom Morice, t. II, p. 858. Étaient ce jour-là au Conseil, qui décida l'envoi de cette lettre, Gilles de Bretagne et l'évêque de Saint-Brieuc, chancelier de Jean V.

chancelier de Jean V (1). Gilles fut chargé d'une mission auprès de son frère aîné sans réussir à ébranler sa résolution. Mobilisé dans l'armée qui, pour le compte de Jean sans Peur, assiégea Bourges, afin de châtier le duc de Berry, il fut atteint par la dysenterie et en mourut le 19 juillet 1412, trois jours après la signature de la paix (2).

Paix précaire qui laissait au duc de Bourgogne Paris où se déchaîna la Terreur cabochienne (28 avril-8 août 1413). Ces excès dégoûtèrent le duc de Guyenne de l'alliance bourguignonne. Il écrivit et fit écrire par le roi au duc de Bretagne en implorant son secours (3). Effectivement Jean V parut à l'assemblée des princes réunie à Verneuil (juillet 1413) où l'on avisa aux meilleurs moyens de se débarrasser des Cabochiens. Les négociations engagées avec le duc de Bourgogne aboutirent à la paix de Pontoise (28 juillet) qui eut pour conséquence son départ de Paris (22 août), la chute des Cabochiens et la rentrée des Armagnacs dans la capitale.

Jean V se trouva donc embauché, pour la seconde fois et à contre-cœur, dans ce parti qu'il avait déjà trahi. Il fut des derniers à rejoindre les princes. Il débarqua sans bruit à Paris un soir de septembre, et séjourna d'autant moins longtemps à la cour qu'il y fut le point de mire de quelques brocards et la victime de quelques avanies. Les Armagnacs jugeaient sans indulgence son attitude équivoque pendant la dernière guerre et le lui firent sentir. Le jeune duc d'Orléans, qui n'était pourtant pas agressif, lui disputa le pas dans les cérémonies et conseils en arguant de sa qualité de premier prince du sang ; sa demande prévalut auprès du roi (4). Le duc d'Alençon dit à Jean V, son beau-frère, qu'il avait dans le cœur un lion grand comme un enfant d'un an. Le lion étant le symbole du courage, le reproche de poltronnerie était peu déguisé (5).

Jean V quitta Paris mécontent et froissé. De plus il était anxieux, car, après avoir essuyé les railleries des Armagnacs, il craignait d'avoir à subir de la part du Bourguignon des reproches

(1) Samedi 16 janvier 1412, Petit, *Itin.*, p. 386.

(2) *Relig.*, t. IV, p. 613 et 691.

(3) La lettre du roi est du 18 mai 1413 ; celle du duc de Guyenne est antérieure. Dom Lobineau, p. 524.

(4) Charles VI décida que le duc d'Orléans « irait au-dessus du duc de Bretagne tant en aller, seoir, escrire que en toutes autres choses ». Jean Lefèvre de Saint-Remy, éd. Morand, t. I, p. 123. Sur le mémoire présenté à cette occasion par Jean, voir ci-dessous, chapitre v.

(5) *Religieux*, t. V, p. 161. Monstrelet, t. II, p. 409.

non moins durs et non moins mérités. Que devait penser celui-ci d'un allié qui frayait avec ses adversaires, qui semblait pactiser avec eux ? Après le départ de Jean V, les princes déclarèrent Jean sans Peur rebelle et prescrivirent diverses sanctions contre lui. A ce coup Jean V jugea nécessaire de se désolidariser d'avec eux et de crier son innocence aux oreilles du duc de Bourgogne.

Il envoya vers lui un jeune et discret ambassadeur, « le plus fiable » qu'il put trouver, son écuyer Simon Delhoye (1). Les instructions qui lui furent remises sont datées de Vannes, le 22 octobre 1414. Jean V y plaidait non coupable : Le roi, disait-il, l'a sommé de venir le trouver en armes pour combattre le duc de Bourgogne. Jean V n'a point obtempéré, il a même défendu par ban à tous ses gens d'armes de sortir du pays. La reine l'a invité, avec des instances réitérées, à venir la voir. Jean V a différé plus longtemps qu'il a pu. Si maintenant il se décide à se rendre auprès d'elle pour la Toussaint prochaine, avec la duchesse, fille de la reine, du moins n'ira-t-il point « à Paris, car il ne veut point aller au gouvernement ni en la présence de ceux qui y sont ». C'est à Montargis qu'il rencontrera la reine. Le duc de Bretagne serait extrêmement satisfait s'il pouvait, dans ce lieu-là, s'aboucher soit avec des ambassadeurs de Bourgogne, soit avec ce duc lui-même (2). Tel était le vœu le plus cher de Jean V. Il ne fut pas exaucé. Quand Jean sans Peur reçut-il l'ambassadeur breton ? Il était alors en Champagne, mais avant que Simon Delhoye ait pu l'y rejoindre, il quitta cette province et, tournant le dos à Montargis, se mit en route pour la Bourgogne (3). Du moins Jean V put-il accomplir son voyage à Montargis avec la pensée de ne pas se compromettre aux yeux de Jean sans Peur. Mais il n'y rencontra ni ce duc ni ses représentants. Lorsque les Armagnacs, poursuivant leur avantage, envahirent les terres de Jean sans Peur, vinrent camper sous Arras et y signèrent un traité de paix (23 février 1415), le duc de Bretagne, qui était resté en dehors des hostilités, fut compris au nombre des seigneurs qui devaient jurer l'observation du traité (4).

(1) Il est qualifié écuyer et enfant de Chambre en 1418. Dom Morice, t. II, c. 980.

(2) Dom Morice, t. II, c. 894.

(3) Le 29 octobre 1414. Simon Delhoye remplit sa mission auprès du duc de Bourgogne le 15 novembre 1414 à Salmaise (canton de Flavigny, arr. de Semur). Arch. de la Côte-d'Or, B. 11921.

(4) *Religieux*, t. V, p. 433. Monstrelet, t. VI, p. 173. — Cependant on ne rencontre pas son nom dans les textes publiés par Finot (*La paix d'Arras*, in *Annales de l'Est*, 1906) et Mirot (*Autour de la paix d'Arras* in *Bibl. de l'Éc. des Chartes*, t. LXXV, 1914).

La paix d'Arras ne fut pas plus solide que celles qui depuis 1409 s'étaient succédées presque annuellement : paix de Chartres, de Bicêtre, d'Auxerre et de Pontoise. Et cependant un nouveau péril menaçait le royaume. Depuis l'avènement de Henri V, en mars 1413, la guerre avec l'Angleterre était certaine. Ce souverain n'avait pas voulu confirmer la trêve de vingt-huit ans comme avait fait son père. Il concéda seulement de courtes trêves de quelques mois ou de quelques semaines dont il fallait sans cesse négocier le renouvellement. Lors de l'un d'eux, le 24 janvier 1414, les représentants de la France constatèrent, non sans stupeur, que, dans la liste des alliés du roi d'Angleterre (1), figurait le duc de Bretagne. La dernière trêve expira le 15 juillet 1415. Le 28 du même mois des lettres de défi de Henri V déclaraient la guerre à Charles VI. Le 25 octobre, la France était écrasée à Azincourt. Ni le duc de Bourgogne ni le duc de Bretagne n'assistèrent à cette fatale journée. Jean sans Peur la passa tranquillement à Dijon. Jean V mit son armée en mouvement mais il s'attarda à Rouen puis à Amiens. L'inertie du duc de Bourgogne le paralysait. Il n'osait faire un pas sans son aveu. Au début du mois d'août 1415, des ambassadeurs bretons avaient été reçus par le duc de Bourgogne dans ses châteaux de Rouvres (2) et d'Argilly (3). On s'imaginait sans peine quel mot d'ordre ils reçurent quand on sait que, depuis l'année précédente, le duc de Bourgogne avait réglé avec Henri V le partage du royaume. Sommé par Charles VI de venir combattre les Anglais avec une petite troupe de cinq cents bassinets, Jean sans Peur s'abstint. Il exigeait de marcher avec toute sa puissance, de façon à être le maître. Le duc de Bretagne qui prit part avec le roi et les princes du sang au conseil de guerre tenu à Rouen, insista pour qu'on laissât le duc de Bourgogne rejoindre l'armée comme il l'entendrait. N'ayant pas obtenu satisfaction, il bouda. « Le roi, dit Jouvenel, lui avait assigné une place dans la bataille, le duc refusa s'excusant qu'il n'y mettroit jamais les pieds si le duc de Bourgogne, son cousin, n'y estoit. » Il ajouta « qu'il estoit bien besoin que le duc de Bourgogne y fust, car quand tous les sujets du roi et ses bienveillants et alliés y seroient, on auroit assez à faire à desconfire ses ennemis qui estoient moult forts » (4).

(1) De même le 10 juin 1415. *Rymer*, t. IV, part. II, p. 63 et 127.

(2) Canton de Genlis, arr. de Dijon, les 6 et 8 août. Petit, *Itin.*, p. 420.

(3) Canton de Nuits, arr. de Beaune, le 15 août. *Ib.*

(4) Monstrelet, t. III, p. 93. *Religieux*, t. V, p. 547 et 557. — D. Godefroy, *Histoire de Charles VI*, p. 313.

non moins durs et non moins mérités. Que devait penser celui-ci d'un allié qui frayait avec ses adversaires, qui semblait pactiser avec eux ? Après le départ de Jean V, les princes déclarèrent Jean sans Peur rebelle et prescrivirent diverses sanctions contre lui. A ce coup Jean V jugea nécessaire de se désolidariser d'avec eux et de crier son innocence aux oreilles du duc de Bourgogne.

Il envoya vers lui un jeune et discret ambassadeur, « le plus fiable » qu'il put trouver, son écuyer Simon Delhoye (1). Les instructions qui lui furent remises sont datées de Vannes, le 22 octobre 1414. Jean V y plaquait non coupable : Le roi, disait-il, l'a sommé de venir le trouver en armes pour combattre le duc de Bourgogne. Jean V n'a point obtempéré, il a même défendu par ban à tous ses gens d'armes de sortir du pays. La reine l'a invité, avec des instances réitérées, à venir la voir. Jean V a différé le plus longtemps qu'il a pu. Si maintenant il se décide à se rendre auprès d'elle pour la Toussaint prochaine, avec la duchesse, fille de la reine, du moins n'ira-t-il point « à Paris, car il ne veut point aller au gouvernement ni en la présence de ceux qui y sont ». C'est à Montargis qu'il rencontrera la reine. Le duc de Bretagne serait extrêmement satisfait s'il pouvait, dans ce lieu-là, s'aboucher soit avec des ambassadeurs de Bourgogne, soit avec ce duc lui-même (2). Tel était le vœu le plus cher de Jean V. Il ne fut pas exaucé. Quand Jean sans Peur reçut-il l'ambassadeur breton ? Il était alors en Champagne, mais avant que Simon Delhoye ait pu l'y rejoindre, il quitta cette province et, tournant le dos à Montargis, se mit en route pour la Bourgogne (3). Du moins Jean V put-il accomplir son voyage à Montargis avec la pensée de ne pas se compromettre aux yeux de Jean sans Peur. Mais il n'y rencontra ni ce duc ni ses représentants. Lorsque les Armagnacs, poursuivant leur avantage, envahirent les terres de Jean sans Peur, vinrent camper sous Arras et y signèrent un traité de paix (23 février 1415), le duc de Bretagne, qui était resté en dehors des hostilités, fut compris au nombre des seigneurs qui devaient jurer l'observation du traité (4).

(1) Il est qualifié écuyer et enfant de Chambre en 1418. Dom Morice, t. II, c. 980.

(2) Dom Morice, t. II, c. 894.

(3) Le 29 octobre 1414. Simon Delhoye remplit sa mission auprès du duc de Bourgogne le 15 novembre 1414 à Salmaise (canton de Flavigny, arr. de Semur). Arch. de la Côte-d'Or, B. 11921.

(4) *Religieux*, t. V, p. 433. Monstrelet, t. VI, p. 173. — Cependant on ne rencontre pas son nom dans les textes publiés par Finot (*La paix d'Arras*, in *Annales de l'Est*, 1906) et Mirolet (*Autour de la paix d'Arras* in *Bibl. de l'Ec. des Chartes*, t. LXXV, 1914).

La paix d'Arras ne fut pas plus solide que celles qui depuis 1409 s'étaient succédé presque annuellement : paix de Chartres, de Bicêtre, d'Auxerre et de Pontoise. Et cependant un nouveau péril menaçait le royaume. Depuis l'avènement de Henri V, en 1413, la guerre avec l'Angleterre était certaine. Ce souverain n'avait pas voulu confirmer la trêve de vingt-huit ans comme avait fait son père. Il concéda seulement de courtes trêves de quelques mois ou de quelques semaines dont il fallait sans cesse négocier le renouvellement. Lors de l'un d'eux, le 24 janvier 1414, les représentants de la France constatèrent, non sans stupeur, que, dans la liste des alliés du roi d'Angleterre (1), figurait le duc de Bretagne. La dernière trêve expira le 15 juillet 1415. Le 28 du même mois des lettres de défi de Henri V déclaraient la guerre à Charles VI. Le 25 octobre, la France était écrasée à Azincourt. Ni le duc de Bourgogne ni le duc de Bretagne n'assistèrent à cette fatale journée. Jean sans Peur la passa tranquillement à Dijon. Jean V mit son armée en mouvement mais il s'attarda à Rouen puis à Amiens. L'inertie du duc de Bourgogne le paralysait. Il n'osait faire un pas sans son aveu. Au début du mois d'août 1415, des ambassadeurs bretons avaient été reçus par le duc de Bourgogne dans ses châteaux de Rouvres (2) et d'Argilly (3). On s'imagine sans peine quel mot d'ordre ils reçurent quand on sait que, depuis l'année précédente, le duc de Bourgogne avait réglé avec Henri V le partage du royaume. Sommé par Charles VI de venir combattre les Anglais avec une petite troupe de cinq cents bassinets, Jean sans Peur s'abstint. Il exigeait de marcher avec toute sa puissance, de façon à être le maître. Le duc de Bretagne qui prit part avec le roi et les princes du sang au conseil de guerre tenu à Rouen, insista pour qu'on laissât le duc de Bourgogne rejoindre l'armée comme il l'entendrait. N'ayant pas obtenu satisfaction, il bouda. « Le roi, dit Jouvenel, lui avait assigné une place dans la bataille, le duc refusa s'excusant qu'il n'y mettroit jamais les pieds si le duc de Bourgogne, son cousin, n'y estoit. » Il ajouta « qu'il estoit bien besoin que le duc de Bourgogne y fust, car quand tous les sujets du roi et ses bienveillants et alliés y seroient, on auroit assez à faire à desconfire ses ennemis qui estoient moult forts » (4).

(1) De même le 10 juin 1415. *Rymer*, t. IV, part. II, p. 63 et 127.

(2) Canton de Genlis, arr. de Dijon, les 6 et 8 août. Petit, *Itin.*, p. 420.

(3) Canton de Nuits, arr. de Beaune, le 15 août. *Ib.*

(4) Monstrelet, t. III, p. 93. *Religieux*, t. V, p. 547 et 557. — D. Godefroy, *Histoire de Charles VI*, p. 313.

Il n'est pas sûr que la présence des contingents bretons et bourguignons eussent procuré la victoire, car ce n'est pas le nombre qui manqua de notre côté. Mais leur défection devant le péril équivalait à une trahison.

Henri V, très affaibli quoique victorieux, regagna Calais. Il débarqua pour la seconde fois en France le 1^{er} août 1417. Entre les deux invasions, les Français eurent donc près de deux ans pour se ressaisir et reconstituer l'union. Le gouvernement royal s'y employa de son mieux. Pendant cette période il passa successivement des mains du duc de Guyenne, mort le 18 décembre 1415, à celles de son frère, le duc de Touraine, mort à son tour le 5 avril 1417, et finalement à celles du dernier fils de Charles VI, le dauphin Charles. Ils jugèrent urgent de se réconcilier avec le duc de Bourgogne. Le duc de Bretagne fut considéré comme le meilleur ambassadeur que l'on pût lui députer, le seul qui fût capable de lui parler sans indignation. Jean sans Peur qui, au lendemain d'Azincourt, avait levé une armée, rôdait autour de Paris, cherchant l'occasion de surprendre la capitale et de l'enlever aux Armagnacs. Charles VI (le 11 décembre 1415) chargea le duc de Bretagne d'aller le trouver à Meaux et d'entrer en conversation avec lui. Jean V accourut à Paris et consacra tout le mois de janvier 1416 à ces pourparlers qui restèrent infructueux. Les deux barils de lamproies salées qu'il fit offrir à son cousin ne suffirent pas à l'adoucir. Aux reproches de la cour, Jean sans Peur opposa ses récriminations. Il exigea la première place au Conseil. Aucune concession ne fut faite par lui à ses adversaires. Evidemment il gardait l'espoir de rentrer dans Paris où il comptait de nombreux partisans depuis les universitaires jusqu'aux gens de métier. Cependant les Facultés n'étaient pas unanimes dans ces sentiments. Le duc de Bretagne s'en aperçut. Ayant engagé la savante corporation à faire une démarche auprès de lui pour l'encourager dans ses négociations, cette suggestion ne fut pas votée et c'est sous leur bonnet que certains docteurs prirent l'initiative d'exprimer au duc, par la voix du ministre des Mathurins (Trinitaires), les vœux qu'ils formaient. Cet orateur fut interrompu par un membre du collège de Navarre qui protesta contre la « paix Cabochienne » qui se préparait. Congédiés par le duc, les professeurs continuèrent leur discussion dans la rue. Le Mathurin harangua la foule en faveur du duc de Bourgogne, ce qui fit que le prévôt de Paris, Tanguy du Chastel, l'enferma dans les prisons du Châtelet. Jean V n'obtint sa libération qu'après une entrevue orageuse avec le prévôt.

Peu avant son départ il envoya au duc de Bourgogne une am-

bassade conduite par son maître d'hôtel (1). Elle rencontra Jean sans Peur à Lagny (les Parisiens le surnommaient par dérision le roi de Lagny). Ces conversations n'aboutirent à rien et Jean V dépité de son insuccès reprit le chemin de son pays (2).

Il ne partait pas les mains vides. Tout en négociant pour le roi, Jean V avait travaillé pour lui. Il avait sondé les sentiments de Jean sans Peur à son égard. Sans doute s'assura-t-il qu'on lui pardonnait ses compromissions avec les Armagnacs. Aucun document ne trahit ces confidences. L'année suivante ils sont plus explicites. Des ambassadeurs bretons, venus à Lille, furent reçus par le duc, le 24 décembre 1416, le 24 janvier, les 3 et 4 mars 1417. Cette dernière réception fut la plus brillante. Le 3, furent données des joutes et le comte de Charolais, le futur Philippe le Bon, descendit dans le champ clos ; le soir, « y eut danses ». Le lendemain, le duc offrit à dîner aux ambassadeurs. Le motif de ces politesses n'est pas inconnu : le 18 février un traité d'alliance avait été conclu entre les ducs de Bourgogne et de Bretagne. Tous les nuages avaient été dissipés. Une « alliance et confédération » était signée contre tous sauf le roi, la reine et le dauphin. Certaines clauses de ce pacte sortaient de la banalité. Jean V promettait que, toutes les fois qu'il se trouverait près du roi ou du dauphin, en l'absence du duc de Bourgogne, il ferait tout son possible pour le faire mander à la cour. Il s'engageait, en outre, à n'entreprendre nul fait de guerre au royaume sans le notifier à son allié et enfin à avoir, dans le plus bref délai, une entrevue avec lui afin de s'entretenir personnellement de divers articles du traité (3).

Jean V, nous l'avons dit, ne se donnait jamais tout entier. Il gardait une attache avec le parti qu'il quittait. En ce mois de février où il s'alliait avec la Bourgogne, il négociait, à Angers, le mariage de sa fille Isabelle avec le roi de Sicile. Le contrat fut mis en forme le 3 juillet. Louis III d'Anjou, que la mort récente de son père venait de faire roi de Sicile, avait d'abord été fiancé à Catherine de Bourgogne, fille de Jean sans Peur. Celle-ci avait été renvoyée à ses parents au mois de novembre 1413, à leur vive irritation (4). Quelle avait été la cause de la rupture ? Des Bour-

(1) Tristan de la Lande, le 20 janvier 1416. Tristan avait accompagné le chancelier de Jean V comme ambassadeur auprès du duc de Bourgogne, en juillet 1410.

(2) Après le 3 février 1416. Blanchard, *Ilin.*, au t. I des *Lettres et Mandements de Jean V*.

(3) Blanchard, n° 1235.

(4) Finot, *La paix d'Arras*, p. 41. *Journal d'un bourgeois de Paris*, éd. Tuetey, p. 48.

guignons irrévérencieux disaient de leur duchesse et des princesses, ses filles, qu'elles étaient « laides comme des chouettes » (1). Mais ce genre de considération ne pèse pas toujours dans les mariages princiers. Le dissentiment entre le roi de Sicile et la maison de Bourgogne était d'ordre politique. De quel œil Jean sans Peur vit-il le prince qui avait dédaigné sa fille s'unir à une fille de Bretagne ? Quatre années écoulées avaient sans doute pansé la blessure paternelle, Jean V avait dû s'en assurer, car il ne lui en fut pas tenu rigueur.

Rapproché des princes angevins par ce projet d'union, Jean V conclut, pour eux en même temps que pour lui-même, une trêve avec le roi d'Angleterre débarqué en Normandie, le 1^{er} août 1417 (2). La reine de Sicile, belle-mère du Dauphin (3), mit à profit ces relations pour presser Jean V d'intervenir une seconde fois en vue de réconcilier le duc de Bourgogne avec son gendre. Jean V qui ne refusait jamais rien, mit ses ambassadeurs en route, sans se laisser décourager par l'échec éprouvé en 1416.

Le 15 mars 1418, les ambassadeurs bretons, montés sur seize chevaux, étaient à Troyes où résidaient le duc de Bourgogne et la reine de France. Ils y séjournèrent aux frais de leur hôte jusqu'au 5 avril suivant (4). Le jour des Pâques « charnels » (5) (27 mars), ils furent traités par Jean sans Peur, en compagnie de l'archevêque de Sens, et, le mardi suivant, assistèrent, avec toute la cour, à la représentation du mystère de la Passion. Il est impossible de savoir quelle part prirent ces plénipotentiaires aux pourparlers qui aboutirent à un projet de réconciliation entre la Bourgogne et le Dauphin signé, le 26 mai 1418, dans un monastère des environs de Montreau, portant le nom fatidique de la Tombe (6). Ces ébauches furent brusquement interrompues par le soulèvement des Parisiens qui se donnèrent au Bourguignon.

L'inlassable reine de Sicile obtint du duc de Bretagne qu'il reprît les conversations laissées en suspens. Jean V se mit donc en route pour Paris, accompagné de son frère Richard. Arrivé à

(1) E. Petit. *Le Tonnerrois sous Charles VI*, 1892, p. 68.

(2) Jean V alla les négocier à Alençon. Les deux trêves sont du même jour 16 novembre 1417. Dom Morice, t. II, c. 952. — Beaucourt, *Histoire de Charles VII*, t. I, p. 77 et 276.

(3) Le mariage du Dauphin avec Marie d'Anjou ne fut célébré qu'en avril 1422. Ils étaient fiancés depuis 1413.

(4) Petit, *Itin.*, p. 439.

(5) Où l'on mange de la viande.

(6) Beaucourt, *ib.*, p. 78-85.

Beaugency (1) il y rencontra des prélats et des chambellans (2) qui l'attendaient et l'escortèrent jusqu'à destination. Cette destination ne fut pas précisément Paris où l'on « se mourait d'épidémie très merveilleusement » (3), mais Corbeil, puis, quand Corbeil fut à son tour contaminé, Brie-Comte-Robert.

Jean V eut une conférence avec Jean sans Peur, le mardi 13 septembre, au Pont de Charenton, d'où ce dernier l'emmena déjeuner avec les autres diplomates en son « hôtel » de Conflans (4). « La reine Isabeau et le duc de Bourgogne après l'avoir traité magnifiquement pendant plusieurs jours et comblé de présents, le renvoyèrent auprès de Mgr le Dauphin (5). »

Le but principal du voyage fut manqué. Le traité que Jean V se chargea d'emporter au Dauphin et de lui faire jurer, ne fut pas accepté par celui-ci (6).

Mais, une fois de plus, Jean V ne s'était pas oublié lui-même. Je ne parle pas des cadeaux offerts par Jean sans Peur (7), ni des 10.000 francs que ce prince lui fit verser par le trésor royal en écus d'or à la couronne, mais de la confirmation des deux traités d'alliance de juillet 1410 et de février 1417. Elle fut signée par Jean V, à Saint-Maur, le 18 septembre 1418, et par le duc de Bourgogne, à Paris, le lendemain. Une seule clause nouvelle était ajoutée aux articles préexistants. Elle était plus opportune que les contractants ne s'en doutaient. On stipula que le traité serait ratifié par le comte de Charolais avant la Toussaint prochaine et par le comte de Montfort, fils aîné de Jean V, quand il serait ma-

(1) Il s'y trouve le 24 août 1418.

(2) Cette mission comprenait l'archevêque de Sens, Henry de Savoisy, l'évêque d'Arras, Martin Porée, Guillaume de Vienne, seigneur de Champdi-Georges, Regnier Pot, seigneur de la Prune, Guillaume, seigneur de Champdi-vers, chevaliers, conseillers et chambellans du roi, M^e Jean Le Clerc et Gilles de Clamecy, aussi conseillers du roi, envoyés par lui à Corbeil, ou ailleurs, vers le duc de Bretagne, venu « pour besongner et entendre tant au traité de paix sur la division d'entre aucuns seigneurs de son sang et lignage, comme afin de résister à l'entreprise de ses adversaires d'Angleterre ». De la Barre, *Mémoires pour servir à l'histoire de France et de Bourgogne*, t. II, p. 121, note a.

(3) Monstrelet, t. III, p. 288.

(4) Petit, *Itin.*, p. 443.

(5) *Relig.*, t. VI, p. 279. *Journal d'un bourgeois de Paris*, éd. Tuetey, p. 114. 10.000 l. l. furent versées à Jean V, 300 à Jean de Maestroit, son chancelier, et 500 à Jean Fresero, son trésorier et secrétaire pour le récompenser de ses efforts en vue de la paix et union du royaume (Mandements des 16 et 28 septembre 1418. Compte de Pierre de Gorremont. Arch. de la Côte d'Or, B. 1593, f. 191, 192 et 195 v.).

(6) Beaucourt, t. I, p. 107, n. 5.

(7) « Un tableau d'or à un saint Jean-Baptiste ». Dom Morice, t. II, c. 1162. Le compte qui me fournit ce détail, fait connaître divers dons de bijoux faits au duc par la cour de France, lors de ses séjours.

jeur. Cette dernière échéance était plus éloignée puisque ce prince n'avait alors que quatre ans (1).

Une activité diplomatique si fructueuse, malgré ses échecs apparents, ne se ralentit pas l'année suivante. En mars 1419, Jean V fit une visite au roi d'Angleterre, à Rouen, ville qui venait de se rendre après une résistance héroïque. Il y conclut pour son compte un traité avec Henri V (19 mars). La paix générale fut le sujet de leurs conversations car, de Rouen même, le duc envoya un ambassadeur vers le dauphin, à Montargis, et un autre, qui fut encore Simon Delhoye, vers le roi et le duc de Bourgogne, ce qui, à cette date, était tout un (2). Simon venait de recevoir en témoignage de la reconnaissance de son maître : « un cent de bonnes martres, trois aunes de bon drap gris et trois manteaux d'agneaux noirs pour avoir et faire dudit drap une houppelande et la faire fourrer desdits agneaux. » Ainsi nanti Simon Delhoye pouvait se lancer sur les chemins et braver les intempéries (3).

Une entrevue avait été convenue qui devait réunir le roi d'Angleterre et le dauphin le 26 mars. Mais ce dernier ne s'y rendit pas et ainsi le projet avorta (4).

Le duc de Bourgogne n'avait pas besoin de l'intermédiaire de la Bretagne pour traiter avec le roi d'Angleterre. Le 7 avril, fut décidée la tenue de conférences qui s'ouvrirent effectivement le 30 mai, à Meulan. On jugea opportun d'y convier le duc de Bretagne. Un sauf-conduit fut délivré à son adresse (5). Jean V n'en profita pas. Il fut retenu à Rennes par la rougeole et se contenta d'expédier des représentants (6).

Les archives bretonnes nous révèlent l'envoi de deux ambassades vers Jean sans Peur (7). La première fut conduite par Henri du Juch, la seconde par Robert d'Espinai. D'autre part, les archives bourguignonnes nous informent de l'arrivée auprès de Jean sans Peur de cinq ambassades bretonnes. Trois furent reçues à Provins, la première le 12 avril, la seconde le 14 mai, la troisième du 22 au 25 ; la quatrième joignit le duc le 7 juillet, jour où il quitta Pontoise ; la cinquième et dernière le vit à Troyes le 14 août.

Le duc de Bretagne, de son côté, reçut une ambassade bour-

(1) Blanchard, n. 1316. Le 23 septembre, Jean sans Peur offrit à souper à Richard de Bretagne, à Paris. Petit, p. 594. Beaucourt, t. I, p. 107, n. 5.

(2) Dom Morice, t. II, c. 978-988.

(3) Dom Morice, t. II, c. 976. Blanchard, n° 1328.

(4) Beaucourt, t. I, p. 296.

(5) Le 11 avril 1419. Beaucourt, t. I, p. 297.

(6) Sur cette maladie, voir Dom Morice, t. II, c. 1162.

(7) Du 8 mai au 7 août.

guignonne composée du sieur du Bouchage, de Guillaume de Champdivers, de Jacques Branlard et du juge d'Anjou.

Il est probable que, dans ces négociations, les gens du duc de Bretagne renforçaient l'action de ceux du dauphin (1). Les pourparlers entre Jean sans Peur et le roi d'Angleterre avaient été interrompus le 30 juin. A partir de cette date, le duc de Bourgogne s'était consacré aux négociations avec le dauphin. Le premier pas avait été franchi avec succès et des préliminaires de paix avaient été signés à Pouilly, le 11 juillet. Jean V voulait probablement collaborer à cette grande œuvre. Le 8 septembre il mettait sur pied une nombreuse ambassade qui sous la direction de son frère Richard, devait se rendre auprès du roi, du duc de Bourgogne et du dauphin.

Cette ambassade ne partit pas.

Le 10 septembre, en effet, au cours de l'entrevue de Montereau avec le dauphin, Jean sans Peur avait été tué. Ce n'est pas ici le lieu d'épiloguer sur ce meurtre dont les circonstances ne sont pas faciles à tirer au clair. Il causa probablement plus de tort au dauphin que Jean sans Peur vivant n'aurait pu faire. En tout cas, il ouvre une ère nouvelle dans l'histoire de la Bourgogne.

Nous avons vu Jean de Bretagne entretenir avec Jean de Bourgogne des relations sans franchise et sans cordialité, après avoir renoué une alliance apparente que chacun d'eux considérait comme nécessaire en mesurant le mal que l'autre, s'il avait été un adversaire, aurait pu lui procurer.

Pendant tout son règne Jean sans Peur s'est battu pour s'emparer du gouvernement de la France. Malgré ses tares et ses trahisons il reste prince français. Avec Philippe le Bon la position de la Bourgogne va changer. Sous couleur de venger son père, le nouveau duc va tourner le dos à la France, et, pendant seize ans, sera l'allié non plus caché et honteux, mais déclaré et public de l'Angleterre. Le duc de Bretagne suivra-t-il la Bourgogne dans cette évolution ? Pour quel parti se déclarera-t-il ? Tentera-t-il cette gageure de rester l'ami des deux belligérants ? C'est ce que nous aurons à voir dans le prochain chapitre.

(1) La présence d'Angevins dans la mission reçue par lui en est un indice.

Philippe le Bon et Jean V (1419-1429).

Traité d'alliance entre Philippe le Bon et Jean V (1419). Jean V, en signant le traité de Sablé avec le Dauphin, semble se détacher de l'alliance bourguignonne (1421). Malgré les Etats de Bretagne, il conclut la triple alliance d'Amiens, qui l'associe aux ducs de Bourgogne et de Bedford, et un accord particulier avec Philippe (1423). Jean V négocie la paix entre Charles VII et Philippe le Bon. Il confirme son alliance avec Philippe (1425). Menacé par les Anglais, il supplie Philippe de ne pas l'abandonner. Le duc de Bourgogne reste sourd à cette prière.

Les événements qui se sont écoulés depuis la mort de Jean sans Peur jusqu'à l'apparition de Jeanne d'Arc, du mois de septembre 1419 au mois de février 1429, comptent parmi les plus obscurs et les plus embrouillés de l'histoire de la France (1). Les opérations militaires se répètent sans ordre, les négociations diplomatiques se succèdent sans résultat. Sur l'échiquier où se meuvent plusieurs pièces capitales, il est malaisé d'isoler rigoureusement la Bourgogne et la Bretagne. Pour expliquer leurs relations il nous faudra, dans une certaine mesure, évoquer le rôle des autres facteurs du drame.

Le duc de Bretagne Jean V nous est connu. Les traits de son caractère et les desseins de sa politique nous ont été révélés par son attitude entre les Armagnacs et les Bourguignons. Tel il s'est comporté, tel il se maintiendra. Chez lui l'absence presque totale de sens national n'est comparable qu'au défaut à peu près complet de sens féodal. Il est indifférent aux malheurs de la France et aux dangers qu'elle court comme il est sourd aux appels de son suzerain le roi.

Que les autres veuillent ou subissent la guerre, peu importe,

(1) Du moins y dispose-t-on de guides très sûrs : l'*Histoire de Charles VII* en 6 volumes (1881-1891), par Du Fresne de Beaucourt, celle du *Connétable de Richemont* (1886), par Cosneau, et celle de *Belgique*, t. II (3^e éd., 1922), par M. H. Pirenne.

pourvu qu'ils se battent loin des frontières bretonnes. Jean V fuit les risques, il les craint pour lui-même, pour sa vie et sa santé ; il ne les redoute pas moins pour la paix et la tranquillité de son petit Etat. Comme il n'expose pas ses jours, il ne hasarde pas ses deniers. Il ne donne qu'à bon escient et jamais sans compter. Il ne traite pas sans que son cocontractant lui fasse la part belle. Telles sont les préoccupations qui le hantent. Aussi le verrons-nous se rallier avec persévérance au plus fort ou, pour mieux dire, au plus menaçant et faire payer cher son alliance à ceux qui la désireront.

Il serait d'ailleurs injuste de cacher que cet homme dont la politique extérieure manqua non seulement de souffle et de générosité mais encore d'ambition, fut un excellent prince vis-à-vis de ses sujets. Le témoignage des chroniqueurs bretons concorde à cet égard avec celui des français (1).

Jean V était de six ans l'aîné de Philippe le Bon. Il avait à son actif quinze années d'expérience du pouvoir. Il avait été l'allié de Jean sans Peur. Il eût pu jouer, auprès de son fils, le rôle de conseiller, de Mentor. Mais le Télémaque bourguignon marchait d'une autre allure que le prudent, le timoré duc de Bretagne.

Philippe le Bon, qui a gouverné l'empire bourguignon pendant plus de quarante-cinq ans, a réalisé les rêves de son aïeul et de son père. Il a récolté ce qu'ils avaient semé. C'est lui qui de la Flandre étendit sa domination à l'ensemble des Pays-Bas. Dans les onze premières années de son règne il acquiert ou recueille le duché de Brabant, les comtés de Hainaut, de Hollande et de Zélande, ainsi que celui de Namur. Son influence s'exerce sur les principautés ecclésiastiques qu'englobent ses états et sur les grands fiefs laïques qui les bordent. Pour réaliser ce magnifique programme, il était nécessaire que l'Angleterre, la France et l'Empire laissassent faire l'ambitieux duc. L'empereur n'avait pas de puissance réelle. Quant à la France et à l'Angleterre, Philippe le Bon les paralysera en les accrochant l'une à l'autre. Là est le mot d'une énigme qui a intrigué plus d'un historien. Le premier acte et l'un des actes fondamentaux de la politique de Philippe est le traité de Troyes (2) par lequel il donne la France au roi d'Angleterre, Charles VI qui, par cet acte, reconnaît Henri V pour son successeur n'étant qu'un jouet entre les mains du duc de Bourgogne. Or dans cet instrument fameux le nom

(1) Alain Bouchart, fol. 192 v^o *Religieux de Saint-Denis*, loc. cit.

(2) 21 mai 1420.

de ce duc ne figure pas. Aucun profit n'est stipulé en sa faveur. Tous les avantages sont pour Henri. S'il est vrai que, dans l'ombre, Philippe se fait reconnaître quelques bénéfices : confirmation du comté de Tonnerre (1), extinction du droit de rachat des châtellenies de la Flandre française (Lille, Douai, Orchies) (2), collocation des villes de la haute Somme (Péronne, Roye, Montdidier) en représentation de 100.000 écus d'or restant à verser de la dot de Michelle de France (3), qu'est-ce que tout cela si l'on met, dans l'autre plateau de la balance, la couronne et le royaume de France ? La soif de la vengeance a-t-elle aveuglé Philippe et le plaisir de la voir satisfaite a-t-il à ses yeux rétabli l'équilibre ? Certes, ce bon fils affectait d'être le vengeur de son père, cette attitude chevaleresque convenait à son goût de la parade. Mais il n'en était pas l'esclave au point de lui sacrifier les calculs de sa politique.

Celle-ci va donc tendre à faire sortir la Bourgogne de l'orbite française. Philippe sera entraîné par son propre mouvement. Dijon ne le verra plus guère. Sa résidence habituelle sera dans les Pays-Bas.

Dans ces conditions qu'allait-il advenir de l'alliance entre la Bourgogne et la Bretagne et quelle utilité représenterait-elle ? Pour la première, utilité douteuse, assurément, mais moins incertaine pour la Bretagne. Dans la pensée de celle-ci, le duc de Bourgogne est l'arbitre tout-puissant du sort de la France. D'autre part, l'évolution de l'activité bourguignonne vers le Nord ne fut pas du premier coup perceptible. Les Bretons ne la discernèrent que lorsqu'ils eurent appris à leurs dépens les inconvénients qu'elle entraînait.

Il est donc naturel que, dans les premiers mois du règne de Philippe le Bon, le duc de Bretagne ait supposé que le présent continuerait le passé et que l'alliance des deux grands vassaux, Bourgogne et Bretagne, resterait le plus épais bouclier de son petit pays.

Nous allons voir en effet, dans l'union renouvelée des deux feudataires, la Bourgogne conduire la Bretagne à l'alliance anglaise, par deux fois en l'espace de quelques années, d'abord par son action et son exemple, en second lieu par son inaction et son indifférence apparentes.

(1) Déjà donné par Charles VI à Jean sans Peur, le 25 juillet 1419. E. Petit. *Le Tonnerrois sous Charles VI*.

(2) Cédées au comte de Flandre par Charles V en 1369.

(3) Actes des 6 et 12 avril 1420. Dom Plancher, t. IV, p. 11.

Dans les derniers mois du règne de Jean sans Peur plusieurs ambassades avaient été échangées entre les ducs de Bourgogne et de Bretagne. Le résultat en fut un traité d'alliance entre Jean sans Peur et son fils, le comte de Charolais, d'une part, Jean V et son fils, le comte de Montfort, de l'autre. Ce traité, dont la teneur nous est inconnue, fut apporté par Guillaume de Champdivers, proche parent, peut-être frère de la Bourguignonne Odette de Champdivers, la fidèle consolatrice de Charles VI (1). Guillaume, qui n'en était pas à sa première ambassade en Bretagne, y parvint, le 14 septembre 1419, exactement quatre jours après la mort de son maître. Cet événement l'obligea à solliciter de nouvelles instructions. Mais l'acte primitif ne subit que d'insignifiantes retouches : Jean V, stipulant en son nom personnel et au nom de son fils aîné, Philippe, qui, de son mariage avec Michelle de France, n'avait pas d'héritiers, stipula pour lui-même et pour ses enfants éventuels ; en outre, les deux contractants invoquèrent, parmi les mobiles qui les poussaient à s'allier, leur très proche affinité, tous deux ayant épousé des filles de Charles VI. Cause d'union fragile, car les conjonctures politiques duraient moins longtemps que les mariages qu'elles faisaient contracter. Des beaux-frères se trouvaient souvent jetés dans des camps opposés. Si par exemple, entre les gendres, les belles-filles et les enfants de Charles VI, eût régné l'harmonie que leur parenté requérait, la guerre de Cent ans, celle des Armagnacs et celle des Deux-Roses eussent été promptement étouffées (2).

L'alliance de Jean V avec le nouveau duc de Bourgogne était par ailleurs conçue dans les termes les plus généraux. Les princes, en cas de besoin, devaient se prêter secours « à toute puissance » envers et contre tous, excepté le roi. Tel quel Jean V fut satisfait du traité, il le signa, d'abord à Jugon, le 29 octobre 1419, puis à Vannes, dans son libellé définitif, le 9 décembre

(1) Lavirotte, dans les *Mém. de l'Académie des Sciences de Dijon*, 2^e série, t. II, 1852-1853, p. 149.

(2) Charles VI avait, entre autres enfants, gendres et belles-filles : Charles VII, roi de France, Richard II, roi d'Angleterre, Henri V, roi d'Angleterre, Owen Tudor, grand-père de Henri VII, roi d'Angleterre, Philippe le Bon, duc de Bourgogne, Charles, duc d'Orléans, Jean V, duc de Bretagne, Marie d'Anjou, fille du roi de Sicile, Jacqueline de Hainaut, véritable congrès diplomatique si tous avaient vécu en même temps.

suisant. Il marqua son contentement à l'ambassadeur bourguignon en lui offrant deux flacons d'argent doré et trois cents livres (1).

Les parties les plus intéressantes des traités sont quelquefois leurs silences. Ainsi dans la récente alliance, si le roi était exclu des hostilités possibles, le Dauphin n'était pas nommé. En fait, l'alliance était tournée contre lui.

Ce Dauphin qu'on allait bientôt désigner sous le sobriquet dérisoire de roi de Bourges, n'était nullement anéanti par les événements. La disparition des chefs armagnacs et l'abolition, en quelque sorte, de la personne royale faisaient de lui la tête du parti national, la seule incarnation de la patrie. Il n'était ni désarmé ni sans ressources. Le territoire qu'il gouvernait dépassait en étendue celui que le roi d'Angleterre avait conquis, et les lieux carrés sur lesquelles il régnait, n'étaient pas inférieures par le nombre à celles dont disposaient la plupart des autres têtes couronnées de l'Europe. Sa puissance n'était donc pas négligeable. Sa clairvoyance avertie distingua de bonne heure que la condition première d'un relèvement de ses affaires était la réconciliation avec la Bourgogne. Il y dépensa, longtemps en vain, une infatigable diplomatie. Celle-ci s'appliqua, avec une activité semblable, à rattacher le duc de Bretagne à la cause royale.

Au début les circonstances furent momentanément favorables. L'armée du Dauphin remporta en Anjou, à Baugé (2), un succès dans lequel le propre frère de Henri V, le duc de Clarence, trouva la mort. Un voisin victorieux avait de grandes chances d'être écouté par Jean V. La bataille de Baugé eut pour conséquence le traité de Sablé (3). C'était un traité d'alliance franco-bretonne dirigé expressément contre l'Angleterre, mais qui, par ricochet, atteignait la Bourgogne. Jean V y affirmait sa volonté de mener « guerre ouverte » aux Anglais. Il s'excusait de la trêve qu'il avait conclue avec eux en alléguant son intention pure d'ouvrir des pourparlers en vue de la paix générale. Cette trêve il la « cassait, froissait et annulait ». Il renonçait pleinement et entièrement à toutes « alliances, traités et parlements (pourparlers) formés, tenus ou enconvenancés » tant avec les traditionnels ennemis du royaume qu'avec leurs alliés. Il pro-

(1) Blanchard, n° 1369, 1375, 1381 et 1382.

(2) Le 22 mars 1421.

(3) Le 8 mai 1421. Blanchard, n° 1494. Dom Morice, t. II, c. 1091.

mettait de ne contracter à l'avenir aucune alliance avec leurs adhérents ni autres sans le consentement du Dauphin.

Le concours militaire que Jean V accorda au Dauphin se limita à mettre à sa disposition son jeune frère Richard de Bretagne, non sans veiller à le faire doter d'un généreux établissement. La part principale en était, à vrai dire, le comté d'Etampes dont jouissait alors et dont continua de jouir la maison de Bourgogne (1).

On put se croire revenu de onze années en arrière au temps où Jean V, ménageant les deux partis en lutte, envoyait l'un de ses frères au duc de Bourgogne et l'autre à la ligue armagnaque. En effet, tandis que Richard se mettait, avec entrain et loyauté, au service du Dauphin, l'autre frère de Jean V, Arthur de Richemont, travaillait pour l'Angleterre.

Ce prisonnier d'Azincourt, qui eut le talent de se libérer des geôles britanniques sans payer un sou de rançon, n'était pas plus gêné par les scrupules que son frère. Moins favorisé par la naissance il était plus ambitieux et mettait au service de ses visées plus de brutalité. Il avait des talents d'organisateur militaire plutôt que de stratège, mais les occasions d'en donner des preuves lui avaient manqué jusqu'alors. Ses intentions diplomatiques attestaient sa perspicacité, mais elles étaient quelquefois poursuivies avec plus d'ardeur que de tact.

La cire dont avait été scellé le traité de Sablé était à peine refroidie que Richemont apparut en Bretagne, en compagnie du comte de Suffolk, comme ambassadeur de l'Angleterre (2). A ce moment Henri V, dont l'absence explique et Baugé et Sablé, venait de reparaitre en France à la tête d'une formidable armée (3). Elle fut l'argument devant lequel céda Jean V. Il foula aux pieds sa récente alliance avec le Dauphin et dépêcha à Paris des ambassadeurs qui jurèrent d'observer le traité de Troyes (4). Mais craignant que ses palinodies ne le laissassent un jour isolé entre les alliés qu'il trahissait successivement, il prit la précaution de se faire promettre par Charles VI qu'aucun traité ne serait fait avec le Dauphin sans l'aveu du duc de Bretagne. Réciproquement il donna sa parole au régent Bedford de ne point traiter avec le Dauphin sans son consentement. Les Anglais

(1) Cosneau, app. XIV, p. 497.

(2) Sans doute en juillet 1421. Cosneau, p. 62.

(3) En juin 1421.

(4) L'envoi de l'ambassade est du 26 juin 1422 (Blanchard, n° 88), le serment, du 8 octobre suivant.

lui firent constituer par Charles VI une rente de quinze mille livres tant pour couvrir ses frais que pour lui être agréable (1). Le duc de Bourgogne était alors à Paris et se réjouit de voir Jean V revenir au même parti que lui. Mais ce résultat ne suffisait pas. Au moment où Jean V s'inclinait devant l'Angleterre, celle-ci perdait son roi. Charles VI disparaissait ensuite. Les couronnes de France et d'Angleterre échéant à un enfant, la régence fut assumée par l'aîné des frères du roi Henri, le duc de Bedford, politique consommé dont les mains expertes allaient gouverner le double royaume jusqu'à sa mort en 1435.

On conçut l'idée d'une triple alliance qui réunirait l'Angleterre, la Bourgogne et la Bretagne. L'instigateur le plus actif en fut Arthur de Richemont et sa mise en liberté fut la récompense de son succès. Elle ne fut pas la seule. Il avait conservé de Marguerite de Bourgogne, connue à la cour de France au temps où elle était la femme du duc de Guyenne (qui ne l'aimait guère), un souvenir impérissable. Devenue veuve, Marguerite se vit recherchée par Richemont, mais elle fit de la libération de ce candidat la condition de son agrément. De cette sorte, Richemont, hier prisonnier et sans fortune, devint subitement libre et beau-frère du duc de Bourgogne, en attendant que l'avenir le rendit connétable et finalement duc de Bretagne.

Philippe le Bon, qui donnait une de ses sœurs à ce Breton, en donna une autre à Bedford. Ce double mariage devait contribuer à l'ornement et à la force de la triple alliance qui se préparait.

Du côté de Jean V, l'adhésion paraissait certaine. Cependant il mit une condition à son acquiescement. Il voulait avoir derrière lui tous ses sujets. Bedford le voulait autant que lui. Aux termes du traité de Troyes, en effet, Charles VI s'était engagé à fournir au roi Henri « lettres patentes, approbations et confirmations » des princes du sang, des grands seigneurs, des barons, des cités et des villes que le roi d'Angleterre désirerait. Ces confirmations n'avaient été obtenues sans peine ni des Français à Paris ni des Bourguignons à Dijon. Il est possible que Bedford ait désiré, en 1423, le serment de fidélité des Etats bretons qu'il exigera quatre ans plus tard.

C'était un problème épineux à résoudre que de présenter aux Bretons la triple alliance, sous un jour assez favorable pour déterminer leur vote. Le duc leur fit entendre un exposé tendan-

(1) Cosneau, p. 66-69. Beaucourt, t. II, p. 331. Dom Morice, t. II, c. 1119.

cieux de la question. En fait il leur demandait simplement d'assumer l'administration du duché pendant le voyage qu'il se proposait d'entreprendre. Dans l'exposé des motifs qui déterminaient ce déplacement il apporta le plus grand soin à ne pas indisposer ses auditeurs, unanimement inclinés du côté du Dauphin :

Il invoqua d'abord les intérêts les plus sacrés de la paix. Le pape lui-même avait envoyé un légat, le cardinal de Bar, pour la négocier entre la France et l'Angleterre. Il avait d'ailleurs écrit au duc de Bretagne, comme au duc de Bourgogne, afin qu'il concourût à la même œuvre et secondât les efforts du représentant pontifical (1). Or, dès que le prélat entama des négociations avec les ducs de Bourgogne et de Bedford, il s'attira, de prime abord, cette réponse qu'aucun succès n'était à espérer sans « le moyen et la présence » du duc de Bretagne. Un second motif non moins respectable obligeait Jean V à rencontrer le régent anglais : Il désirait voir mettre en liberté et reconduire en France sa mère Jeanne de Navarre. Celle-ci accusée de conspirer, par des pratiques de sorcellerie, la mort de son beau-fils, Henri V, avait été, en 1419, privée de ses revenus et gardée dans divers châteaux (2). Henri V, sur son lit de mort, avait ordonné de la remettre en possession de son douaire. Mais cette mesure n'avait pas été appliquée, ou bien elle ne suffisait pas à la piété filiale de Jean V. Le troisième argument n'était pas moins sérieux : le duc de Bourgogne, prétendait-on, se refusait à conclure le mariage d'Arthur de Richemont, sans la présence de son auguste frère. En outre, il y avait lieu de « rafraîchir et maintenir les anciennes amitiés et alliances qui de longtemps ont été entre les prédécesseurs » des ducs, alliances que le pacte de Sablé avait fâcheusement froissées. On faisait remarquer que le mariage d'Arthur offrirait à cette alliance des perspectives de stabilité jusque-là inconnues, grâce à « l'aventure de succession qui se pourroit ensuir si monseigneur de Bourgogne allait de vie à trépas, sans hoirs de sa chair », propos qui s'éclaircit lorsqu'on lit dans le contrat de mariage d'Arthur, que Philippe le Bon assu-

(1) Les pouvoirs du cardinal sont du 25 décembre 1423, le bref au duc de Bretagne du 2 décembre. Beaucourt, t. II, p. 316. Pocquet du Haut-Jussé, *Les Papes et les Ducs de Bretagne*, t. II, p. 476.

(2) Au château de Pevensey, selon Oman dans *Hunt et Poole*, t. IV, p. 276-277, au château de Leeds, selon Stubbs, trad. Petit-Dutaillis et Lefebvre, t. III, p. 103. Elle mourut en 1437. Jean V jouissait du comté de Nantes qui avait été assigné en douaire à sa mère à la mort de Jean IV. Dom Morice, t. II, c. 1231. Sur les doléances que Jeanne fit exprimer à Jean V par Gontier Col, en 1414, voir Coville, *Gontier et Pierre Col*.

rait à sa sœur, au cas où lui-même viendrait à décéder sans enfants, le duché de Bourgogne pour sa part d'héritage (1). Or, depuis le mois de juillet précédent, la duchesse de Bourgogne était morte sans laisser de postérité.

Les trois États qui s'étaient réunis en fort grand nombre à Dinan, pour entendre la communication ducale, ne furent ni émus ni convaincus. Dans un récent voyage hors de Bretagne, leur duc s'était fait capturer par ses ennemis héréditaires, les Penthièvre. L'insécurité des routes leur parut trop redoutable. Non moins à craindre jugèrent-ils les concessions qui seraient arrachées au duc dans ses entrevues avec les Anglo-Bourguignons. La députation chargée, quelques mois auparavant, de ratifier le traité de Troyes, au nom du duc, avait été désignée par un grand conseil relativement restreint et trié. Les Trois-États de Dinan, devinant les projets inavoués du gouvernement ducale, supplièrent Jean V « qu'il lui plût pour le moment demeurer en son pays », ou, au moins, de faire une nouvelle démarche par des ambassadeurs avant de se mettre en route (2).

Jean V n'en fit rien. Sur la foi d'un sauf-conduit du duc de Bourgogne, s'ajoutant à un sauf-conduit de Bedford, il se rendit à Amiens (3) qu'il revoyait pour la première fois depuis l'année d'Azincourt. Au bruit de son approche, Philippe le Bon envoya son écuyer-panetier, Bertrand de Remeneuil, en vérifier l'exactitude et sur-le-champ partit d'Arras pour rejoindre à Amiens les deux ducs de Bedford et de Bretagne (4).

Entre ces trois princes, dit Monstrelet (5), se fit « grande révérence et semblant de tout amour » (6). Le régent offrit à dîner aux ducs de Bourgogne et de Bretagne, en l'hôtel épiscopal où il était logé. Le 13 avril 1423 fut signée la triple alliance. Le lendemain dans la cathédrale, on jura de l'observer. En même temps Jean V signa une alliance particulière avec Bedford et un traité secret avec Philippe le Bon.

(1) Dom Plancher, t. IV, p. 70.

(2) 31 décembre 1422. Dom Morice, t. II, c. 1125.

(3) Sauf-conduit du duc de Bourgogne, 12 février 1423, de Bedford, 13 décembre 1422 et 25 février 1423. Beaucourt, t. II, p. 332.

(4) L'envoi de Bertrand est du 6 avril. D'Arras, Philippe l'envoya au-devant de Jean V « afin de le faire avancer de venir à Amiens ». Arch. de la C. d'Or, B. 1622, f. 69. L'arrivée des ducs à Amiens est du 12. Dom Plancher, t. IV, p. 69. Beaucourt, t. II, p. 333.

(5) T. IV, p. 147. Le contrat de mariage d'Arthur de Richemond fut signé à Amiens le 14 avril. Dom Plancher, t. IV, p. 70.

(6) M. de Croy, chambellan du duc Philippe, se mit en grands frais pour « festoyer et bienveingner les gens de Mgr de Bretagne, auxquels il donna une fois grandement à souper ». Une haquenée baie à longues queue, objet

Puis, en grande hâte, non pas cependant sans avoir touché six mille livres que Bedford lui fit verser par le trésor royal (1), Jean V regagna, par Rouen, son paisible duché.

Quelle était la substance diplomatique de la Triple alliance ? Elle avait une valeur surtout ostentatoire. C'était au fond un pacte banal et vide. Les contractants s'y promettaient « bonne et vraie amour, fraternité et union... sans feintise ou dissimulation ». Ils s'engageaient à se porter secours, le cas échéant, avec un corps de cinq cents hommes d'armes. On terminait par une clause insolite, jusque-là, dans ce genre de traités et destinée à servir de pâture à l'opinion publique : « Pour le relèvement du pauvre peuple de ce royaume qui a tant souffert et souffre de misère et pauvreté », les Ducs juraient de s'employer « à bouler la guerre hors d'icelui royaume et à le mettre en paix et tranquillité afin que Dieu y fût servi et honoré et que marchandise et labourage pussent avoir cours ».

L'accord particulier de Jean V avec Bedford reproduisait mot pour mot les clauses de la triple alliance. Il en allait autrement du pacte scellé confidentiellement entre Jean V et Philippe le Bon. Celui-là prévoyait le cas où l'un des contractants viendrait à se réconcilier avec le « Dauphin Charles ». Il était entendu qu'un tel traité ne dérogerait nullement à l'alliance d'Amiens qui continuerait, ce nonobstant, à sortir son « planier effet ».

Était-ce candeur ou cynisme que cette sorte d'aveu de sa propre dissimulation ? Ni l'un ni l'autre. Trop de rouerie ne tromperait plus personne. Jean V avait prêté assez de serments contradictoires pour savoir ce qu'en valait l'aune. Il n'ignorait pas que le duc de Bourgogne, comme lui-même, était l'objet de sollicitations continuelles de la part de Charles VII. Une fois de plus dans sa position instable il craignait de se trouver isolé. Incertain entre la France et l'Angleterre il se cramponnait à l'alliance bourguignonne comme au plus précieux des trésors et au plus sûr des abris.

de « certain jeu et esbatement » fut donnée par Philippe à Jean. Celui-ci, en retour, lui fit présent de deux couples de grands lévriers. Arch. de la C. d'Or, B. 1622, fol. 120, 121 et 139 v.

(1) Blanchard, nos 1558 et 1563. Dom Morice, t. II, c. 1173. Philippe demanda pour son compte à Bedford qu'au cas où « les châtelainies de Péronne, la Roye et Montdidier seroient remises au domaine royal [elles constituaient la dot de Michelle de France décédée le 8 juillet précédent], en ce lieu lui fussent délivrées les villes d'Amiens, Abbeville, Montreuil, Doullens, Beauquesne et toutes les appartenances ». Bedford répondit qu'on en parlerait au Grand Conseil du roi. Monstrelet, t. IV, p. 150.

* * *

Il voyait juste. La triple alliance d'Amiens ne comptait pas encore un an d'existence que s'ouvrait une conférence franco-bourguignonne pour la paix, la première d'une série qui allait se poursuivre de 1423 à 1425. Le duc de Bretagne n'y était ni le seul ni le principal négociateur. Mais il fut mêlé aux tractations et, malgré sa prudence habituelle, rentra dans l'alliance française avant la Bourgogne. Celle-ci, en dépit des sollicitations dont elle fut l'objet, ne consentit pas à sacrifier son allié britannique et, par le refus qu'elle opposa aux avances françaises, rejeta, une seconde fois, Jean V dans les bras de l'Angleterre.

Les deux principaux initiateurs des conférences pacifiques furent Arthur de Richemont, dont le mariage avec Marguerite de Bourgogne avait été célébré à Dijon le 10 octobre 1423, et le duc de Savoie, Amédée VIII (1), oncle de Philippe le Bon par sa mère, Bonne de Berry. Les premières séances se tinrent à Chalon (décembre 1423), puis successivement à Mâcon (décembre 1424) et à Montluel (en janvier et en avril 1425). Jean V fut informé du résultat des premières par Philippe de Bourgogne. Il fut représenté aux autres par des ambassadeurs (2). Des ambassadeurs bourguignons, notamment Jean Tirecoq, écuyer d'écurie du duc, Guillaume de Neufville, dit le Moine, et Bertrand de Remeneuil, vinrent l'informer de la marche des négociations (3).

Celles-ci ne furent pas absolument infructueuses. Elles aboutirent à une trêve franco-bourguignonne signée à Chambéry, le 28 septembre 1424 (4).

La trêve n'était que l'ébauche de la paix. De la Savoie, où ils avaient conclu la première, les plénipotentiaires se transportèrent en Bretagne, où ils préparèrent la seconde. C'est là que, le 18 mai 1424, Jean V et la reine Yolande, d'accord avec les ambassadeurs de Charles VII, jetèrent sur le papier un certain nombre d'articles où se formulaient des conditions répu-

(1) Elu pape sous le nom de Félix V, en 1439, par le concile de Bâle.

(2) Beaucourt, t. II, p. 82, 359 et 361. Cosneau, p. 88 et 97. A Mâcon les ambassadeurs bretons furent le sire de Châteaubriant, le sire de Penhoët (et non Porhoët), amiral, et Pierre de l'Hospital, président de Bretagne.

(3) Le voyage du premier dura du 4 juillet au 20 octobre 1424. Beaucourt, t. II, p. 352, 356 et 359.

(4) Elle dura jusqu'en 1429 au moyen de prolongations successives.

tées acceptables par le roi de France et le duc de Bourgogne. Le duc de Savoie assumerait, avec les deux médiateurs, la mission de conservateur de la paix, c'est-à-dire de juge des litiges que soulèverait l'application de l'acte. Celui-ci, connu sous le nom de « traité de Nantes », n'était qu'un projet, une base de discussion (1).

Lorsque, bientôt après, la charge de connétable vint à vaquer, dans des circonstances d'ailleurs malheureuses pour Charles VII (2), celui-ci pressentit Richemont pour savoir s'il l'accepterait. L'épée du connétable allait être moins la consécration de talents militaires qui tardèrent à se manifester que la récompense et l'encouragement d'une tâche diplomatique assidue et dont on escomptait le ralliement de la Bourgogne et de la Bretagne à la cause française.

Invité à se rendre auprès de Charles VII, Richemont qui avait rompu ouvertement avec Bedford depuis juin 1424 (3), réserva sa réponse jusqu'à ce qu'il eût obtenu le consentement du duc son frère. Jean V, d'accord avec les Etats du duché, mit à son autorisation cette condition que le duc de Bourgogne donnât de son côté son approbation. Philippe voulut bien qu'Arthur se rendit chez le roi (ce fut l'entrevue d'Angers du 20 octobre 1424, où le roi offrit à Richemont l'épée de connétable). Philippe le Bon permit également (à Montluel, en janvier 1425) à son beau-frère de recevoir cette dignité suprême dont l'insigne lui fut solennellement conféré par Charles VII sous les murs de Chinon, le 7 mars 1425.

Jean V, vivement pressé par le nouveau grand officier de la Couronne de revenir au parti royal, ne voulut pas lâcher la proie pour l'ombre. Il s'assura, au préalable, que ce revirement pourrait s'opérer sans préjudice de son alliance bourguignonne, à laquelle, pour rien au monde, il ne voulait renoncer. D'où l'opportunité d'un nouvel acte d'alliance avec Philippe le Bon, signé le 25 mars 1425.

Au début de ce texte les parties expriment l'innocente intention de « rafraîchir, renouveler et maintenir » une alliance si vieille que « mémoire d'homme n'est au contraire » (4). A la fin elles révèlent leur véritable vouloir : « Ne ferons, dit Jean V, aucune alliance, fédération ni paction à autres princes déroga-

(1) Blanchard, n° 1588.

(2) Bataille de Verneuil où mourut le connétable de Buchan, 17 août 1424.

(3) Cosneau, p. 79.

(4) Cette alliance remontait exactement à 1384.

toires à ces présentes, mais plutôt avons préféré et préférons les alliances de notre dit frère de Bourgogne au-devant de toutes autres faites et à faire » (1).

Il le jura en parole de Prince :

Pour ce que tout ce qu'ung prince refere
Doibt estre vrai sans feinte parabole (2).

Fort de ce parchemin, Jean V ne vit plus d'objection insurmontable à l'alliance française. Il céda aux instances de son frère. Il alla trouver le roi à Saumur, conclut avec lui un traité où s'exprimait le vœu d'une paix prochaine avec la Bourgogne et l'Angleterre et prêta à son seigneur et suzerain l'hommage qu'il lui devait (3).

A Jean V rallié à la France il restait à lui rallier la Bourgogne. Il croyait ce but plus facile à atteindre qu'il n'était en réalité. Dès avant le traité de Saumur, il avait informé la cour de Bourgogne des intentions conciliantes de Charles VII, par l'intermédiaire d'un certain Nicolas Briffault, secrétaire-trésorier de la duchesse de Guyenne, femme du connétable. Après l'entrevue de Saumur, il envoya à Philippe des ambassadeurs plus honorables : Simon Delhoye, que les Bourguignons connaissaient bien, et Philibert de Vaudrey, confident du connétable. Il ne doutait pas que Philippe n'acceptât les conditions très bienveillantes du roi : arbitrage du roi de Sicile et du duc de Bretagne sur tous les points contestés et permission aux ducs de Bourgogne, de Bretagne et de Savoie d'entamer des pourparlers avec l'Angleterre en vue de la paix (4).

Peu après (5), c'est le héraut *Bretaigne*, habitué aux courses rapides, que Jean V expédie vers le lointain duc de Bourgogne. Les nouvelles sont moins bonnes. Le duc Jean est soucieux. Aux ouvertures de paix tentées par lui Bedford a opposé, avec une intransigeance obstinée, une prétention exorbitante qui fait

(1) Blanchard, n° 1623. Dom Morice, t. II, c. 1168. Dom Plancher, t. IV, p. XLIX. On ne possède pas le texte corrélatif signé par Philippe le Bon.

(2) Jean Meschinot, par A. de la Borderie, p. 68.

(3) 7 octobre 1425. Blanchard, n° 1641. Le traité de Saumur fut scellé du sceau du secret en l'absence du grand. Le chancelier de Malestroit qui détenait le grand sceau n'avait donc pas accompagné le duc. Il représentait, contre Richemont, le parti anglophile. Charles VII donna, à cette occasion, à Jean V le gouvernement des finances de Langue d'oïl.

(4) Blanchard, n° 1645. Dom Morice, t. II, c. 995. Dom Plancher, t. IV, p. LVI.

(5) Le 25 décembre 1425. Blanchard, n° 1652. Dom Morice, t. II, c. 1183. Dom Plancher, t. IV, p. LIII.

évanouir tout espoir de succès, mais dont les Anglais ne démordront jamais, même quand elle leur coûtera l'alliance bourguignonne. « Le régent, dit Jean V, ne voulait en rien contredire à l'appointement de paix, sinon que la couronne de France demeurât entière et paisible au roi d'Angleterre et que ce fût fait du gré et plaisir de Monseigneur de Bourgogne. » En outre, ce qui était bien pis aux yeux de Jean V, Bedford menaçait d'attirer dans l'alliance anglaise le comte de Penthièvre, l'ennemi détesté et redouté de Jean de Montfort. Cependant, gémit ce prince peu difficile, les alliances jurées à Amiens ont été loyalement tenues par moi. Les Anglais estimaient au contraire que le voyage à Saumur n'était pas compatible avec l'alliance britannique. Leur colère s'explique. Aussi Jean V supplie-t-il le duc de Bourgogne de ne pas l'abandonner. Il l'adjure et requiert, comme son frère, loyal compagnon d'armes et le prince vivant à qui il se répute plus prochainement et avant tous autres allié, joint et uni » (on reconnaît ici les termes de l'acte du 25 mars précédent), d'intercéder en sa faveur auprès du régent et de ses plus influents conseillers, le duc d'Exeter et l'évêque de Winchester (1), auprès du Parlement et de tous autres « à qui monseigneur de Bourgogne verra que bon sera ».

Au moment où le héraut *Bretaigne* allait quitter Jean V, revint à la cour bretonne Nicolas Briffault, annonçant la venue prochaine d'une ambassade bourguignonne. Cette ambassade ne vint pas, ou, si elle vint, n'apporta pas le message sauveur. Cependant la position du duché de Bretagne devenait de plus en plus critique. Les Anglais, victorieux à Verneuil (17 août 1424), n'avaient plus rencontré devant eux aucune armée française organisée. Maîtres de la Normandie et de l'Île-de-France ils s'étendirent dans le Maine. Le Mans capitula le 2 août 1425. Les autres places de moindre importance tombèrent les unes après les autres, si bien que le flot envahisseur vint battre les frontières bretonnes. Le 15 janvier 1426, Henri VI déclara la guerre au duc de Bretagne (2).

Les Anglais portèrent leur effort sur trois places qui formaient la charnière entre la Bretagne et la Normandie : le Mont Saint-Michel, Pentorson et Saint-James de Beuvron. Le Mont resta inexpugnable, mais Saint-James fut pris après que l'armée du Connétable eût subi, sous ses murs, une cruelle déroute (6 mars

(1) Thomas et Henri de Beaufort, frères.

(2) Rymer, *Foedera*, t. IV, part. IV, p. 118. Dom Morice, t. II, c. 23. Beaucourt, t. II, p. 23.

1426) et Pontorson, capitula, à son tour, le 8 mai 1427. D'audacieux coureurs franchirent la frontière, pénétrèrent jusqu'aux portes de Rennes où s'était enfermé le duc, passèrent tranquillement la nuit à Tinténiac et regagnèrent Saint-James gorgés de butin (1).

Alors les soucis de Jean V se convertirent en une angoisse qui se fait jour dans les instructions données à deux ambassades envoyées, coup sur coup, vers le duc de Bourgogne, dans les derniers mois de l'année 1426.

La première de ces missions fut confiée au chancelier, Jean de Malestroit, jusque-là grand prôneur de l'alliance anglaise. Les instructions qu'il reçut le 15 septembre, nous apprennent l'état des pourparlers entre la Bretagne et l'Angleterre. Cette puissance exigeait de Jean V une alliance envers et contre tous, sans exception. Accepter cette clause, c'était sacrifier l'alliance bourguignonne, ce à quoi Jean V ne pouvait se résoudre. Il en profite pour offrir au duc Philippe une nouvelle alliance, confirmée, s'il le désire, par le pape. Il cherche des arguments de tout aloi pour décider Philippe à secourir les Bretons. Il lui dénonce les propos échappés à Suffolk, venu en ambassade à Rennes. Croyant déjà conclue l'alliance anglo-bretonne, celui-ci n'a pas caché à Jean V combien l'attitude du duc de Bourgogne, infidèle à ses engagements, irritait les Anglais, il lui a dit que, si Jean V était d'accord avec le roi d'Angleterre, c'en serait bientôt fait de la puissance bourguignonne (2). Les Anglais demandent à Jean V de leur envoyer des négociateurs. Jusqu'à présent le duc a différé et dissimulé. « Il a eu avisement d'envoyer gens assez légers pour entretenir paroles avec eux » mais sans rien décider. Il attend la réponse du duc de Bourgogne pour régler sa propre conduite, « car, selon ce qu'il lui fera savoir, à se départir du tout des Anglais ou autrement, ainsi le fera, en suivant le chemin qu'il tiendra ». Jean V conclut judicieusement, espérant arracher Philippe à l'alliance anglaise : « On peut assez savoir que d'autant plus les Anglais auront de puissance au royaume, d'autant plus messeigneurs de Bourgogne et de Bretagne seront en danger et auront à se donner garde. Avant donc que le feu soit plus épris, qui l'est déjà trop, mais toutefois mieux vaut tard que jamais, il seroit bon que messeigneurs de Bourgogne et de Bretagne soient

(1) Monstrelet, t. IV, p. 286.

(2) Ces propos avaient déjà été communiqués à Philippe le Bon par Jean de Chévery, envoyé par le connétable un mois environ auparavant. Desplanque, *Projet d'assassinat de Philippe le Bon par les Anglais*, 1867, p. 47.

joint ensemble et ce que l'un voulût, l'autre le voulût... car eux deux joints ensemble ils emportent la sûreté o[avec] eux ». Leur action commune répondrait si bien au désir général en France qu'elle aurait une force irrésistible : « Tous les bons chevaliers et écuyers, dit-il, bonnes villes et autres états sont tant désirans de l'apaisement d'entre le roi et le duc de Bourgogne que plus ne peuvent, voire tellement que s'ils savent et connaissent par qui il tardera et qui voudroit l'empescher, à tout pouvoir leur courroient sus jusqu'à totale destruction de corps et de biens (1). »

Enfin Jean V comme ultime argument, envoya au duc de Bourgogne un étrange dossier que venait de lui exhiber un ancien intendant du duc de Suffolk et d'où il résultait que les gouvernants anglais complotaient de se défaire, par la violence, des personnes des ducs de Bourgogne et de Bretagne. Ces révélations étaient, dans une mesure qu'il est difficile d'apprécier, imaginaires et reposaient sur des documents forgés de toutes pièces par le traître et notamment sur des blancs-seings de Suffolk utilisés avec la connivence du connétable de Richemont (2).

Jean V, qui était alors sous l'influence de son frère Arthur, se méfiait de son chancelier. Au lieu de l'envoyer directement vers Philippe le Bon, il lui prescrivit de se rendre d'abord auprès du duc de Savoie, des ducs de Bar, de Lorraine et de Brabant afin de récolter leur adhésion avant de se présenter au duc de Bourgogne.

De fait, on suit la trace du chancelier à Genève, à Bourg-en-Bresse, à Tournai où il échoue la bourse plate, le 3 février 1427, à Malines et finalement à Dordrecht où le duc de Bourgogne le reçut à sa table le 3 mars (3).

Un pareil itinéraire s'accordait mal avec une mission urgente. Aussi n'avait-il d'autre but, semble-t-il, que de tenir le chancelier le plus longtemps possible éloigné de la cour bretonne. Jean V, devant des étrangers, se permettait de dire qu'« il n'y avait rien de pis que cet homme-là ». Richemont qui auparavant avait informé Philippe le Bon, par un émissaire plus rapide, de tout le contenu des instructions qu'on donnait maintenant au chancelier, prévint le duc de Bourgogne de se tenir en méfiance

(1) Dom Plancher, t. IV, p. LXV.

(2) Et de Nicolas Briffault, entre autres. Dom Plancher, t. IV, p. LXIV. Beaucourt, t. II, p. 378 et 379. Blanchard, n° 1708 et 1709. Cosneau, p. 124. Desplanque, p. 46, 51 et 74.

(3) Gachard, *Collection des voyages des souverains des Pays-Bas*, 1876, p. 72.

contre l'ambassadeur ducal « qui avait toujours tenu le parti des Anglais » ; il l'avertit de bien noter si le chancelier menait « droit chemin au regard du fait de la paix, juxte l'intention de monseigneur de Bourgogne » (1).

Avant que cette diplomatie tortueuse eût pu produire impression sur Philippe le Bon, un nouvel ambassadeur partit de Bretagne pour aller le trouver.

Le fidèle écuyer Simon Delhoye fut chargé de cette mission et reçut deux textes d'instructions, le dernier portant la date du 20 décembre 1426 (2). Le premier ne contient rien de nouveau si ce n'est une curieuse formule de sommation respectueuse relative à la mission du chancelier. Le duc de Bretagne, y disait-on, « lui a baillé pouvoir et procuration de prier, requérir et, si besoin est, sommer monseigneur de Bourgogne d'entendre audit traité et appointment, au cas que le conseil de monseigneur de Bourgogne regarde qu'il soit convenable pour l'honneur de lui que ledit chancelier ainsi le doive faire ». Ce même chancelier devra se mettre aux ordres du duc : « Il ira avec les gens de monseigneur de Bourgogne afin de s'y joindre et de faire tout ainsi que par mondit seigneur et son conseil lui sera ordonné et avisé que faire le devra ».

Dans une sorte de post-scriptum Jean V recommandait à Philippe le Bon les intérêts de Charles de Rohan, seigneur de Gy-sur-Seine, terre située aux confins du comté de Bar et dans laquelle les sujets et gens de Bourgogne faisaient « moult d'oppressions et tant d'empeschements » que son possesseur « n'en pouvait, si ce n'est en peu ou néant, jouir » (3).

Les instructions complémentaires nous apprennent plus de nouvelles intéressantes. Le comte de Warwick, lieutenant général anglais dans le Maine et l'Anjou, avait prié Jean V de venir lui parler. Celui-ci s'étant informé du sujet de la conversation, on lui a fait des ouvertures en vue d'une paix définitive entre la Bretagne et l'Angleterre. Jean V n'a rien répondu touchant cette paix séparée, dont il ne veut à aucun prix du moment que la Bourgogne n'y est pas englobée ; il a proposé une trêve. Warwick, qui n'avait de pouvoirs que pour conclure la paix, a renvoyé Jean V à Bedford qui était alors en Angleterre. Le duc de Bre-

(1) Desplanque, p. 46 et 52. Dom Plancher, t. IV, p. LXXV et LXXII, Beaucourt, t. II, p. 375, 381 et 387-388.

(2) Dom Plancher, t. IV, p. LXVI.

(3) La terre de Gyé était advenue à Charles de Rohan par sa mère Jeanne de Navarre qui la tenait elle-même de sa grand'mère Marguerite de Bourgogne, épouse de Louis le Hutin.

tagne se propose d'y envoyer une ambassade qui partira après Noël et négociera soit une trêve soit la paix « sans puissance de pouvoir rien conclure au fait de la paix jusques à ce que monseigneur de Bretagne soit acertené de la volonté de monseigneur de Bourgogne ». Que Philippe, de son côté, envoie des ambassadeurs qui rencontrent en Angleterre ceux de Jean V. Le duc de Bretagne, si les Anglais se plaignent qu'il ait commis des infractions contre la triple alliance d'Amiens, se soumet d'avance à ce qu'en ordonneront les ducs de Bourgogne et de Bedford. S'ils reprochent à Jean V, qui a repris momentanément Pontorson, de l'avoir fortifié, il consent à livrer cette place au duc de Bourgogne ou à la démanteler, à condition que les Anglais démantèlent également sa voisine, Saint-James de Beuvron « qui est l'héritage de monseigneur de Bretagne » (1).

Enfin Jean V lançait cette conclusion désespérée : « Monseigneur de Bretagne et les Etats de son duché sont délibérés de conclure la paix pour les maux et dommages que le pays a soufferts et souffre chaque jour par le fait desdits Anglais à cause de cette attente... Que monseigneur de Bourgogne veuille considérer qu'il attende de savoir sa volonté et la longueur des ambassadeurs qui par lui ont été envoyés, a porté et porte à monseigneur de Bretagne et à son pais moult de grandes charges et dommages » (2).

Une fois ce message parti, la pression des Anglais devint de plus en plus menaçante. Bedford revenu en France au mois de mars 1427, prépara une grande offensive, en vue de l'invasion du comté d'Anjou, son apanage. Ses troupes élargissant leur base d'opération dans le Maine, en délogèrent le connétable. Le duc de Bretagne fut directement visé. Le 28 avril 1427 le régent fit don au comte de Salisbury de toutes les possessions de Jean V hors du duché. C'était une sorte de mise en demeure. Jean V n'eut pas le courage d'y résister. Il envoya des ambassadeurs qui se plièrent « haut et bas », suivant la vieille expression féo-

(1) La châtellenie de Saint-James de Beuvron, cédée par Pierre Mauclerc à saint Louis en 1234, avait été restituée au duc Jean III par Louis le Hutin en 1316. Elle fut reprise en 1331 par Philippe VI, et conservée par la Couronne quoique revendiquée par les ducs à plusieurs reprises. Le 11 août 1449 Charles VII donna un semblant de satisfaction à l'un d'eux, François I^{er}, en l'instituant capitaine de la place. La Borderie, *Histoire de Bretagne*, t. III, p. 324 et 394. Ménard, *Histoire de Saint-James de Beuvron*, p. 85, 135 et 139.

(2) Dom Plancher, t. IV, p. LVIII. Blanchard, n° 1722. Une trêve de trois mois finissant en juin 1426 fut conclue entre Jean V et les Anglais. Dom Plancher (t. IV, p. 121) écrit que ce fut par la médiation du duc de Bourgogne, mais il ne le prouve pas. Monstrelet, t. IV, p. 287.

dale, à toutes les exigences des Anglais. Ceux-ci imposèrent à Jean V de se soumettre, une fois de plus, au traité de Troyes et d'y soumettre ses sujets. Jean V devait en outre renoncer à toute alliance contraire. C'est sur ces bases qu'il rentra provisoirement en grâce auprès des Anglais (8 juillet 1427), en sauvant l'intégrité de son duché et sans sacrifier l'alliance bourguignonne. La cause qui avait rapproché un moment Jean V de Charles VII disparaissait en même temps : Le connétable, dont l'influence à la cour de France avait toujours été combattue par de changeants favoris, était évincé par l'un d'eux, Georges de la Trémoille.

Heureusement pour le duc de Bretagne, le péril qui semblait imminent, se détourna bientôt de ses frontières. Le conseil anglais renonçant à attaquer l'Anjou, préféra diriger son principal effort contre Orléans. Le gros des troupes anglaises s'éloigna définitivement de la Bretagne.

L'abandon dans lequel Philippe de Bourgogne avait laissé la Bretagne s'explique par les fortes raisons qui l'occupaient au loin : Le Hainaut et la Hollande, d'une part, le Brabant de l'autre, étaient des foyers d'intrigues compliquées qui ne se résolurent en faveur de Philippe qu'en 1428 pour les deux premiers pays, en 1430 pour le troisième. Philippe, après avoir été absorbé par l'acquisition difficile des Pays-Bas, le fut ensuite par le soin de les gouverner.

Tant que Charles VII fut faible et qu'un équilibre plus ou moins stable se maintint en France entre les Anglais et les Français, Philippe n'intervint pas très activement dans les affaires intérieures du royaume. Ainsi s'explique que la Bretagne ait cessé quelque temps de l'intéresser. Bientôt même un conflit héroïque, une querelle de préséance sur le théâtre international qu'était le concile de Bâle, dressera, un instant, les deux duchés l'un contre l'autre. Mais dès que la monarchie française, se relevant peu à peu, recommencera de les inquiéter, les deux féodaux se rapprocheront et renoueront leur traditionnelle alliance. C'est ce que nous étudierons dans les chapitres prochains.

V

Philippe le Bon et Jean V (1429-1461).

Jean V, négociateur de paix entre la France et la Bourgogne. Conflit de préséance, au concile de Bâle, entre les ambassadeurs du duc de Bourgogne et ceux du duc de Bretagne (1434). Traité de commerce entre Jean V et Philippe le Bon (1440). Philippe essaie d'attirer Jean V dans une ligue contre Charles VII (1442). François Ier confirme l'alliance de son père, Jean V, avec le duc de Bourgogne (1442). Puis il refuse le collier de la Toison d'Or (1445). Les relations entre les deux maisons se relâchent.

La longue période qui s'étend depuis le sacre de Charles VII jusqu'à celui de Louis XI, de 1429 à 1461, contraste avec la précédente. Les événements qui s'étaient précipités entre 1419 et 1429, jettent leur ombre et développent leurs conséquences sur les décades qui suivent pendant lesquelles les faits capitaux, la réconciliation de la Bourgogne avec la France et la reconquête du royaume, se dessinent avec une amplitude et une lenteur inaccoutumées.

La Bourgogne et la Bretagne collaborèrent au travail diplomatique qui aboutit à la paix d'Arras signée par Charles VII et Philippe le Bon, en 1435, puis à la trêve de Tours qui suspendit les hostilités entre les Français et les Anglais, en 1444.

Sous le couvert de ces négociations pacifiques les grands féodaux, inquiets des progrès esquissés par la Monarchie, se cherchent et s'unissent pour les réfréner et les entraver. Ils s'associent pour y résister même par les armes. C'est la Praguerie contre Charles VII en attendant que ce soit la ligue du Bien public contre Louis XI.

Dans ces intrigues et dans ces luttes, la Bourgogne et la Bretagne n'agissent pas seules. Leurs contacts ne sont souvent qu'indirects. Aussi ne nous attarderons-nous pas sur ces questions qui nous entraîneraient à retracer l'histoire de toute la France de ce temps. D'ailleurs le refroidissement que nous avons constaté entre les deux provinces, à la fin de la période précé-

dente, se renouvellera à la fin de celle-ci, plus long et plus accentué.

Il arrivera même aux deux duchés de se mesurer publiquement, de s'affronter, mais en outrepassant les intentions modérées des ducs. Les rapports immédiats des deux pays ne furent marqués que par une convention commerciale, seul résultat tangible de leurs communes relations.

Philippe le Bon, avons-nous dit, était resté sourd aux appels réitérés de Jean V, menacé par l'armée anglaise. Son attention était accaparée par sa politique dans les Pays-Bas. Cependant il n'oubliait pas les traités qui liaient la puissance bourguignonne à la puissance bretonne et il n'entendait pas les laisser devenir caducs. Tour à tour repassèrent sur la table diplomatique et la triple alliance d'Amiens qui avait réuni, en 1423, les Bourguignons, les Bretons et les Anglais, et le traité de 1425 par lequel chaque duc s'engageait à préférer l'alliance bourguignonne et bretonne à toutes les autres.

Lorsque Philippe le Bon conclut, à Lille (13 décembre 1431), avec le roi Charles VII une trêve de six ans qui était le prélude de la grande réconciliation d'Arras, il se réserva le droit de secourir éventuellement soit le duc de Bretagne soit le duc de Bedford par un corps de cinq cents lances, conformément aux stipulations du traité d'Amiens (1). Bedford, de son côté, après les échecs que Jeanne d'Arc lui avait infligés, rêva de prendre sa revanche en redonnant vigueur à ce pacte, en resserrant les liens de la Bourgogne et de la Bretagne avec l'Angleterre (2). Cette coalition, en consolidant la domination britannique sur le territoire conquis, lui aurait permis de marcher de l'avant.

Bien différentes étaient les ambitions bretonnes et bourguignonnes, bien différentes aussi les instructions données aux ambassadeurs qui, sans cesse, cheminaient d'une province à l'autre. Il ne se passe guère d'année sans qu'un agent diplomatique bourguignon paraisse à la cour bretonne. En 1429, c'est l'écuyer d'écurie Jean Tirecoq, dont nous avons déjà rencontré le nom. Il repart « hastivement » de Bretagne, chargé de deux messages,

(1) Cosneau, p. 188, note 5, Dom Plancher, t. IV, p. 156 et cviii.

(2) Le don du comté de Poitou à Jean V était un article du plan de Bedford (7 janvier 1432). Cosneau, p. 189 et 540.

l'un pour le duc de Bourgogne, et l'autre pour son meilleur homme de guerre, Jean de Luxembourg (1).

Le même Jean Tirecoq revient l'année suivante en Bretagne. Il la quitte (2), en compagnie de deux ambassadeurs bretons, Bertrand du Boisriou, écuyer du duc, et Geoffroi Chausson, écuyer du connétable de Richemont (3). La Bretagne revit encore l'ambassadeur Jean Tirecoq en 1432 (4) et en 1433 (5).

Des courriers appelés chevaucheurs ou poursuivants transmettaient la correspondance secrète entre les deux cours. L'un d'eux surnommé *Lorraine* vint, au nom de Philippe le Bon, faire part au duc de Bretagne, de la capture de la Pucelle (6).

Ce ne sont pas des plans de guerre que la correspondance ducal, si nous en connaissons toutes les pièces, nous révélerait. Ce sont des projets de paix. Philippe le Bon répondait aux instances belliqueuses de Bedford en lui conseillant de « toujours entretenir les besognes entre les ducs de Savoie et de Bretagne et le comte de Richemont et y faire le mieux possible ». Or le duc de Bretagne, le comte de Richemont, le duc de Savoie, comme aussi le duc d'Orléans et le Pape lui-même étaient, alternativement ou simultanément, les initiateurs de conférences destinées à mettre au jour la paix, si longtemps fuyante.

Entre ces combinaisons diverses, celle qui intéressa le plus Jean V reposait sur un échange d'idées avec Charles d'Orléans, alors prisonnier des Anglais, et visait accessoirement à le libérer (7). Elle n'aboutit pas. Elle donna tout au moins à Jean l'occasion d'affirmer au duc de Bourgogne sa volonté d'inébranlable union. Par des ambassadeurs chargés de le mettre au courant de ses tractations, il lui fit dire que « Monseigneur de Bretagne, qui rien ne voudroit besoin, en cette matière ni autre, sans le notifier à monseigneur de Bourgogne, lui faisait savoir cette chose en le priant que, en persévérant dans le bon amour

(1) Dom Lobineau, t. I, p. 580. Dom Morice, t. II, c. 1.232.

(2) Le 13 mai 1430.

(3) Boisriou fut de retour le 17 juillet. Blanchard, n° 1903 et 1907. Dom Lobineau, p. 582 et 584. Lobineau croit à deux ambassades successives, l'une en mai, l'autre en juillet. Le 17 mars de la même année le chevaucheur Jean Janvier fut chargé de porter une lettre de Jean V à Philippe le Bon. Blanchard, n° 1889.

(4) Il fut en voyage du 21 janvier au 5 mai. Beaucourt, t. II, p. 444.

(5) Dom Morice, t. II, c. 1.259.

(6) Blanchard, n° 1.908. Dom Lobineau, p. 583. Jeanne d'Arc fut prise le soir du 23 mai 1430. Philippe le Bon s'intitulait duc de Lothier depuis qu'il possédait le Brabant ou Basse-Lorraine (4 août 1430).

(7) Beaucourt, t. II, p. 462-466. Le duc d'Orléans ne fut libéré qu'en 1440 grâce à l'intervention bourguignonne.

et alliance qui est entre eux, il veuille, de sa part, tenir la main et se adhérer à tout ce qui sera besoigné en la matière de paix par le moyen que dessus et mesmément que si, par autre voie, monseigneur de Bourgogne estoit requis de besoigner en ladite matière de paix, qu'il lui plaise de faire savoir féablement à monseigneur de Bretagne et n'y faire aucune conclusion sans lui » (1). Le style est médiocre, mais la pensée n'est pas ambiguë.

Les pourparlers engagés, d'un autre côté, par les légats pontificaux connurent plus de succès. Ils eurent pour résultat la tenue de conférences à Auxerre, à Nevers et finalement à Arras. Bedford, en acceptant la médiation du Pape, avait proposé la réunion du congrès dans une ville qui aurait été mise sous la garde des trois ducs de Bourgogne, de Bretagne et de Savoie.

Jean V fut représenté par des ambassadeurs à chacune de ces trois conférences (2). Il semble que leur activité se soit bornée au rôle de témoins, d'observateurs.

Le congrès d'Arras fut présidé par les légats du Pape et par ceux du concile de Bâle. Il fut en quelque sorte une session de ce concile qui s'était proposé, entre autres buts, le rétablissement de la paix entre la France et l'Angleterre (3).

* * *

Le concile réunissait, depuis 1433, dans des assises nombreuses et solennelles, les représentants de toute la chrétienté. Les princes y avaient délégué des ambassadeurs. Il est donc naturel que s'y

(1) Dom Morice, t. II, c. 996, Dom. Plancher, t. IV, p. CXLIII. Blanchard, n° 1.645, note, et 2.188.

(2) A Auxerre (novembre 1432), les ambassadeurs de Jean V sont Thibaut de la Clartière, Alain Coaysnon, Jamet Godart, Gilles de Saint-Simon et le poursuivant *Dinan*. Dom Lobineau, p. 593 et 594. Cosneau, p. 195 et 196. Dom Plancher, t. IV, p. 167. A Nevers (janvier-février 1435. Dom Plancher, t. IV, p. 194. Cosneau, p. 218), à Arras (août-septembre 1435) Jean V fut représenté par Jean Prigent, Thibaut de la Clartière, Alain Coaysnon, conseillers et *A ma vie*, poursuivant. Voir le compte de 1436 que j'ai publié dans la *Bibl. de l'École des Chartes*, t. LXXVII (1916), p. 109. Jean Chartier, éd. Vallet de Virville, t. I, p. 186, reproduit par Dom Lobineau, p. 602, cite comme ambassadeurs bretons à Arras : le s. de la Clarrière, l'archidiacre comme ambassadeurs bretons à Arras : le s. de la Clarrière, l'archidiacre d'Acre (c'est Jean Prigent, archidiacre d'Ach en Léon) et le s. de Boisgarnier (sur ce personnage, fondateur d'une chapellenie à Saint-Nicolas de Fougères, en 1429, voir Guillotin de Corson, *Pouillé historique du diocèse de Rennes*, t. III, p. 283). Dom Plancher, t. IV, p. 199, a publié une liste erronée qui n'est autre que celle des ambassadeurs bretons au concile de Bâle.

(3) Le concile ne put pas mettre lui-même cette question à l'étude car Charles VII n'avait pas donné à ses ambassadeurs à Bâle pouvoir d'entraîner.

soient rencontrés les envoyés de Philippe le Bon et ceux de Jean V.

Le problème le plus grave posé devant les Pères était celui des rapports du concile avec le pape Eugène IV. Celui-ci, après avoir convoqué la sainte assemblée (1^{er} février 1431), l'avait dissoute (18 décembre 1431). Les Pères avaient refusé de se séparer et menaçaient le Pontife romain de suspension s'il ne revenait pas sur sa décision (13 juillet 1433). Les souverains s'employèrent à pacifier ce différend afin d'empêcher le retour du schisme. L'empereur, le roi de France et le duc de Bourgogne firent une démarche collective auprès du Pape en vue de rétablir l'union. Ils insistèrent, d'autre part, auprès du concile, pour calmer son irascibilité (1). C'est dans ces circonstances que Jean V envoya ses ambassadeurs à Bâle. Il leur donna pour instruction de passer par la cour de Bourgogne afin de s'entendre avec le duc sur les questions en litige. Ils devaient l'« exhorter au bien d'union entre notre Saint Père le Pape et le saint Concile, en lui recommandant la personne de notre Saint-Père, son état, son honneur et sa justice » (2).

Les désirs qui se formulaient là furent satisfaits avant l'arrivée à Bâle de l'ambassade bretonne par deux bulles qui approuvèrent la réunion du concile à condition que les légats du Saint Siège le présidassent (3).

La volonté de collaboration sur le terrain conciliaire entre les deux ducs de Bourgogne et de Bretagne s'affirme dans un autre paragraphe des mêmes instructions. Jean V prescrivait à ses plénipotentiaires de prier « humblement » le duc de Bourgogne « d'ordonner l'ordre de situation entre ses ambassadeurs et ceux de Bretagne, à l'honneur de lui et de monseigneur de Bretagne, tellement que lesdits ambassadeurs n'aient cause d'avoir aucune discrédence, mais toute persévérance et union » (4). Il était impossible d'être plus accommodant. Aussi est-ce contrairement à la volonté de Jean V que l'arrivée de son ambassade à Bâle souleva un conflit bruyant et qui, à distance, nous paraît ridicule.

(1) Beaucourt, t. II, p. 467-479.

(2) Dom Morice, t. II, c. 996.

(3) Bulle *Dudum sacrum* du 1^{er} août 1433 complétée par une bulle du 15 décembre suivant.

(4) Dom Morice, t. II, c. 996. Dès 1433 les ambassadeurs du duc de Bourgogne à Bâle l'engageaient à s'assurer le concours du duc de Bretagne. L. Stouff, *Contribution à l'histoire de la Bourgogne au Concile de Bâle* (Publications de l'Université de Dijon, I, 1928), p. 36.

Souvenons-nous, pour le comprendre, que la préséance à cette époque n'était par réglée pas une loi unique ni par des accords internationaux, mais par des coutumes diverses et quelquefois contradictoires ; souvenons-nous que la cathédrale de Bâle où allaient se jouer les actes du drame était alors un théâtre cosmopolite vers lequel convergeaient les regards de toute la chrétienté. Les questions qui s'y débattaient, fort épineuses à résoudre, allumaient l'ardeur des polémistes ; les joutes oratoires y dégénéraient parfois en cohues et la discussion des arguments cédaît la place à l'échange des injures.

Par exemple, lorsque les ambassadeurs du roi d'Angleterre avaient lu au concile les lettres de créance dans l'intitulé desquelles leur souverain se disait roi de France, l'un des ambassadeurs français, l'archevêque de Tours, Philippe de Coëtquis, avait réservé les droits de Charles VII. Une discussion s'était ensuivie au cours de laquelle il échappa aux controversistes des imputations injurieuses contre le duc de Bourgogne. Ses ambassadeurs ayant prétendu le justifier, l'assemblée s'émut, devint houleuse et, dans le bruit des reproches multiples, les Bourguignons s'entendirent qualifier de traîtres (1).

Dans cette atmosphère orageuse, l'ambassade bretonne se présenta au Concile, le 19 mars 1434, afin de solliciter son admission, son « incorporation » au sein de l'assemblée. Avant qu'aucun des Bretons n'eût ouvert la bouche, l'avocat du duc de Bourgogne, l'italien Gaspard de Pérouse, prit la parole et réserva les droits de son auguste client, droits de préséance que le concile n'avait qu'imparfaitement reconnus par une sentence précédemment rendue entre les ambassadeurs bourguignons et ceux des sept Electeurs impériaux allemands.

Ces derniers, considérant que leurs maîtres faisaient partie intégrante de l'Empire et devaient bénéficier des privilèges de sa majesté, avaient revendiqué le premier rang, immédiatement après les ambassadeurs des rois. Les ambassadeurs du duc de Bourgogne avaient contesté cette prétention et, forts du précédent observé au concile de Constance, avaient soutenu que le premier rang n'appartenait qu'à leur seigneur.

Les Pères n'avaient pas tranché le débat au fond, mais, par une ordonnance provisoire du 16 juin 1433, avaient statué que le premier ambassadeur du duc de Bourgogne aurait la première place après les ambassadeurs des rois, qu'après lui viendrait le

(1) 17 août 1433, Dom Plancher, t. IV, p. 175.

premier ambassadeur des Princes Electeurs, puis le second ambassadeur de Bourgogne et ainsi de suite, en alternant.

On s'explique maintenant ce que les Bourguignons craignaient en voyant entrer les Bretons dans la salle du concile. La première place n'allait-elle pas leur être ravie ? Si Gaspard de Pérouse s'était contenté de rappeler les droits de Philippe le Bon, il n'aurait encouru aucune critique. Il eut l'imprudence d'ajouter cette phrase malheureuse : « Les Bretons auraient tort de prendre le pas sur les Bourguignons, car le duc de Bretagne n'est pas pair, tandis que le duc de Bourgogne est doyen des Pairs et que de plus la Bretagne est vassale de la Normandie ». Quelle était la valeur de ces arguments ? Il est bien vrai que les ducs bretons de la maison de Montfort refusaient de faire hommage aux rois pour la pairie qu'un de leurs prédécesseurs avait reçue de Philippe le Bel (1). En revanche le titre de doyen des pairs avait, semble-t-il, été substitué par Philippe le Hardi à celui de premier pair que lui avait conféré Jean le Bon (2). Quant à la vassalité de la Bretagne vis-à-vis de la Normandie, elle reposait sur un état de choses depuis longtemps caduc (3).

Les ambassadeurs de Jean V eurent la sagesse de se contenir et ne relevèrent pas le défi. Il n'en alla pas de même de l'ambassadeur français dont nous avons déjà relevé la vivacité, l'archevêque de Tours, Philippe de Coëtquis, ancien évêque de Léon. Breton d'origine, il invoqua, pour prendre la parole et défendre les droits des Ducs de Bretagne, la mémoire de ses propres ancêtres, les bienfaits reçus par lui de Jean V et sa dignité de métropolitain des diocèses bretons.

Après avoir noté très justement que les ambassadeurs bretons ne désiraient pas causer de dispute, qu'ils s'étaient présentés en toute humilité, sans rien demander de particulier, et qu'ils ne voulaient point déroger aux honneurs et prérogatives de la Bourgogne, il se lança dans une violente tirade où il mit en parallèle, de façon déplaisante pour ses auditeurs bourguignons, les titres plus ou moins solides que les Bretons et les Bourguignons au-

(1) Jean II, en septembre 1297. La Borderie, *Histoire de Bretagne*, t. III, p. 363. Selon Jeulin (*Annales de Bretagne*, t. XLI, 1934, p. 454) l'hommage de la pairie aurait été demandé pour la première fois au duc Arthur III, en 1458.

(2) Lettres patentes du 6 septembre 1363. Selon Dom Plancher (t. I, p. 470) la préséance du duc de Bourgogne sur les autres pairs n'est prouvée qu'à partir de 1380. Voir T. Godefroy, *Le cérémonial français*, éd. de 1649, t. I, p. 155 et suiv.

(3) Il y eut plusieurs hommages du duc breton au normand de 1030 à 1200. Jeulin, *ib.*, p. 411.

raient pu produire à l'appui d'une prétention éventuelle à la supériorité.

On reproche, dit-il, au duc de Bretagne d'être vassal, mais le duc de Bourgogne l'est également (1). D'ailleurs les Bretons aimeraient mieux mourir que de s'avouer vassaux de la Normandie. L'excellence du duc de Bretagne se prouve par un texte du droit canonique où le pape s'adresse en toute révérence au roi des Bretons, Salomon ; car la Bretagne était naguère un royaume. Le texte ici visé par l'orateur est une lettre de Nicolas I^{er}, insérée au Décret de Gratien (2) et dans laquelle il fait l'éloge de l'esprit de sagesse et de foi de roi breton. Les petits souverains de la Bretagne ont effectivement porté le titre de roi, au IX^e siècle. Quant au titre de doyen des pairs dont se pare le duc de Bourgogne, Coëtquis en conteste la portée. Il affirme qu'à la Cour des Pairs de France, le duc d'Anjou précède le duc de Bourgogne et que le duc de Bretagne précède le duc d'Anjou. Du moins en a-t-il été ainsi jusqu'à ce que ce dernier fût roi de Sicile. Cette restriction nous permet de faire remonter ce précédent au delà de 1382 et sans doute à un règlement de préséance qui aura été établi à l'occasion de la visite faite par Jean IV à Charles VI, en septembre 1381, à Compiègne (3). Coëtquis ajoutait que, suivant un mémoire présenté au Parlement vingt et un ans auparavant, la Bretagne comptait trois comtes, neuf grands barons qui égalaient les ducs puisque l'un d'eux (Alain IX de Rohan) avait épousé la sœur de Jean V, dix-huit bannerets et quatre mille sept cents gentilshommes. Il ne disait pas que ce mémoire avait été suivi d'un jugement de Charles VI attribuant la préséance au duc d'Orléans sur le duc de Bretagne (4). Ce prince, conti-

(1) Il est à noter que Jean V avait prêté hommage à Charles VI et à Charles VII tandis que Philippe le Bon, à cette date, n'avait prêté hommage à personne. Il ne rendra ce devoir qu'à Louis XI.

(2) Partie II, cause III, question VI, canon X, éd. Richter, t. I, c. 521.
(3) Au sacre de Charles VI, Philippe de Bourgogne exigea et obtint le pas sur Louis d'Anjou. T. Godefroy, *Le cérémonial français*, textes de Juvénal des Ursins et du Religieux (éd. de 1649, t. I, p. 155). La préséance de Louis d'Anjou sur Philippe de Bourgogne aurait pu s'expliquer par ce fait que le premier de ces deux frères était l'aîné. Religieux de Saint-Denis, t. I, p. 127. Jeanne de Naples mourut le 27 juillet 1382. E. G. Léonard, dans les *Mélanges d'arch. et d'hist.*, p. p. l'École française de Rome, XLI^e année (1924), p. 64.

(4) En 1413. Voir ci-dessus, chapitre III. La mention des neuf barons à cette date est une des plus anciennes. Cette institution ne prit corps officiellement qu'en 1451. (La Borderie, *Etude historique sur les neuf barons de Bretagne*, 1895, et *Histoire de Bretagne*, t. IV, p. 386-392). Quels étaient les trois comtes bretons ? Certainement le comte de Penthièvre, puis le comte de Porhoët qui dut recevoir ce titre en 1407, lors de son mariage avec Marguerite de Bretagne. Mais le troisième ? Les fils et frères de Jean V, le comte de

nuait Coëtquis, possède des ports de mer, il bat monnaie, il lève la régale, comme le roi. Après quelques autres arguments de moindre valeur, l'archevêque pesta contre les ambassadeurs bourguignons qui embarrassaient depuis si longtemps le concile par leur maudite querelle.

Dès que Philippe de Coëtquis se fût tu, l'un de ces ambassadeurs bourguignons protesta contre sa mercuriale dont il souligna la partialité et incrimina la haine du prélat contre Philippe le Bon. Cette réponse *ad hominem* souleva, dans l'assistance, des murmures hostiles à Coëtquis.

Quand, après ce déconcertant accueil, les Bretons purent enfin parler, ils remplirent leur mission avec calme et sans faire allusion à l'incident provoqué, malgré eux, par leur apparition. Tout au plus peut-on noter dans la harangue fleurie de leur orateur une allusion à sainte Hélène, « fille du roi des Bretons ». Le cardinal Cesarini, qui présidait la séance, répondit par l'éloge de Jean V et annonça qu'avant d'incorporer l'ambassade bretonne, on réglerait la question de la préséance.

Au cours du mois suivant, on entendit, à tour de rôle, les avocats des deux parties. L'avocat des Bretons, maître Simon de Theramo, insista sur ce que les anciens souverains de la Bretagne avaient été appelés rois. Mais il eut l'étourderie, en concluant, d'avancer que le duc de Bretagne n'était pas, comme le duc de Bourgogne, vassal de la France. S'il avait dit simplement que la Bretagne n'avait jamais fait partie du domaine de la Couronne tandis que la Bourgogne en était un démembrement, il n'eut pas soulevé les véhémentes protestations des ambassadeurs français.

Quand l'avocat des Bourguignons fit entendre sa plaidoirie, tous les arguments lui parurent de bonne prise. Ne fit-il pas valoir, entre autres titres, que le duc de Bourgogne possédait une mine de sel qui rapportait des centaines de mille livres ? Il répondit à son contradicteur que les ducs de Bretagne prétaient incontestablement hommage au roi comme on le lisait dans le registre de la Chambre des comptes de Paris, *in libro Camere Regis*. Son discours fini, il refusa d'en communiquer le texte à la partie adverse. Une discussion animée s'ensuivit dans laquelle

Montfort, le comte de Richemont et le comte d'Etampes étaient apanagés hors de Bretagne et ce dernier depuis 1421 seulement. Le comté de Guingamp fut constitué, après 1420, pour Pierre II, duc en 1450. Le comté de Laval-Vitré fut érigé en 1429. Peut-être s'agit-il du comté de Nantes détaché du domaine pour former le douaire de Jeanne de Navarre, veuve de Jean IV.

on entendit la forte voix de l'évêque de Léon qui qualifiait les affirmations bourguignonnes de mensonges notoires, *notoria mendacia*.

Le 30 avril, le concile se réunit en congrégation générale pour ouïr le jugement. On le connaissait d'avance. Il répartissait les ambassadeurs des rois et des princes par rang d'âge. Déjà, nous conte un chroniqueur, les Pères, croyant la paix rétablie, entonnaient en leur cœur, l'*Haec dies quam fecit Dominus exultemus* (1). Lorsque la joie se changea en tristesse devant la nouvelle apparition du fantôme de la dissolution, fille de la discorde. C'étaient, cette fois, les ambassadeurs des rois qui refusaient de quitter leurs sièges. Un vent d'irritation troublait les esprits. Simon de Théramo réclama le châtement des Bourguignons comme perturbateurs. L'ambassadeur breton Jean Prigent lut un mémoire diffus, plein d'invectives contre l'adversaire. L'avocat, Gaspard de Pérouse, ne craignit pas de lui en demander communication, après avoir refusé de lui laisser lire son libelle, ce qui déclencha des rires ironiques.

Les ambassadeurs de Bretagne acceptèrent, pour leur compte, la solution intervenue. Mais ceux de Bourgogne reçurent de Philippe des instructions qui leur enjoignaient, si leur droit à la première place n'était pas respecté, au moins dans les termes où l'avait reconnu l'ordonnance du 16 juin 1433, de se retirer du concile. Ils réclamaient donc l'annulation de la sentence dernière au bénéfice de la précédente. A quoi les ambassadeurs bretons répondirent que, si elle préjudiciait aux droits de leur maître, ils demanderaient congé eux aussi, et partiraient.

Comment contenter tous ces amours-propres discordants ? Après un labeur assidu, diurne et nocturne, deux arbitres auxquels le Concile s'en était remis du soin de résoudre le problème, l'archevêque d'Arles, Louis Alaman, et l'archevêque de Tours, Coëtquis, déposèrent leurs subtiles conclusions le 5 juillet 1434, en congrégation générale. Interpellant d'abord les ambassadeurs bretons, ils leur demandèrent s'ils accepteraient de prendre place immédiatement après les ambassadeurs des rois, qui étaient alignés du côté gauche de l'édifice. L'avocat des Bretons répondit en leur nom, que, pour prouver au monde leur amour de la benoîte paix, ils voulaient bien faire ce qu'on leur proposait, sans préjudice du droit et de l'honneur des ducs de Bretagne, tant au pétitoire qu'au possessoire, et seulement pour cette fois,

(1) Graduel du dimanche de Pâques.

jusqu'à ce qu'ils eussent reçu de leur maître des instructions contraires, instructions contraires qui ne leur furent jamais envoyées. Les ambassadeurs bourguignons, à qui l'on faisait la part la plus belle, vinrent alors se placer immédiatement après les ambassadeurs des rois, du côté droit, et expédièrent à leur duc une ordonnance conciliaire qui, ne faisant nulle mention de la place accordée aux Bretons, donnait à Philippe le Bon pleine et entière satisfaction (1). Quant à l'ambassade du Collège électoral allemand elle dut se contenter d'un rang inférieur. Ainsi s'apaisa cette fièvre continue qui avait sévi pendant plusieurs mois sur le concile et entravé ses plus graves délibérations.

Laissons à Bâle le concile dont les travaux, dans la suite, n'intéressèrent pas les relations entre la Bourgogne et la Bretagne.

* * *

La paix dont ce dernier duché jouissait depuis la seconde moitié du xiv^e siècle et surtout depuis l'avènement de Jean V, avait favorisé et développé le commerce. Celui-ci sortait de l'enceinte étroite des villes où il s'était longtemps confiné. Les trafiquants se lançaient sur les routes internationales, sur les mers, et s'enrichissaient rapidement. La piraterie, qui savait tout ce qu'elle avait à gagner au pillage des navires chargés de denrées et de matières précieuses, s'était multipliée parallèlement. Les écumeurs de mer, sous le couvert de lettres de marque ou non, avaient l'audace de rapporter chez eux le fruit de leurs rapines et de le mettre ouvertement en vente. A cet abus il ne pouvait être porté remède que par l'autorité publique des pays intéressés. C'est ce qui détermina, au xv^e siècle, la conclusion d'un grand nombre de traités « pour l'entrecours de la marchandise », et notamment celui du 19 décembre 1440, signé, à Bruges, entre les ducs de Bourgogne et de Bretagne. Les Bretons fréquentaient en grand nombre les ports flamands. Un relevé des bâtiments étrangers, à l'ancre dans le port de l'Ecluse, énumère : trois galées de Venise, une hulque de Portugal, deux caravelles espagnoles, six bateaux d'Ecosse, douze vaisseaux de Hambourg et quarante-deux caravelles de Bretagne (2). Lorsque le duc de

(1) Dom Plancher, t. I, p. cxxiii, t. IV, p. 172, 177 et 186 et Pocquet du Haut-Jussé, *Les Papes et les ducs de Bretagne*, t. II, p. 525-531.

(2) En 1457, H. Pirenne, *Histoire de Belgique*, t. II, 3^e éd., p. 432. Quelques-unes de ces caravelles n'appartenaient-elles pas à la Grande-Bretagne ?

Bourgogne étendit sa domination sur les côtes de Hollande, de Zélande et de Frise, les marins bretons élargirent eux aussi le champ de leur négoce et sollicitèrent la protection de leur duc pour ce nouveau trajet. Jean V envoya l'un de ses secrétaires, Jean Bouget, présenter cette requête à Philippe le Bon (15 juin 1440). Elle fut promptement exaucée. L'acte conclu entre les deux ducs, à Bruges, était une trêve de vingt années entre le duché de Bretagne et la cité de Saint-Malo (1), d'une part, et les comtés nommés ci-dessus, de l'autre. Le jugement des faits de piraterie passés était confié à quatre commissaires. Pour l'avenir on supprimait le droit de marque et l'on convenait que les biens capturés sur mer seraient saisis et arrêtés au nom du duc lors de leur débarquement afin d'être restitués à leurs légitimes propriétaires (2).

* * *

Seul l'affaiblissement de la monarchie avait permis le progrès et l'essor des principautés féodales. Lorsqu'après la paix d'Arras, la France commença de se relever, lorsque Charles VII entreprit de remettre de l'ordre dans son royaume, beaucoup d'intérêts furent émus ou lésés. Les grands féodaux, entre autres, perquirent assez distinctement ce qui les menaçait. De là, dans la seconde moitié du règne de Philippe le Bon, deux ligues féodales dont l'initiative partit de la cour bourguignonne et qui rencontrèrent chez les ducs de Bretagne un concours plus ou moins empressé.

Après l'échec de la Praguerie, rébellion suscitée par le duc de Bourbon et dans laquelle avait trempé le duc de Bretagne (3) mais non celui de Bourgogne, Philippe le Bon jeta les bases d'une nouvelle coalition féodale. Charles d'Orléans venait de débarquer en France. Libéré grâce à l'intervention de Philippe, il n'avait rien à lui refuser. Le collier de la Toison d'Or jeté à son cou fut la marque de son alliance. Le même chapitre qui le lui décerna, l'offrit également au duc de Bretagne ainsi qu'au duc d'Alençon. Jean V le reçut « moult agréablement » et « fit de

(1) Il faut se souvenir que Saint-Malo avait été indépendant du duché de 1394 à 1415.

(2) Blanchard, n° 2.423, Morice, t. II, c. 1.344.

(3) Blanchard, nos 2.393 et 2.695. Cosneau, p. 303, note 1, cite une alliance de la Bourgogne avec la Bretagne à la date du 18 janvier 1440, d'après le vieil inventaire du Trésor des Chartes de Nantes dit *Turnus Brutus*. Il y a là, me semble-t-il, une erreur et « Bourgogne » doit être corrigé en « Bourbon ».

grands dons » au roi d'armes *Toison d'or* qui vint le lui présenter (1).

La conspiration, qui s'abritait sous les négociations de la paix avec l'Angleterre, fut scellée, à Nantes, dans un traité conclu le 6 mars entre les trois ducs de Bourgogne, de Bretagne et d'Orléans. Jean V y déclarait que, puisqu'il avait plu au roi d'entendre à la paix générale entre les deux royaumes de France et d'Angleterre et d'ordonner que le duc d'Orléans, le duc de Bourgogne et lui-même intervinsent comme médiateurs, il s'engageait à « tenir tout un chemin fermement, sans départir, avec ses deux beaux-frères », promettant de protéger ses deux associés contre tous ceux qui s'aviseraient de leur porter dommage. Les ducs d'Alençon et de Bourbon adhérèrent à la ligue (2).

Les princes se donnèrent rendez-vous à Nevers pour le 27 janvier 1442. Habilement Charles VII affecta de ne pas les considérer comme des rebelles. Il annonça qu'il recevrait leurs doléances et, à la prière du duc d'Orléans, invita le duc de Bretagne à hâter sa venue (3). Celui-ci ne fut pas peu stupéfait en lisant la lettre du roi. Il ne s'attendait pas à voir la conjuration présidée par Charles VII ! « Me semble, écrivit-il au duc d'Orléans, qu'il y a mutation de termes et autre latin (4). »

Il ne répondit pas personnellement à l'invitation royale. Le duc de Bourgogne, par l'intermédiaire de Jean de Vaudrey, lui avait demandé de joindre ses ambassadeurs à ceux des autres princes (5). Il se contenta, comme le roi le lui avait suggéré,

(1) Le chapitre cité se tint le 30 novembre 1440. *Toison d'Or* partit du Quesnoy le 4 mai 1441, il passa par Saint-Omer où il conféra avec les ambassadeurs bretons et fut de retour le 8 juillet après avoir fait visite aux ducs d'Alençon et d'Orléans. Voir Olivier de la Marche, éd. Beaune et d'Arbaumont, t. II, p. 95, et Monstrelet, t. V, p. 444. Peu après, Jean V égarait sa « toison d'or pendant au collier » et en commanda une neuve à l'orfèvre Herman. Mandement du 30 septembre 1441. Dom Morice, t. II, c. 1.271, Blanchard, n° 2.513.

(2) Toute cette négociation est traitée dans Beaucourt, t. III, p. 200 et suiv. Voir aussi Dom Morice, t. II, c. 1.327, Blanchard, n° 2.483, alliance du 12 avril 1441. Les ducs de Bourgogne et d'Orléans, comme le duc de Bretagne, avaient épousé en premières nocces des filles de Charles VI. C'est par là qu'ils étaient beaux-frères.

(3) Beaucourt, *ib.*, p. 201 et 203, mentionne l'envoi d'un émissaire breton en Bourgogne pour porter le traité du 6 mars, une mission de Charles d'Orléans auprès de Jean V, de la part de Philippe le Bon, en juillet 1441, un voyage du héraut *Bretaigne* par Honfleur vers la cour de Bourgogne à la même époque. Le héraut *Châteaubelin* (la seigneurie de ce nom était apanagée au comte de Charolais) fut envoyé vers Jean V le 9 décembre 1441.

(4) La lettre de Charles VII est du 19 janvier 1442, celle de Jean V du 27 janvier suivant. Toutes deux ont été publiées par du Fresnoy de Beaucourt à la suite de son édition de Mathieu d'Escouchy, t. III, p. 38-40.

(5) La mission de Vaudrey dura du 14 février au 4 avril 1442. Une missive de Philippe le Bon en date du 24 février fut adressée à Jean V.

de se faire représenter par son fils aîné, le comte de Montfort. Encore ne lui donna-t-il pas de pouvoirs étendus, car ses griefs ne purent être insérés dans le rôle où les autres seigneurs énonçaient les leurs.

Philippe le Bon, sans se laisser émouvoir par la manœuvre de Charles VII, ni par la défection de Charles d'Orléans qui se soumit au roi, entreprit une nouvelle démarche auprès de Jean V et prépara une seconde assemblée des princes à Nevers (1).

En même temps il poursuivait ostensiblement l'œuvre de paix et suggérait aux deux parties d'en confier la médiation aux ducs de Bretagne et d'Orléans. Jean V ne put pas y répondre. Ce curieux personnage qui, pour n'avoir pas visé un but très élevé, eut, du moins, la satisfaction de l'atteindre, mourut le 29 août 1442. Cet accident ne devait pas, selon Philippe le Bon, interrompre les pourparlers. Le comte de Montfort, qui succédait à son père sous le nom de François I^{er}, n'avait-il pas pris part à l'assemblée de Nevers où il n'avait laissé planer aucun doute sur ses sentiments favorables ? Philippe lui envoya donc une ambassade (2) mi-partie laïque, mi-partie ecclésiastique suivant la tradition qui s'implantait. Il la composa de Jean Jouffroy, le futur cardinal, alors simple docteur en décret, doyen de Vergy, et de Jean de Salins, chevalier, seigneur de Vincelles. Elle n'avait d'autre mission que d'obtenir du nouveau duc un traité d'alliance qui répétait, mot pour mot, le pacte du 25 mars 1425 par lequel Jean V avait marqué sa préférence pour l'alliance bourguignonne au-dessus de toutes celles qu'il avait contractées ou pourrait contracter à l'avenir.

Les Bourguignons rencontrèrent le duc François à Rennes où il venait d'être couronné en grande pompe. Il signa sans hésiter le 17 décembre 1442, l'acte d'alliance que Philippe lui demandait (3).

Le duc de Bourgogne ne trouva pas longtemps en François I^{er} un continuateur de son père. Le fils de Jean V ne tarda

(1) Le 20 avril 1442 il envoie des lettres closes à Jean V et le 2 juin un chevaucheur.

(2) De Dijon le 22 octobre 1442.

(3) Dom Lobineau, p. 621. Cet acte est contresigné par J. Bouget. Les ambassadeurs de Philippe furent de retour le 16 janvier 1443. Ce duc délivra, à Dijon, le 9 février, des lettres d'alliance corrélatives à celles de François I^{er}. Elles furent apportées en Bretagne par Nicolas le Bourguignon qui partit de Bourgogne le 13 février. François II lui donna reçu le 9 mars 1443 de l'acte de Philippe. Tout ce dossier fut versé à la Chambre des comptes de Dijon qui en délivra récépissé le 23 décembre 1449. *Archives de la Côte-d'Or*, B. 1.1921.

pas à se rallier sincèrement à Charles VII auquel il prêta le concours de ses troupes pour la reprise de la Normandie et de la Guyenne. Il se fit accorder par le roi une sorte d'amnistie pour l'hommage que Jean V avait prêté au roi d'Angleterre (1). Il n'en demanda pas autant pour l'alliance de la Bourgogne, mais lorsque Philippe le Bon lui fit offrir le collier de la Toison d'Or que son père avait accepté avec tant de plaisir, il le refusa (2).

François I^{er} donnait au duché de Bretagne une orientation nouvelle qui fut suivie sous ses premiers successeurs, sous son frère Pierre II, sous son oncle Arthur III, le connétable de Richemont, et pendant les premières années du règne de son cousin germain, François II, fils du comte d'Etampes, Richard de Bretagne.

Pendant ces quelque vingt ans il ne peut être question de relations entre la Bretagne et la Bourgogne. Elles n'ont pas d'aspect politique. Ce ne sont que des rapports entre deux familles princières.

Le collier de l'ordre breton de l'Hermine fut offert par Pierre II au bâtard de Bourgogne (3), et par Arthur III au fils du chancelier Rolin (4).

L'avènement du connétable fit connaître à la Bretagne une duchesse dont la maison avait des liens avec celle de Bourgogne : Catherine de Luxembourg, qui survécut de longues années à Arthur III. L'un de ses frères sera le connétable de Saint-Pol. Un autre, Jacques, seigneur de Richebourg, recevra la charge de capitaine de Rennes (5) et, quand il résidera à la cour de Bourgogne, fera remplir son office rennais par un gentilhomme picard, Antoine de Lamet, qui deviendra l'un des courriers diplomatiques les plus affairés entre François II et Charles le Téméraire (6).

Madame de Fiennes, nièce de la duchesse Catherine, résidait également à la cour bretonne. Un poursuivant, du nom de Hannes (7), venu du pays de Bourgogne en la compagnie de

(1) 16 mars 1445.

(2) Chapitre du 11 décembre 1445. Dom Morice, t. II, c. 1.400, Olivier de la Marche, t. II, p. 95. Reiffenberg, *Histoire de la Toison d'Or*, p. 28.

(3) Dom Morice, t. II, c. 66. Il s'agit probablement de Baudouin, bâtard de Philippe le Bon.

(4) Dom Morice, t. II, c. 1.728.

(5) Il touchait une pension annuelle de 600 livres sur le trésor breton.

(6) Dom Morice, t. II, c. 1.722, 1.724 et 1.758.

(7) Dom Morice, t. II, c. 1.757, A. Dupuy, *Histoire de la réunion de la Bretagne à la France*, t. I, p. 69.

(7) Faut-il lire « Hammes » ? voir Chastellain, t. V, p. 138.

M. de Fiennes, requit du duc François II la permission de porter l'écusson de ses armes, honneur qui lui fut accordé (1).

Avec François II apparut à la cour bretonne une princesse qui était, suivant Olivier de la Marche, « la renommée de tout le pays » de Bourgogne « en cas de beauté, de sens et de vertus », Madame d'Argueil, Catherine d'Etampes, sœur de François II, et mariée à Guillaume de Chalon-Arly, seigneur d'Argueil, fils du prince d'Orange. François II accorda à sa sœur une pension de douze cents livres, lui fit donner par Philippe le comté de Tonnerre (2) et intervint auprès de ce même duc, à la mort du prince d'Orange (1463), afin qu'un testament de ce personnage déshéritant son fils aîné, le beau-frère de François II, fût cassé (3).

Louis XI, quand il monta sur le trône en 1461, imprima à l'histoire une allure vertigineuse. Si Philippe le Bon prolongea son règne jusqu'en 1467, si la ligue du Bien public semble une réédition de celle que le duc de Bourgogne avait tenté de grouper autour de lui à Nevers, il n'en est pas moins vrai que le caractère de Louis XI et celui de Charles le Téméraire, lieutenant général de son père et maître effectif de l'empire bourguignon, depuis le 13 avril 1465, sont d'un relief tellement accusé, leur lutte forme un drame si étroitement suivi, si fébrilement enchaîné, si tragique par ses épisodes, si capital par ses conséquences qu'il serait regrettable d'en détacher le premier acte sous prétexte que l'antagoniste du roi n'était que comte de Charolais et non pas encore duc de Bourgogne.

Nous remettons donc au prochain chapitre le récit de ce duel acharné et décisif dans lequel François II, loin de rester spectateur indifférent, se montra un second assidu et persévérant, sans réussir à sauver son partenaire de la catastrophe.

(1) Thibaut de Luxembourg, seigneur de Fiennes, était frère de la duchesse Catherine. Dom Morice, t. II, c. 1.724, t. III, c. 66.

(2) Ce comté avait appartenu à l'autre branche de la maison de Chalon jusqu'au jour où il fut confisqué par Jean sans Peur. Voir Ernest Petit, *Le Tonnerrois sous Charles VI*.

(3) A. Dupuy, t. I, p. 68. Chastellain, éd. Kervyn, t. V, p. 17 et 65. Voir Fr. Barbey, *Louis de Chalon, prince d'Orange*, 1926. Pocquet du Haut-Jussé, *François II, duc de Bretagne, et l'Angleterre*, p. 26 et 30. Dom Morice, t. II, c. 1.607, 1.724, 1.746 et 1.756.

VI

Charles le Téméraire et François II (1461-1473)

Alliance de François II avec le comte de Charolais (1463 et 1465). Tentatives répétées de Louis XI pour les désunir. François II, attaqué isolément, appelle Charles le Téméraire à son secours, et signe, à part, la paix avec le roi (1468). Nouvelle alliance entre les deux ducs (1470). Louis XI leur impose des trêves séparées (1472), ensuite conjointes (1473).

J'ai interrompu le dernier chapitre à une date qui ne correspond pas à l'avènement d'un prince bourguignon ni d'un prince breton, mais à celui du roi de France Louis XI, 1461. Elle n'est éloignée, à vrai dire, ni de celle où François II accéda au trône ducal de Bretagne, 1458, ni de celle où Charles le Téméraire, alors comte de Charolais, devint lieutenant général de son père, 1465.

L'historiographe attiré, l'« indiciaire » des ducs de Bourgogne, Georges Chastellain, qui, du milieu d'un style prolix et filandreux, laisse parfois surgir des pages heureuses, a peint de vives couleurs les sentiments de Louis XI vis-à-vis des ducs de Bourgogne et de Bretagne. C'est en effet la politique de ce souverain qui a provoqué, une fois de plus, l'alliance entre les deux féodaux, rapprochés et associés par la crainte d'un péril commun. « Quand le roi, dit cet auteur, sentit ce jeune duc de Bretagne si fier et de tel courage et qu'encore le comte de Charolais, fier et courageux, d'autre côté, s'estoit allié avec lui par une amitié indivisible, durement mal le prit en gré. Car voyant les deux plus forts de son royaume tirer à une corde, et tous deux jeunes et verts, avec puissance, perdit l'espoir où il béoit, c'estoit : si le duc, son bel oncle [Philippe le Bon] pouvoit aller de vie à trespas, lui seul seroit le dompteur et le porte-fouet de tous les grands de son royaume et n'y auroit nul qui osast mot dire » (1).

(1) Ed. Kervyn de Lettenhove, t. V, p. 416.

La fierté que Chastellain attribue à François II et l'orgueil que Louis XI lui reprochait, consistaient à maintenir les prérogatives dont ses prédécesseurs avaient garni et orné son pouvoir. François était un homme simple et familier, dont l'intelligence un peu courte et les mœurs faciles se seraient volontiers accommodées d'un règne paisible. Il ressemblait par le caractère, sinon par le talent poétique, à son oncle Charles d'Orléans. Charles le Téméraire formait avec lui un étrange contraste. Cet homme entier n'eut jamais de sympathie pour l'allié auquel la nécessité l'obligeait de recourir. Il n'estimait point une conduite dont la timidité lui paraissait naïve et les ruses mesquines. Son meilleur argument était le coup de poing sur la table diplomatique et la suppression radicale des adversaires qui le gênaient. L'horreur du sang était, à ses yeux, de la pusillanimité ; il ne connaissait d'autre règlement de compte avec un ennemi que le duel à mort. Ce qui pare ce personnage d'une rare auréole, c'est qu'il avait des lettres et des vertus. Ses mœurs étaient pures, son goût de l'étude et de la lecture, très vif. Il parlait facilement et doctement. Je n'esquisse ici que par quelques traits le portrait de cet homme qui, en dix ans, conduira la magnifique et somptueuse nef bourguignonne, de récifs en récifs, jusqu'à l'écueil sur lequel elle se brisera.

Louis XI n'avait pas moins d'ambition que Charles le Téméraire, mais il la servait par des moyens supérieurs. Dès ses débuts de monarque, il avait juré de réduire la hauteur de ces grands feudataires qui jouaient aux rois, de les ramener au rang de vassaux fidèles et de sujets obéissants. Charles VII lui avait laissé en héritage deux instruments irrésistibles : une armée forte et un trésor bien rempli. A ce double égard nul ne pouvait rivaliser avec lui. Son moyen favori, néanmoins, sera la diplomatie dont il aime les savantes combinaisons et les astucieuses intrigues. Il craint la guerre à cause du hasard auquel elle expose ses plans. La force n'est jamais son dernier argument, *ultima ratio*. Dès qu'il peut, une fois produit l'effet d'intimidation, il fait taire la voix des canons et revient à ses calculs et à sa correspondance.

Sa curiosité toujours en éveil sera un obstacle presque insurmontable opposé aux relations de ses adversaires. L'« universelle aragne » tisse partout sa toile envahissante. Elle tend ses pièges dans tous les recoins obscurs. Quand les ambassadeurs bretons gagnaient la Bourgogne, la route qu'ils avaient à parcourir était longue. Or dans les hôtelleries où ils reposaient, sur les rivières où ils s'embarquaient, des agents ennemis épiaient leurs propos ou recueillaient les débris de leurs lettres. Pour se joindre

les représentants de ces deux cours étaient obligés de prendre la mer. Sur l'élément liquide ils couraient moins de risques, la marine anglaise étant de connivence avec les ennemis du roi de France (1). Encore pour plus de sûreté les émissaires secrets devaient-ils dissimuler leur identité sous un froc d'emprunt en se faisant passer pour des moines mendians en pèlerinage.

La lutte de Louis XI contre les grands vassaux n'est pas facile à saisir dans son ensemble, ni à exposer clairement. C'est une déception perpétuelle pour l'historien de voir les campagnes militaires sans cesse suspendues par des trêves avant d'avoir abouti à un combat et les traités diplomatiques presque aussi tôt annulés ou violés que conclus. Il n'y a jamais ni vraie guerre ni vraie paix. C'est une confusion où semble recommencer indéfiniment le même travail et rouler éternellement le rocher de Sisyphe.

En simplifiant les choses on peut cependant concevoir que cette rivalité, malgré ses multiples incidents, ne forme qu'une seule et même bataille qui, progressant par tous les moyens, s'étend sur une dizaine d'années.

Le premier épisode, la ligue du Bien public (1465) reproduit, en l'aggravant, la Praguerie de Nevers, fomentée par Philippe le Bon et matée par Charles VII.

Le second épisode (1467-1468) est une guerre au sujet de l'apanage de Monsieur, frère du roi, pour le compte duquel le duc de Bretagne tente de conquérir la Normandie et auquel le duc de Bourgogne fait donner la Champagne.

Le troisième épisode (1471-1472) a pour centre la Picardie et ces fameuses villes de la Somme que Louis XI cherche à reprendre après les avoir inféodées, malgré lui, à Charles le Téméraire.

Ce conflit est le dernier dans lequel les ducs de Bourgogne et de Bretagne tiennent tête à Louis XI. Depuis lors, Charles s'enfonça imprudemment dans le maquis des Allemagnes où Louis XI le regarda se perdre.

Dès le début de son règne et avant même que Charles le Téméraire fût duc de Bourgogne, Louis XI, avec son instinct divinatoire, avait pressenti le danger que devait lui faire courir l'alliance de ses deux plus grands vassaux. Il venait d'être couronné et résidait à Tours, ville près de laquelle il choisira sa résidence pré-

(1) M. Joseph Calmette, *Louis XI et l'Angleterre*, 1930, p. 141, remarque, à propos des événements de 1471, que La Hanse, la Bretagne et la Flandre avaient la maîtrise de la mer entre les côtes de France et d'Angleterre.

férée des Montils, lorsqu'il reçut la visite du comte de Charolais en même temps que celle d'une ambassade bretonne. On rapporta de Charolais et certains membres de cette mission diplomatique, particulièrement Tanguy du Chastel, qui jouissait alors d'une influence prépondérante auprès de François II, et Jean Gougeul de Rouville, l'habile et rusé vice-chancelier de ce duc. Des « scellés », c'est-à-dire des actes formels d'alliance, furent-ils échangés à ce moment-là ? C'est douteux. En tout cas la collusion parut inquiétante à Louis XI (1). Il s'empressa de congédier Charles le Téméraire en lui accordant la lieutenance générale de la Normandie, titre qu'il octroya, quelques jours après, à François II, espérant par là susciter la jalousie entre les deux jeunes hommes (2).

Louis XI avait d'abord pris, comme à plaisir, le contre-pied de tout ce qu'avait fait son père. Il avait chassé les plus dévoués serviteurs du règne précédent. Avidé de pouvoir il essaya de reprendre brusquement et d'un seul coup, l'immense terrain perdu depuis Charles VI par la monarchie et gagné par la féodalité. Contre le duc de Bretagne il revendiqua la régale des évêchés et réclama la disparition de tout ce qui manifestait l'indépendance bretonne. Au duc de Bourgogne, grâce à la complicité de certains conseillers de Philippe le Bon et malgré la violente contrariété de Charolais, il racheta les Villes de la Somme et fit rentrer ainsi la Picardie sous sa main. C'est au cours de l'année 1463 que ces événements se réalisèrent (3). Avant qu'ils ne fussent achevés le comte de Charolais et le duc de Bretagne, justement préoccupés de la tournure des événements, signèrent leur premier pacte d'alliance, dont les négociateurs furent le vice-chancelier de Rouville et Guillaume de Bissy, seigneur de Bucy. Les actes échangés étaient datés l'un du 18 juillet et l'autre du 12 août 1463. Ce « traité, convenance, confédération et alliance » fut ga-

(1) Entre autres sujets de conversation le comte de Charolais et François II avaient leur commun attachement au parti de Lancastre en Angleterre, tandis qu'à cette date, Louis XI, comme Philippe le Bon, se rangeait au parti d'York. Calmette, p. 7 et 29.

(2) A. Dupuy, *Histoire de la réunion de la Bretagne à la France*, t. I, p. 34-36. *Commynes*, éd. J. Calmette, t. I, p. 6. *O. de la Marche*, éd. Beaune et d'Arbaumont, t. II, p. 426. Le comte de Charolais arriva à Tours le 22 octobre 1461. Il en partit pour la Flandre où il atteignit Bruxelles le 19 janvier 1462. François II prêta hommage à Louis XI, à Tours, le 18 décembre 1461.

(3) Le rachat de ces villes date des mois de septembre et d'octobre 1463. La sommation que le Comte du Maine, sous couleur d'arbitrage, adressa à François II, est du 25 novembre 1463.

ranti, suivant l'usage, par quatre conservateurs qui furent ainsi désignés : c'étaient, pour le comte de Charolais, le comte de Saint-Pol et Antoine Rolin, seigneur d'Aymeries, fils du chancelier de Philippe le Bon ; pour François II, Jacques de Luxembourg, seigneur de Richebourg, frère de Saint-Pol et Tanguy du Chastel (1). Pour déguiser son action, François signa, presque en même temps, avec Philippe le Bon, un traité d'alliance où il s'engageait à le défendre contre tous « excepté monseigneur le roy » (2).

Les allées et venues entre les gens du comte de Charolais et ceux de François II n'échappèrent pas à Louis XI. Les voyages d'Antoine de Lamet, écuyer de Jacques de Luxembourg, attirèrent son attention la plus défavorable. Soupçonnant qu'il « pouvoit y avoir, dit Chastellain, quelque couvert mystère et secret entendement, il y prit imagination et mauvais pied ». Il chercha à faire arrêter le maître et l'écuyer. Chastellain, qui plus tard les connut personnellement, les ayant interrogés, les entendit « jurer par grand serment » que leur rôle s'était borné à faire « amiables recommandations de l'un à l'autre, comme parens s'entraimant ensemble de bon amour, comme princes d'une venue et d'un temps » (3).

Louis XI se plaignit vivement à Philippe le Bon, lors des conférences de Hesdin, entre Français, Bourguignons et Anglais, de l'alliance contractée par le comte de Charolais avec le duc de Bretagne, « le quel il clamoit son ennemi et son rebelle ». Le vieux duc répondit vaguement que son fils n'avait certainement rien fait qui fût préjudiciable au roi (4).

(1) La nomination des conservateurs par François II est datée de Nantes, le 28 août 1463. Les lettres corrélatives de Charles le Téméraire sont seulement du 22 juin 1464 (*Arch. du Nord*, B. 325) ou du 24 (Dom Morice, t. III, c. 70).

(2) Nantes, 3 août 1463. Pocquet du Haut-Juissé. *François II, duc de Bretagne, et l'Angleterre*, p. 71. Ce traité, conçu en la forme des actes antérieurs du même genre, oblige ses auteurs à ne faire « aucunes alliances dérogoatoires à ces présentes » et, en celles déjà faites ou à faire, « à employer son feal pover à ce que sondit oncle de Bourgoigne y soit compris, sy estre le feal pover ». *Archives des Affaires étrangères. Mém. et doc. France*, 1503, fol. 25.

(3) C'est-à-dire de la même génération. Chastellain, t. V, p. 15. Louis XI Je dois la communication de ce texte à l'obligeance de M. Abel Rigault. Je doisi au même titre la livraison du sire de Genlis (15 novembre 1463) réclama au même titre la livraison du sire de Hangest, qui passera plus tard à son service (*Commynes*, t. II, p. 33. *Lettres de Louis XI*, éd. Vaesen et Charavay, t. V, p. 209, note 1). Comme intermédiaire entre François II et Rouville, outre les personnages déjà cités, on nomme encore le sire de Lescun, Odet d'Aydie, qui dirigera la politique bretonne à partir de 1465, à la place de Du Chastel.

(4) Chastellain, t. V, p. 15.

Charles de Charolais eut bientôt une éclatante occasion de plaider sa propre cause. Louis XI avait confié au bâtard de Rubempré la mission d'arrêter, à son retour d'Angleterre, un émigré dans la Manche, aborda en Hollande où son agitation attira les regards de la police. Le comte de Charolais feignit de croire que l'intrigant avait voulu l'assassiner pour le compte du roi. Il le fit arrêter. L'incident détermina la venue à la Cour de Bourgogne, à Lille, d'une ambassade française. Elle justifia la conduite du roi en accusant François II de lèse-majesté, crime dont les fauteurs partageaient la culpabilité avec les auteurs.

Charles de Charolais, visé ici sans être nommé, passa la nuit à préparer sa défense. « Seul, à part luy, s'enferma en une garde-robe atout de l'encre et du papier et, là, composa et articula sa réponse ». Il la présenta le surlendemain. Il nia d'abord avoir eu aucune connaissance du prétendu envoi d'un Breton en Angleterre. Quant aux « alliances et secrètes confédérations » contractées par lui avec le duc de Bretagne, il ne les contesta point, mais, dit-il, « il ne sera ja [jamais] trouvé que j'aye fait, ne voulu faire chose qui soit au préjudice du roi, ni de son royaume, par alliance ni autrement. Si pour les grands biens et vertus que je scay et cognois estre en la personne de beau cousin de Bretagne, j'aye grand amour et amistié à luy et luy à moi, le roy ne doit ce prendre en desplaisir ne en mal, car la chose que plus devoit désirer et de quoy plus se debvroit esjoir, ce seroit de voir bon amour, concorde et union entre les princes de son royaume, ... car tant que les princes de son royaume seront bien unis, il n'aura que faire de quérir étranges [étrangères] alliances » (2). Cette perfide conclusion se faisait l'écho du reproche que les Princes rétorquaient à Louis XI, de rechercher l'alliance anglaise.

Les protestations de dévouement à la cause royale prodiguées ici étaient de style et le restèrent plus longtemps dans la phraséologie diplomatique des Bretons que dans celle des Bourguignons. Quelques années plus tard, comme Charles le Téméraire entendait de la bouche d'un ambassadeur breton des assurances hypocrites de ce genre, il se tourna vers son chambellan, Philippe de Commynes, et lui dit ironiquement : « Voilà le seigneur d'Urfé

(1) Le vice-chancelier de Rouville et non pas « Levif, chancelier », comme on le lit dans A. Thierry, *Monuments pour servir à l'Histoire du Tiers Etat*, 1^{re} série, t. II, p. 277 (Doc. inéd.). Voir Pirenne, *op. cit.*, 3^e éd., t. II, p. 266, n. (2) Chastellain, t. V, p. 134. Voir *Commynes*, t. I, p. 7. Sur les bruits d'alliance entre Louis XI et l'Angleterre contre les grands vassaux, voir Calmette, p. 58, n. 4, 65 et 74.

qui me presse de faire mon armée la plus grosse que je puis, et me dit que nous ferons le grand bien du royaume. Vous semble-t-il que si j'y entre avec la compagnie que j'y mènerai, j'y feïsse guère de bien ? » (1).

Semblables aux bardes et aux aèdes antiques les poètes pré-ludèrent à la bataille. Chastellain invectiva Louis XI en vers et le Breton Meschinot renchérit sur son modèle. On chercherait vainement dans ces ballades un portrait physique ou moral des deux partenaires. Tout est contre Louis XI.

Prince ennuyé de paix et union...
Prince qui hayt avoir puissant voisin
Et envis voit que parent ou cousin
Règne amprès lui en honneur et en gloire (2).

Au début de mars 1465, Charles de France, duc de Berry, frère cadet de Louis XI, s'enfuit de la Cour et se réfugia en Bretagne. Ce personnage était, selon le mot célèbre, un zéro qui ne multipliait que parce qu'il était prince du sang (3). Sa présence conféraient une pseudo-légitimité à la révolte. En outre, les Princes, en lui faisant attribuer un apanage comme la Normandie, qui rapportait, dit-on, le tiers des revenus de la Couronne, ou comme la Champagne, qui formait trait d'union entre les deux groupes de domaines bourguignons, affaiblissaient d'autant la royauté et servaient leur politique.

La retraite de Charles de France, sans congé du roi, équivalait à une déclaration de guerre. Désormais Charolais et François II n'avaient plus à cacher leur alliance. Un nouveau traité fut signé entre eux où s'affichaient leurs desseins hostiles à Louis XI : Vu, y lit-on, que l'entourage du roi l'induit à prendre inimitié contre les princes du sang et pour obvier à ces « soudaines, légères et tortionnaires entreprises », François s'allie avec le comte de Charolais, le comprend dans toutes ses alliances et n'en fera nulle qui lui soit préjudiciable (4).

Cette alliance, noyau de la ligue du Bien public, produisit bien-

(1) *Commynes*, éd. Calmette, t. I, p. 224.

(2) La Borderie, *Jean Meschinot*, 1896, p. 60 et 61.

(3) Charles de France « n'estoit qu'ung fol et les seigneurs le vouloient avoir entre leurs mains pour gouverner le royaume à leur volenté », dit Wavrin (Pocquet du Haut-Jussé, p. 127).

(4) Nantes, 22 mars 1465. *Commynes*, éd. Lenglet du Fresnoy, t. II, p. 440 et 422.

tôt son effet. De part et d'autre les armées bretonne et bourguignonne entrèrent en campagne.

Le comte de Charolais suivi par l'ambassadeur breton Rouville qu'il avait rencontré au Quesnoy, gagna avec ses troupes la vallée de l'Oise où la ville de Pont-Sainte-Maxence lui fut livrée par son capitaine, un Breton du nom de Mériadec (1). Charles atteignit Saint-Denis le 5 juillet. Là était le rendez-vous que les princes ligués s'étaient assigné. Seul le comte de Charolais s'y trouva.

Les soldats bourguignons, furieux de l'absence des Bretons, murmuraient contre François II. Pour les apaiser le vice-chancelier Rouville remplissait des blancs-seings de son maître dont il avait une provision et les leur montrait pour leur prouver que l'armée bretonne approchait (2). A la veille du combat, les soldats de François II n'ayant pas encore paru, il jugea prudent de s'esquiver et rejoignit ses compatriotes qui, cette fois, en réalité, n'étaient pas très loin.

Après quelques jours d'attente à Saint-Denis le comte de Charolais avait contourné la capitale, et s'était heurté le 16 juillet, au pied de Montlhéry, à l'armée royale, revenant du Bourbonnais, qu'il ne put empêcher de rentrer dans Paris (3). Comme il coucha sur le champ de bataille il se crut vainqueur.

L'armée bretonne lui avait manqué de parole. On ne la vit pas plus à Montlhéry qu'à Saint-Denis. Concentrée à Châteaubriant elle s'était ébranlée dès qu'elle avait appris la marche de l'armée bourguignonne. Le jour de la bataille, François II était à Châteaudun. Une certaine impatience régnait parmi ses troupes. Le populaire était choqué qu'il ne mit pas plus de hâte à porter secours à son allié. Le tailleur de François II, ayant à lui essayer « quelque accoutrement », s'autorisa de la bonhomie du prince pour lui parler de politique : « Monseigneur, dit-il, il n'a tenu qu'à vous que Monseigneur [le duc de Berry] n'est aujourd'hui roi de France. — Comment le scay-tu ? dit le duc — Monseigneur, répartit l'autre, il est tout certain que le roi va aujourd'hui combat-

(1) Hervé de Mériadec était premier écuyer d'écurie du duc de Bourgogne, suivant un mandement du 25 mars 1456. *Arch. de la Côte-d'Or*, B. 394. Lory, Les obsèques de Philippe le Bon dans les Mémoires de la Commission des Antiquités de la Côte-d'Or, t. VII, 1869, p. 221 et 225.

(2) *Commynes*, t. I, p. 15, 16 et 22.

(3) Louis XI attaqua d'abord l'armée bourguignonne la croyant moins forte que l'armée bretonne. Celle-ci comptait en effet un grand nombre de gens d'armes aguerris, transfuges des compagnies d'ordonnance du roi, à cause de leur origine bretonne.

tre et assaillir l'armée de Bourgogne et si vous eussiez voulu y estre avec votre armée, le roy seroit deffait à jamais, et par ce moyen, Monseigneur seroit roi.» François II jugea la leçon impertinente. «Moult desplaisant de ceste parole, il donna à son dit tailleur un si très grand soufflet à travers la joue que le sang lui sortit du nez » (1).

Commynes, de son côté, rapporte que les Bretons avaient tenu conseil et que certains d'entre eux avaient proposé d'envoyer des troupes en avant, jugeant « que les osts estoient près » suggestion qui ne fut pas approuvée (2).

Le bruit de la mort du roi ayant couru, les Bretons en éprouvèrent une très grande joie, en supputant « les biens qui leur fussent advenus si monseigneur Charles eust été roy ». Ils délibérèrent, dit Commynes, pour savoir comment ils pourroient chasser les Bourguignons et s'en débarrasser. L'avis de presque tous était que « on les destroussât qui pourroit ». Ces tendres sentiments restèrent au fond des cœurs, car le roi n'était pas mort (3).

Les deux armées ne tardèrent pas à se toucher. Les princes se rencontrèrent le 19 juillet, à Etampes, et se firent « grand honneur et festoy » (4). Le 24, le comte de Charolais et François II confirmèrent leur traité d'alliance du 22 mars précédent. Les termes des deux actes sont, pour la plupart, identiques ; les deux princes se déclarèrent frères d'armes ; l'article relatif aux alliances réciproques fut précisé (5) ; on ajouta un long passage touchant la répression de la piraterie et la protection des sujets des deux ducs contre ses déprédations. Pour se garantir mutuellement la loyale exécution du traité, les contractants consentaient, d'avance, à s'abandonner l'un à l'autre, dans le cas d'infraction, l'un (Bretagne) ses comtés de Montfort, d'Etampes et de Vertus, l'autre (Charolais), le comté de Guines, la seigneurie et avouerie de Béthune et la terre de « Goylant » (6) en Hollande.

Quelques lignes de Commynes illustrent assez plaisamment cette fraternité d'armes. Il nous montre le comte de Charolais

(1) Alain Bouchart, f. 214.

(2) *Commynes*, t. I, p. 40.

(3) *Ib.*, p. 41.

(4) H. Stein, *Charles de France*, p. 96.

(5) Aux alliances faites François II fera son loyal pouvoir de comprendre Charolais, à celles qu'il fera il l'y comprendra en tant qu'il le voudra être ; il ne fera alliance aucune préjudiciable à la présente. *Commynes*, éd. Leuglet et Fresnoy, t. II, p. 490.

(6) Bailliage de Gooiland, sur la côte sud-ouest du Zuiderzée, entre Utrecht et Amsterdam.

prenant grande peine de commander et de faire tenir ordre à ses « batailles » (1), et chevauchant bien armé, tandis que le duc de Bretagne montait une petite haquenée, à son aise, armé d'une brigandine fort légère ... « encores disoient aucuns (2) qu'il n'y avoit que petituz clouz dorez par-dessus le satin pour moins lui peser » (3).

Les armées vinrent camper aux environs de Paris (4). Charolais logea en l'hôtel que les ducs de Bourgogne possédaient à Conflans, et François II à Saint-Maur-les-Fossés. Louis XI, pour disperser la coalition, fit de grands sacrifices. A François II il reconnut la légitime possession des régales qu'il lui avait contestées, à Charles le Téméraire il inféoda, sans indemnité, les villes de la Somme. Les diverses concessions faites aux princes donnèrent lieu à la rédaction d'autant d'actes séparés. Il n'y eut qu'un traité commun, signé à Saint-Maur le 29 octobre 1465. Dans le dernier article Louis XI acceptait que, s'il cherchait à porter atteinte aux droits de l'un des confédérés, tous les autres eussent le droit de s'entr'aider pour le combattre. La réciprocité était stipulée au profit du roi (5).

L'union que la signature de ce traité rétablissait entre les deux princes avait été presque aussi mal observée, dans la récente campagne, sur le terrain diplomatique que sur le terrain militaire. Louis XI s'ingénia à rompre le faible lien créé entre eux par le traité de Saint-Maur. Après l'éloignement des princes cet acte fut soumis à l'enregistrement. Mais le Parlement n'y procéda qu'en protestant qu'il agissait « contre sa volonté et par forme de contrainte ». Louis XI argua de cette réserve pour soutenir que les traités signés devant Paris étaient nuls. S'il renouvela et confirma les avantages accordés au duc de Bretagne et au comte de Charolais par des actes séparés (6), il se garda bien d'en faire autant pour le traité commun qui semblait légitimer toutes les ligues futures. Il le tint pour lettre morte comme extorqué par la violence.

(1) Bataillons.

(2) Certains.

(3) *Commynes*, t. I, p. 49.

(4) L'armée bretonne à Saint-Denis.

(5) *Stein*, p. 126.

(6) Le comte de Charolais reçut des lettres de non-préjudice. Dom Plancher, t. IV. Preuv., p. 263. Le duc de Bretagne eut des lettres confirmatoires. Dom Morice, t. III, p. 115. Dom Lobineau, p. 698. Dupuy, t. I, p. 152. La Borderie-Pocquet, t. IV, p. 455. *Stein*, p. 130.

Pendant que Louis XI se dégageait, non sans fourberie, de l'impasse où il s'était fourvoyé, les deux cours de Bourgogne et de Bretagne entretenaient leurs relations par un échange continuuel d'ambassadeurs. En janvier 1466, Guy de Brimeu, le futur seigneur de Humbercourt, chambellan de Philippe le Bon, est envoyé en Bretagne (1); Antoine de Lamet se met, de Flandre, en route pour la Bretagne, le 26 juin (2); le comte de Charolais dépêche à François II ses ambassadeurs le sire de Verecourt, puis (3) Olivier de la Marche (4). François II donna à ce dernier le collier d'or de son ordre et il en fit remettre un semblable d'argent au chevaucheur Hervé Garlot qui l'accompagnait (5). Le Héraut Charolais fut autorisé à porter l'écusson des armes de Bretagne (6).

En février 1467, Eustache d'Espinay est envoyé en ambassade par François II vers la Bourgogne « pour pratiquer quelque nouvel brassage contre le roi » (7). La même année Olivier de la Marche gagna, par deux fois, la Bretagne, en passant par l'Angleterre. Lors de son second voyage, il apprit à Plymouth, la mort de Philippe le Bon, survenue le 15 juin 1467, mais, comme sa charge était « du père et du fils », il poursuivit sa course. Il trouva François II déjà informé (8) et « moult troublé » de la mort du duc Philippe. Il avait fait préparer, raconte Olivier de la Marche, « un service et un gésèque le plus beau que je veis oncques, car il y avoit quatorze prélats revêtus et toute la nef de l'église estoit parée de soie et de boucran aux armes de monseigneur de Bourgogne et non pas armes attachées à épingles mais couchées et moslées (9), comme l'on fait les cottes d'armes. Les cierges et les luminaires furent grans et plantureux, cinquante povres y eust qui portoient cinquante torches; et ne voulut souffrir le duc que nulz des seigneurs de Bretagne, combien qu'il y en avoit assez qui estoient partis (10) de Flandre, portassent le deuil avecques lui, et disoit qu'il ne savoit nul en sa duchie, qui fust souffi-

(1) *Stein*, p. 177.

(2) Pocquet du Haut-Jussé, p. 117, n.

(3) En septembre 1466. *Ib.*, p. 121.

(4) Dom Lobineau, p. 700.

(5) *Ib.*, p. 701.

(6) *Ibid.*

(7) Alain Bouchart, f. 215 et 216. Pocquet du Haut-Jussé, p. 121.

(8) Pocquet du Haut-Jussé, p. 122.

(9) Imprimées sur l'étoffe.

(10) Originaires. Telle la famille de Lebiest et probablement celle Delhoye.

sant pour porter le deuil de si hault prince et ainsi porta le deuil tout seul ; et, au partir du service, je l'alay [re]marcier de l'honneur qu'il avoit fait à la maison de Bourgogne, et il me respondi qu'il le devoit bien faire » (1).

Des traités communs associèrent François II et Charles le Téméraire tant avec le Danemark qu'avec la Savoie (2). Cette association qui se reformait entre la Bourgogne et la Bretagne, Louis XI chercha à la dissoudre. L'insinuant Balue fut envoyé vers François II pour lui énumérer les griefs du roi contre Charles le Téméraire (3). Le même prélat fut ensuite expédié au duc de Bourgogne et lui proposa l'échange suivant : Charles renoncera à son alliance bretonne, et le roi à son alliance liégeoise. Louis XI, dit Commines, « pratiquoit fort le duc de Bourgogne pour lui faire consentir par plusieurs offres et par plusieurs marchés qu'il voulût abandonner les Bretons et par ce moyen lui abandonneroit aussi les Liégeois et autres ses malveillans ». Comme, au départ d'un ambassadeur français, le connétable de Saint-Pol, Charles le Téméraire insistait en faveur de François II et suppliait le roi « de ne vouloir rien entreprendre sur le pays de Bretagne », Saint-Pol lui répondit : « Monseigneur, vous ne choisissez point car vous prenez tout. Vous voulez faire la guerre, à votre plaisir, à nos amis et nous tenir en repos sans oser courre sus à nos ennemis comme vous faictes aux vostres ». A quoi Charles répliqua : « Les Liégeois sont assemblés et je m'attends d'avoir la bataille devant qu'il soit trois jours. Si je la perds, vous ferez à vostre guise, mais aussi, si je la gaigne, vous laisserez en paix les Bretons » (4). La bataille fut livrée et gagnée par Charles le 28 octobre 1467. Auparavant il avait, malgré ses fanfaronnades, signé avec Louis XI (le 6 octobre 1467) une trêve qui le liait jusqu'au 1^{er} mai 1468 (5).

François II n'attendit pas que Charles le Téméraire eût les mains libres pour prendre de son côté l'offensive non sans étourderie et sans présomption. Dès le début d'octobre, séduit par une offre du duc d'Alençon qui lui ouvrait les portes de la Normandie, il envahissait cette province, espérant en faire rapidement la conquête et la rendre à Charles de France. La marche bretonne fut bientôt arrêtée par la résistance des forces royales. Fran-

(1) Olivier de la Marche, t. III, p. 62 et 63. Pocquet du Haut-Jussé, p. 121-123.

(2) A. Dupuy, t. I, p. 182. Dom Lobineau, p. 702.

(3) Dupuy, t. I, p. 177. Dom Morice, t. III, c. 167.

(4) Commines, t. I, p. 102-103.

(5) Pocquet du Haut-Jussé, p. 126.

çois II, comme il était parti en guerre sans se concerter avec Charles le Téméraire, signa, de même, une trêve sans le consulter. Le 6 janvier 1468, il déposa les armes. Cette trêve devait durer jusqu'au 1^{er} mai de la même année, date qui concordait avec l'expiration de la trêve franco-bourguignonne (1). Ces trêves furent ensuite prorogées l'une et l'autre jusqu'au 1^{er} juin, puis jusqu'au 15 juillet. Les deux alliés se préparèrent donc à rentrer en campagne ensemble cette fois, le 16 juillet 1468 (2).

Dans chacune de ces trêves le contractant, qu'il fût Bourgogne ou Bretagne, déclarait l'intention que son allié y fût compris s'il notifiait sa volonté dans un certain délai. Il n'en reste pas moins vrai que l'initiative d'arrêter les hostilités était prise par un seul d'entre eux, sans savoir si cela convenait ou non à l'autre. Il est également certain que la signification d'une trêve et la notification de son acceptation exigeaient un temps relativement long et qu'un ennemi avisé et à l'affût de tous les expédients pouvait être tenté de mettre à profit l'intervalle de temps qui s'écoulait entre le moment où chacun des adversaires cessait le feu. C'est ce que Louis XI ne négligera pas de faire.

Pour augmenter leur force, François II et Charles le Téméraire s'allièrent à l'Angleterre. Des traités furent négociés entre plénipotentiaires bretons et anglais dans les premiers jours d'avril 1468. Ils engagèrent à fond la Bretagne dans l'alliance britannique (3).

Charles le Téméraire se compromit encore davantage. Pour afficher avec éclat son union avec l'Angleterre il demanda la main de Marguerite d'York, sœur du roi Edouard IV. Des fêtes splendides furent célébrées à l'occasion de ce mariage, du 3 au 12 juillet 1468. Le récit en fut écrit par Olivier de la Marche et d'autres moins illustres chroniqueurs (4). Olivier adressa son compte rendu au maître d'hôtel du duc de Bretagne, Gilles du Mas (5). La cour de Bourgogne était l'idéal sur lequel essayaient de se modeler les autres cours européennes.

Cette triple alliance anglo-bourguignonne et anglo-bretonne était redoutable pour Louis XI. Elle semblait ramener la France à l'époque où Philippe le Bon, en s'unissant au roi d'Angleterre,

(1) Dom Morice, t. III, c. 154, 155, 157 et 172. Dupuy, t. I, p. 195, 196 et 205. Dom Plancher, t. IV, p. 257 et 363.

(2) Dom Morice, t. III, c. 182.

(3) Pocquet du Haut-Jussé, p. 128 et suiv. Une alliance générale anglo-bretonne fut signée en février-mars 1468.

(4) T. IV, p. 95. Voir Molinier, *Sources de l'histoire de France*, t. V, n° 5.029-5.031.

(5) Dom Lobineau, p. 701.

lui ménageait l'accès au trône de France. La triple alliance scellée par Bedford à Amiens en 1423 se reconstituait. En réalité les temps étaient bien changés. Le roi d'Angleterre, Edouard IV, arrivé au trône à la suite d'une longue guerre civile dont son père avait fait les principaux frais, entendait jouir de ce succès gratuit. Si Louis XI accordait peu au repos, Edouard accordait peu au travail. Sa royauté d'ailleurs n'était pas inébranlable et elle subira bientôt une éclipse de plusieurs mois.

Contre cette triple alliance Louis XI se défendit à sa manière. Au milieu des fêtes nuptiales de Charles le Téméraire, il lui fit accepter, sans peine, une prorogation de trêve de quinze jours qui reportait l'ouverture des hostilités du 16 juillet au 1^{er} août. Cette prolongation devait s'appliquer à la Bretagne dans les mêmes conditions que les trêves précédentes, c'est-à-dire si François II l'acceptait. Louis XI ne lui laissa pas le loisir de se prononcer.

Il massa sur les frontières de la Bretagne une armée formidable et lui enjoignit de les franchir dès le 16 juillet, de pénétrer dans le duché par une offensive foudroyante jusqu'à ce que les généraux eussent acquis la certitude du renouvellement de la trêve. François II prétendit même qu'il leur prescrivit, « quelque trêve qu'il leur fit savoir par écrit ou autrement, qu'ils ne laissassent pas de faire la guerre aux Bretons, mais conduisissent et exécutassent hardiment et âprement leur entreprise » (1).

Par un raffinement de cynisme, il fit accompagner le héraut bourguignon *Toison d'Or* par le héraut français *Guyenne*. Tandis que le premier cheminait à travers les armées françaises, annonçant la trêve prochaine dont il avait pour mission de porter le texte authentique au duc de Bretagne, le second communiquait aux généraux de Louis XI des instructions en vue de la guerre.

Le résultat escompté par Louis XI fut pleinement atteint. Au bout de quinze jours le duc de Bretagne était à sa merci. Il voyait l'armée française campée devant Ancenis et n'était pas en mesure de lui opposer de résistance sans un carnage voué à l'insuccès. C'est alors qu'il adressa au duc de Bourgogne une lettre désespérée et non exempte d'amertume.

« Monsieur [le frère du roi] et moi, y disait-il, avons été fort émerveillés de cette conclusion de trêve, et pourparlement, que avez prise avec le roi sans avoir lettres sûres de lui de tenir ladite

(1) Dupuy, t. I, p. 207-208. Instructions de Louis XI datées du 21 juillet 1468 dans Bricard, *Jean Bourré*, 1893, p. 99-101.

trêve et de ne nous faire guerre... Par quoi sous cette ombre de parlementer à quoi vous entendez, contre ce qui avoit esté appointé avec nos gens estans par delà et ce qui avoit esté promis et assuré entre vous et eux, vous donnez lieu et faculté au roi d'avoir et tenir toute sa puissance à nous faire guerre... » A ce cri de détresse succède une aigre insinuation : « De paravant que eussiez envoyé ledit *Toison d'Or* pour signifier ladite trêve, ils n'avoient pas tel lieu de nous grever, comme ils ont eu, et ne s'en efforçoient pas si avant. Et semble que ce sont choses faites et menées par aucuns (1) d'entour vous qui veulent et désirent le profit et avantage duroi, avec le leur particulier qu'ils en ont, plus que celui d'entre nous... Et n'eusse pensé que m'eussiez voulu laisser en ce danger attendu nos scellés et paroles et ce que j'ay fait et porté pour la querelle de vous et de moi [de] puis tant d'années... Qu'il vous plaise venir en toute diligence en mon secours et ayde ainsi que m'y suis confié et attendu et que ce soit si promptement que je ne choye pas en inconvénient sous ombre de la fiance et sûreté que j'ay en vous. Car vous ne sauriez [si] tost vous haster que je n'aye porté grant charge et dommage ».

A cette lettre dictée à un secrétaire François II ajouta de sa propre main ce post-scriptum : « Mon bon-frère, je vous prie, sur tout l'amour et l'alliance d'entre vous et moi, qu'à ce besoin me venez secourir et vous montrez tel que vous me devez, car il en est temps ; et, le plus diligemment que pourrez, venez et sans plus de délai (2) ».

Charles le Téméraire n'avait pas eu le temps de répondre à cette missive suppliante que déjà François II, accablé par la peur de voir son duché saccagé et son armée écrasée, signait un armistice (3) suivi bientôt d'une paix définitive — ou tout au moins se donnant pour telle — conclue le 10 septembre 1468 devant Ancenis (4).

Dans cet acte on chercherait vainement un article visant les alliés du duc de Bretagne. Il les passait purement et simplement sous silence. Ainsi, entré en guerre un an auparavant sans accord avec la Bourgogne, François II s'était arrêté, au bout de trois mois, sans entente avec elle. Attaqué à son tour pendant que son allié avait l'attention tournée d'un autre côté, François II signait non plus une trêve mais un véritable traité de paix sans le con-

(1) Certains.

(2) Rennes, le 5 août 1468. Dom Morice, t. III, c. 182.

(3) Le 21 août 1468.

(4) Dom Morice, t. III, c. 188. Le traité de Caen entre Louis XI et François II (22 décembre 1465) réservait l'alliance de François avec le comte de Charolais (*Ib.*, c. 115). Rien de tel dans le traité d'Amiens.

sulter. Et cela au moment où Charles le Téméraire, après une démarche vaine tentée par lettre auprès de Louis XI, entraînait lui aussi en campagne.

Il fut si bouleversé par la nouvelle du traité d'Ancenis qu'il refusa d'abord d'y ajouter foi. Le premier, l'ambassadeur du roi, Balue, lui laissa entendre que « ceux qui estoient en Bretagne pourroient bien accorder [traiter] sans lui ». A quoi le duc objecta qu'il ne s'était mis en armes que « pour secourir ses alliés ». Par conséquent une défection de leur part était inconcevable. Survint le héraut de François II, *Bretaigne*, apportant une lettre de ce duc et le texte même du traité. Charles « ébahi » soupçonna le héraut d'armes d'avoir contrefait ces pièces. Car, avant de gagner l'armée bourguignonne, ce héraut était passé par la cour de Louis XI, le marché de consciences le mieux achalandé du temps. Mais les nouvelles suivantes confirmèrent les premières. Il fallut se rendre à l'évidence. Louis XI essaya de mettre à profit le ressentiment du duc pour traiter avec lui et lui arracher l'abandon de ses ingrats alliés. A cela il ne put parvenir. On sait ce que fut l'entrevue de Péronne. Pendant quelques jours le Téméraire retint Louis XI prisonnier. Le bruit de cette captivité déclencha une joie enragée chez certains Bretons. « Ah ! disait un Vitréen à un serviteur des sires de Laval, allez quérir votre roi qui oncques ne nous aima ! Maintenant est-il à notre merci, par le sang bieu ! M. du Gavre [fils du seigneur de Laval] a beau plorer et faire faire procession, il en est ainsi et il n'y a plus de remède. Dieu en soit loué ! Or maintenant nous en a bien vengés le duc de Bourgogne. Aussi nous avoit-il bien promis de le faire ». Charles le Téméraire écrivait, de son côté, au duc de Bretagne de faire « bonne chière et qu'il lui feroit bien ses besongnes » (1). Effectivement, dans le traité de paix qui fut la conclusion de ces tragiques conférences, Charles « ne se desjoignoit ne deslioit » de ses alliances. Il mit une certaine fierté à le notifier à François II, comme une leçon à suivre (2).

* * *

Le traité de Péronne fut annulé comme l'avaient été ceux de Conflans et de Saint-Maur. La paix ne fut que provisoire. Le théâtre des hostilités après avoir été l'apanage normand allait se

(1) Pocquet du Haut-Jussé, p. 144.

(2) *Commynes*, t. I, p. 145 et 169.

transporter dans la Picardie, autour de ces Villes de la Somme que le traité de Troyes avait cédées à Philippe le Bon, que Louis XI lui avait rachetées, puis données à nouveau à Charles le Téméraire. Louis XI va profiter de conjonctures favorables pour les ressaisir. D'où une nouvelle guerre qui dura du début de l'année 1471 jusqu'à la fin de l'année 1472.

Auparavant, fidèle à sa tactique, Louis XI essaya de rompre l'alliance bretonne et bourguignonne qui n'avait été qu'un instant relâchée, sous la pression des circonstances (1).

Des conversations se tinrent à Angers entre gens du roi et gens du duc de Bretagne. Louis XI aurait voulu que François II scellât un nouveau traité l'obligeant à servir son souverain contre le duc de Bourgogne. On lui dépeignait le Téméraire comme l'allié du roi d'Angleterre dont il avait accepté l'ordre de la Jarretière. Les ambassadeurs bretons refusèrent obstinément d'accorder autre chose qu'un simple renouvellement des traités de Caen (2) et d'Ancenis. Irrités, les diplomates royaux s'écrièrent que « les appareils estoient faits et ne falloit que allumer le feu ». François II, troublé, écrivit par deux fois au duc de Bourgogne que Louis XI le menaçait de guerre (3). Charles informa de ces plaintes les ambassadeurs français qui se trouvaient alors à sa cour et leur déclara que, si Louis XI s'en prenait au duc de Bretagne, il le secourrait, « selon sa promesse » (4).

(1) En 1469 on mentionne deux ambassades d'Olivier de la Marche en Bretagne (février et mai). Le chevaucher Hervé Garlot y vint vers la même époque. Réciproquement, l'abbé de Bégar fut envoyé par François II vers Charles le Téméraire en compagnie de Guillaume Guillemet, d'Alain des Haires et de Gilles de Cressoles (Pocquet du Haut-Jussé, p. 144. Dom Morice, t. III, c. 222, Dom Lobineau, p. 709).

(2) Signé entre Louis XI et François II en décembre 1465.

(3) Dom Plancher, t. IV, p. 274. Chastellain (t. V, p. 461) a écrit une page curieuse sur ces négociations : « De tout son sens et pouvoir le roi laboroit jour et nuit pour séparer le duc breton de l'amitié du duc de Bourgogne et pour l'avoir devers luy ; de quoy, toutefois, il ne pouvoit finer à son gré. Mais enfin tant pratiqua devers luy que le duc de Bretagne lui promit amour, ser-vice, assistance et alléance envers tous et contre tout le monde, réservé le vice, assistance et alléance envers tous et contre tout le monde, réservé le duc de Bourgogne. » François II envoya à Charles une ambassade composée du président de Bretagne, Jean Loaisel, du grand maître d'hostel Coëtquen, « un noble chevalier », de *Bretaigne*, le héraut, accompagnés du seigneur de Malpertuis, Le Bouteiller, « bel gentil chevalier ». Ils lui remontrèrent que rien n'avait été fait contre l'honneur ni contre lui, « mais pouvoit ledit duc de Bourgogne licitement le porter et concéder car n'y avoit nulle séparation entre luy (Bourgogne) et luy (Bretagne) ». Ces ambassadeurs rejoignirent le duc, qui venait de recevoir à Saint-Omer les ambassadeurs français, à Hesdin où ils furent « grandement conjoys et reçus et venus au-devant de toute la noblesse de la maison ».

(4) Dom Plancher, t. IV, p. 263. Sur les tractations d'Angers, voir La Borderie-Pocquet, t. IV, p. 476.

Les envoyés royaux multiplièrent les instances insidieuses et les promesses fallacieuses auprès du duc de Bourgogne pour l'attirer vers le roi, en délaissant les Bretons. Un ambassadeur de François II, qui se trouvait en même temps à la cour bourguignonne et à qui l'on rapporta les propos des Français, se mit à rire et dit : « Or, par mon âme et par ma foi ! tout cestuy même conte et en telle forme comme icy le contez, j'estoie présent là où les gens du roy venus à Nantes le firent et remontrèrent au duc, mon maître et seigneur, au contraire de monseigneur de Bourgogne, lui requérant et priant qu'à ce il voulût entendre et condescendre afin de soy pouvoir venger de lui et de son long et intolérable orgueil » (1).

Charles le Téméraire et François II méprisèrent ces manœuvres et renouvelèrent leur traité d'alliance dans les termes où il avait été conclu à Etampes (Lille, le 19 avril 1470) (2).

Louis XI, par ses intrigues et ses combinaisons, avait réussi à constituer un parti anglais contre Edouard IV. Celui-ci, en septembre 1470, recula devant l'attaque combinée de Warwick, de Marguerite d'Anjou et de Louis XI. Il dut céder la place à Henri VI momentanément restauré. N'ayant plus rien à craindre du côté anglais, Louis XI en profita pour foncer sur la Bourgogne. Par une offensive brusque il lui enleva, dans les premiers jours de 1471, en plein hiver, les deux places d'Amiens et de Saint-Quentin qu'il ne rendit jamais.

Le duc Charles avait été surpris. Quand il se mit en marche vers la Somme à la tête de son armée, il fut rejoint en route par un messenger du duc de Bretagne. Celui-ci « dist au duc, de par son maître, comme le roi lui avoit fait savoir plusieurs choses : entre les autres, les intelligences qu'il avoit en plusieurs grosses villes dont, entre aucunes, nommoit Anvers, Bruges et Bruxelles. Aussi l'advertissoit ledit duc comme le roi estoit délibéré de l'assiéger, en quelque ville qu'il le trovast, et fust-il dedans Gand... Le duc de Bourgogne print très mal en gré ces avertissements que le duc de Bretagne lui faisoit et respondit au messenger, incontinent et sur l'heure, que son maître estoit mal averty et que c'estoient aucuns mauvais serviteurs qu'il avoit qui luy vouloient donner ces craintes afin qu'il ne feist son devoir de le secourir comme il estoit obligé par ses alliances... et qu'il vouloit

(1) Chastellain, t. V, p. 461. Louis XI renouvela sa tentative de pression sur François II, à la suite de l'assemblée des notables, en décembre 1470. Dom Plancher, t. IV, p. 293.

(2) *Commynes*, éd. Lenglet du Fresnoy, t. III, p. 118. Ce renouvellement indiquerait que le traité d'Ancenis avait porté atteinte à l'alliance.

prier audit duc, son maître, de par lui, qu'il se voulsist déclarer en sa faveur contre le roi et lui estre tel comme le duc de Bourgogne lui avoit esté en faisant le traité de Péronne » (1).

Vers le même temps arriva une ambassade bretonne chargée d'instructions qui n'étaient guère réconfortantes (2). Elle annonça que François II, malgré de pressantes objurgations, avait refusé de s'allier au roi et de le soutenir dans cette guerre, qu'il se bornerait à travailler au rétablissement de la paix. Les Bretons ajoutèrent confidentiellement qu'au fond François II restait dévoué à Charles le Téméraire, que seul le sire de Lescun l'empêchait d'agir, mais que son crédit commençait à baisser (3).

Nous saisissons ici sur le fait l'influence de ces serviteurs suspects, dénoncés par Charles à François II comme en écho à la plainte similaire que le duc de Bretagne lui avait adressée trois ans auparavant.

Réduit à ses seules forces et trahi par son faux allié le connétable de Saint-Pol, Charles le Téméraire renonça à pousser sa défense jusqu'au bout et conclut avec Louis XI un armistice (avril 1471) qui fut prolongé jusqu'au 1^{er} mai 1472 (4).

La perte des principales villes de la Somme était une blessure cuisante au cœur du Téméraire. Il brûlait d'un ardent désir de les recouvrer. Ce sentiment, connu de tous, fut exploité par le duc de Bretagne et par le roi. François II patronna une négociation qui avait pour but le mariage de Marie de Bourgogne, fille unique de Charles le Téméraire, avec Charles de France, ce frère de Louis XI qui servait de drapeau aux ligues féodales. Le jeune prince offrait au duc de Bourgogne, comme un appât en échange de son consentement, la restitution des villes perdues, qui n'étaient point en son pouvoir. Ce projet charmait François II. Il ne séduisait nullement le duc de Bourgogne, édité sur la valeur personnelle du candidat qui se proposait. Quant à Louis XI il voulait à tout prix empêcher cette redoutable conjonction. Le roi d'Angleterre, Edouard IV, rétabli sur son trône (5), n'était pas moins hostile à cette union. Elle avait à ses yeux l'inconvénient de donner l'empire bourguignon à un prince qui, grâce à la santé

(1) *Commynes*, t. I, p. 183 et 184.

(2) Composée de Jean Loaisel, président de Bretagne, et Nicolas de Kermeno, procureur général. Dupuy, t. I, p. 281.

(3) *Commynes*, éd. Dupont. Preuv. XIX. Dupuy, *ib.*

(4) Dom Plancher, t. IV, p. 400, Dupuy, *ib.*

(5) Charles le Téméraire et François l'avaient aidé à obtenir cette revanche. Calmette, p. 135-136. Au commencement de l'été 1471 Commynes se trouvait en Bretagne, mais on ignore de quelle mission le duc de Bourgogne l'avait chargé. *Commynes*, éd. Calmette, t. I, p. 6, éd. Dupont, t. III, preuv., p. 6.

débile du fils de Louis XI, pouvait être appelé à porter la couronne de France.

Louis XI exploita plus habilement mais sans plus de succès le chagrin qu'éprouvait Charles de la perte des villes picardes. Il négocia avec lui un traité aux termes duquel il restituait ces deux villes à Charles qui, en contre-partie, abandonnait ses alliés (1). Cette paix ayant été jurée par le Téméraire, un ambassadeur de ce prince se rendit auprès de Louis XI pour recevoir le serment royal. De la cour de France il devait se rendre en Bretagne. « Le vouloit le roy ainsi pour le plus gros espoventement faire aux Bretons de se veoir ainsi abandonnés de celui où estoit leur principale espérance ». Or l'ambassadeur bourguignon était flanqué, par les soins de Charles le Téméraire, d'un chevaucheur d'écurie, « saige compagnon et bien entendu », chargé d'une missive à l'adresse de l'ambassadeur, missive qu'il ne devait lui remettre que dans la ville de Nantes. Cette lettre mystérieuse lui ordonnait de rassurer le duc de Bretagne en lui disant : « qu'il n'eût nul doute ni crainte que son maître l'abandonnât, mais le secourroit du corps et des biens, et que ce qu'il avoit fait, c'estoit pour recouvrer ces deux villes, Amiens et Saint-Quentin, que le roi lui avoit ostées » (2).

Effectivement les deux conjurés, fidèles l'un à l'autre, s'apprêtèrent à entrer en campagne le jour de l'expiration des trêves le 1^{er} mai 1472, date qui fut reportée, par une nouvelle prorogation, au 15 juin (3).

Le 17 avril, François II avait envoyé un ambassadeur aux Bourguignons afin de s'entendre sur le plan de campagne. Il s'agissait de commencer les opérations en même temps et de ne pas se lâcher réciproquement une fois l'action engagée. L'accord était d'autant plus compliqué à établir que François II et Charles le Téméraire, outre Edouard IV, avaient de nombreux alliés. Louis XI écrivait, en plaisantant, que ses ennemis comptaient « lui bailler tant de lévriers à la queue qu'il ne sauroit quelle part fuir, car Bretons, Anglais et Bourguignons lui courroient sus » (4). Et Charles le Téméraire concluait qu'il aimait tant le royaume de France que pour un roi qui y était, il en voudrait six (5).

(1) Novembre 1471. Dom Plancher, t. IV, p. 403. Dupuy, t. I, p. 308.

(2) *Commynes*, t. I, p. 232. La mort de Charles de France empêche la réalisation de ce scénario. Louis XI ne prêta pas le serment requis.

(3) Dupuy, t. I, p. 308.

(4) Pocquet du Haut-Jussé, p. 168. *Lettres de Louis XI*, octobre 1471, t. IV, p. 364.

(5) Dupuy, t. I, p. 308. *Commynes*, t. I, p. 224.

La mort de Charles de France, survenue le 24 mai, précipita les événements. Les ennemis du roi l'accusèrent d'avoir empoisonné son frère. Charles de Téméraire, sous le coup de l'émotion, se mit en campagne immédiatement et sans attendre la fin de la trêve. L'objectif, le point de concentration des armées alliées, était Rouen (1). Fidèle à la parole donnée, Charles le Téméraire s'y trouva le premier. Mais, comme à Saint-Denis en 1465, il s'y trouva seul. Vainement attendit-il son partenaire. Que faisait celui-ci ?

Louis XI se moquait des velléités belliqueuses de François II. M. d'Urfé, disait-il, « fait diligence pour rendre le duc de Bretagne homme de guerre » (2). « Les Bretons, écrivait encore Louis XI, sont mauvais Bourguignons et ne me feront pas du pis que ils pourront (3). » En effet, l'armée française les refoula promptement. Dès le 7 juillet, Ancenis fut pris. Le duc ne supporta pas plus longtemps de voir son territoire envahi. Le 2 octobre, il sollicita et obtint de Louis XI un armistice qui permit au roi de reporter toutes ses forces contre Charles le Téméraire (4).

Conclue pour six semaines cette suspension d'armes fut ensuite prolongée jusqu'au 1^{er} avril 1473 puis remplacée, à la demande de François conseillé par Lescun, par une trêve différente qui devait durer jusqu'au 23 novembre 1473. Le duc y comprenait ses alliées l'Angleterre et la Bourgogne, mais il s'engageait à ne donner, à l'avenir, « aucun support à nul prince étranger, anglois ou autre, qui voudroit nuire, ou grever au roi » (5). Quand Louis XI apprit que le duc de Bretagne lui demandait cet acte, il en crut à peine ses oreilles, car, disait-il, « ce seroit la rompture de l'armée d'Angleterre pour tout l'été qui vient », et aussi, aurait-il pu ajouter, la « rompture » de l'alliance des Bourguignons et des Bretons.

Au moment où François II signait son armistice, Charles le Téméraire mettait à feu et à sang la Picardie et le pays de Caux.

(1) *Commynes*, t. I, p. 239.

(2) *Lettres de Louis XI*, t. V, p. 366. Ecrite en 1475, elle s'applique aussi bien au François II de 1472.

(3) Dupuy, t. I, p. 313.

(4) L'armistice fut conclu le 15 octobre pour durer jusqu'au 30 novembre 1472. Le duc de Bourgogne y était compris, s'il le voulait. *Commynes*, éd. Lenglet du Fresnoy, t. III, p. 228. Voir, dans Calmette, p. 152, une curieuse lettre de l'ambassadeur Milanais qui se trouve auprès de Louis XI à la Guerche, le 26 juillet 1472.

(5) Pocquet du Haut-Jussé, p. 175. Le texte est dans *Commynes*, éd. Lenglet du Fresnoy, t. III, p. 234.

Délaissé par son allié, le Bourguignon signa, le 3 novembre 1472, une trêve avec Louis XI. Celle-ci devait prendre fin le 1^{er} avril 1473. On remarquera la différence entre les termes d'expiration de la trêve franco-bourguignonne et de la trêve franco-bretonne. La première prenait fin le 1^{er} avril, la seconde le 23 novembre suivant. Entre ces deux dates Charles le Téméraire se trouvait donc privé de son allié et comme à découvert. Il ne s'en émut pas outre mesure (1).

Quand les ambassadeurs français exhibèrent aux gens de Charles de Bourgogne le traité par lequel François II « renonçoit à l'alyance qu'il avoit faicte avecques les Angloys et le duc de Bourgogne », et qu'ils exprimèrent le désir du roi que les ambassadeurs du duc de Bourgogne ne nommassent point François II au nombre de leurs alliés, les Bourguignons n'y voulurent « rien entendre », disant « qu'il estoit à son choix [de François] de se déclarer de la part du roi ou du leur dedans le temps accoutumé » ; ils ajoutèrent que « autre fois les avoit le duc de Bretagne abandonnés par lecture, mais que, pour tant, ne s'estoit point départy de leur compagnie et amytié... qu'il estoit manié par autre sens que par le sien, mais qu'il revenoit toujours à la fin à ce qui luy estoit plus nécessaire » (2).

Ils connaissaient bien leur allié. Ce dernier obtint en effet de Louis XI (le 1^{er} janvier 1473) la promesse de ne pas conclure de traité avec le duc de Bourgogne sans sa participation (3). Et lorsque la trêve fut renouvelée, à Bruxelles, sous les yeux du duc de Bourgogne, on la prolongea, aussi bien pour la Bretagne que pour la Bourgogne, jusqu'au 1^{er} avril 1474 (4).

Les trois alliés, Bourgogne, Bretagne et Angleterre, se trouvèrent de nouveau liés par l'échéance commune de leur trêve avec Louis XI. Ils étaient associés aussi par leur commun propos d'entrer en campagne à la date indiquée. Le Téméraire tenait à reconquérir ses places de Picardie, Édouard IV ne pardonnait pas à Louis XI d'avoir voulu le renverser. Quant à François II il voyait dans l'union avec ces deux puissances la seule garantie du maintien de ses « droits royaux et ducaux ». « Par ce moyen »

(1) François II lui notifia son armistice par le héraut *Montfort*.

(2) *Comynnes*, t. I, p. 243.

(3) *Dom Morice*, t. III, c. 252.

(4) *Dom Morice*, t. III, c. 254. *Pocquet du Haut-Jussé*, p. 176. Le 29 janvier 1473, François II donna des pouvoirs à l'évêque de Léon, Vincent de Kerleau, pour se rendre auprès du duc de Bourgogne et négocier la paix entre lui et le roi. *Calmette*, p. 155-157.

une fois de plus, selon le mot d'un contemporain, « estoient ces trois testes encloses en un chaperon » (1).

Jamais leur coalition n'avait paru plus dangereuse pour la France. Comment Louis XI réussira-t-il à détourner l'orage ? Comment viendra-t-il à bout de chacun de ses adversaires séparément ? Comment le duc de Bourgogne sera-t-il bientôt mis hors de combat, c'est ce qui nous reste à examiner. En même temps nous jetterons un coup d'œil sur les destinées de l'alliance bretonne et bourguignonne après la mort du Téméraire et nous exposerons les conclusions générales suggérées par cette trop longue et trop austère revue d'un siècle et demi d'histoire.

(1) *Pocquet du Haut-Jussé*, p. 149. Sur l'alliance contre Louis XI de François II et de Charles le Téméraire avec le roi d'Aragon, Jean II, marquée par le traité du 8 août 1473 (alliance entre François et Jean), voir *Calmette*, p. 159-164.

Maximilien et Anne de Bretagne (1474-1491).

François II arraché à l'alliance bourguignonne par son traité avec Louis XI (1475). Malgré les efforts du roi pour empêcher le renouvellement de cette alliance entre Maximilien et François II, les ambassadeurs de ces deux princes rédigent un projet de traité (1481). Pourparlers en vue du mariage de Maximilien avec Anne de Bretagne (1486). Le roi des Romains envoie des troupes en Bretagne (1487 et 1490). Ses efforts diplomatiques. Il épouse Anne par procuration (Rennes, 19 décembre 1490). Celle-ci renonce à cette union pour épouser Charles VIII (1491). Conclusion : difficultés qui rendent irréalisables ou stériles les ligues féodales. Apparition du sentiment national.

Jamais, écrivions-nous en terminant notre dernier chapitre, jamais la France n'avait paru plus menacée que dans les années 1474 et 1475, lorsque l'Angleterre s'apprêtait, une fois de plus, à l'envahir, épaulée par la Bourgogne et par la Bretagne. Quelle va être l'issue inattendue de ce suprême assaut et comment l'union de la Bretagne avec la Bourgogne va se poursuivre, après la mort du Téméraire, jusqu'au mariage du duc de Bourgogne (1), Maximilien d'Autriche, avec la duchesse de Bretagne, Anne, triomphe éphémère d'une politique plus que séculaire, tel va être le sujet des pages qui suivent.

A des ambassadeurs français venus lui proposer, en 1475, une prolongation de trêve, Charles le Téméraire répondit : « ... pourvu que ce soit le plaisir de mes frères et compagnons le roi d'Angleterre, le roi d'Aragon et le duc de Bretagne ; mais sans ces trois je ne puis rien faire ni accorder chose quelconque, car nous sommes tellement unis et passionnés ensemble qu'avec le roi de France, notre commun ennemi, nul de nous ne peut rien faire

(1) Maximilien porta le titre de duc de Bourgogne, par courtoisie, comme époux de Marie de Bourgogne puis comme tuteur de ses enfants.

sans le consentement des autres (1). » Dans le même discours il disait de François II : « Le roi Louis sait bien que le duc de Bretagne n'est point oïseux. » Il est vrai que, au vu et au su de Louis XI, les ambassadeurs bretons circulaient fréquemment entre la Bourgogne, l'Angleterre et leur propre pays (2). Charles le Téméraire comptait si bien sur le concours de la Bretagne qu'il engageait le roi anglais à débarquer à la Hogue en Normandie où, lui écrivait-il, vous « serez à la droite main de mon frère de Bretagne et de moi » (3).

Quelle menace contenaient ces négociations contre la France, quelles promesses pour la Bourgogne ? C'est sur quoi Charles le Téméraire se faisait de dangereuses illusions. Il excusait les défaillances antérieures de son allié sous le prétexte que ce duc avait été « si foulé » qu'il n'avait pu lui venir en aide. Cette aide devait-il compter sur elle dans l'avenir ? Si François II avait cédé n'était-ce pas par crainte d'être « foulé », plutôt que pour l'avoir été en réalité. Quelle raison de croire cette crainte dissipée ? Au contraire, elle s'accroissait avec les succès du roi. Le perspicace Commyne a bien vu que Louis XI tenait le duc de Bretagne « en grant paour » à cause du nombre de gens d'armes qu'il logeait en ses frontières (4). Cette peur se traduisait, chez François II, par une dissimulation systématique qui rappelait celle de son prédécesseur Jean V. « Si je dissimule, avouait-il à Edouard IV, c'est pour le mieux (5). » Quand les ambassadeurs français vinrent le sommer de se prononcer contre la Bourgogne, alliée de l'Angleterre, il se déroba derrière les formules vagues d'une neutralité équivoque (6).

L'année 1475 qui devait sonner le glas de la royauté française,

(1) Dom Plancher, t. IV, p. 435.

(2) François II envoya vers la cour de Bourgogne le sire d'Urfé, Alain du Rocher, plusieurs fois, et Hervé le Bloys (dom Lobineau, p. 723). Un collier d'or de l'ordre de l'Hermine fut remis par Antoine de Lamet à messire Guillaume Bische, favori de Charles le Téméraire, qui l'avait extrait du rang des valetons pour en faire son conseiller (Dom Morice, t. III, c. 280). Des ambassadeurs bourguignons venaient en Bretagne : en mai 1474, Guillaume de Bonneval et Robert Rohnerfaut, qui avaient passé par l'Angleterre (Pocquet du Haut-Jussé, p. 178), en décembre, Pierre de Miramont (dom Lobineau, p. 721). Les plénipotentiaires bretons, bourguignons et français se réunirent au congrès de Senlis (juillet-août 1473) et à celui de Compiègne (décembre 1473-janvier 1474). Au premier, François II était représenté par les seigneurs de Coëtquen, d'Espinay et de Kermeno (Dupuy, t. I, p. 332), au second par les seigneurs de Coëtquen, de Kermeno et Colinet (dom Lobineau, p. 721).

(3) Dom Plancher, t. IV, p. CCCLIII.

(4) T. II, p. 307.

(5) Dom Plancher, t. IV, p. CCCLIII.

(6) Dupuy, t. II, p. 339.

vit l'un de ses plus éclatants succès diplomatiques. Edouard IV débarqua à Calais, il s'avança à travers l'Artois bourguignon jusqu'aux portes d'Amiens. Ni l'armée bretonne ni l'armée bourguignonne ne se montrèrent à lui. Désappointé il conclut avec Louis XI une trêve de sept ans qui englobait, s'ils déclaraient leur adhésion, les ducs de Bourgogne et de Bretagne. Louis XI eut l'habileté de traiter avec chacun d'eux séparément et à des conditions différentes. Au duc de Bourgogne il accorda une trêve de neuf ans avec faculté d'adhésion de la Bretagne (1). Au duc de Bretagne il accorda, à Senlis, une « paix perpétuelle » par laquelle François II s'obligeait à l'aider « en la défense de lui et de son royaume » contre tous, sans nul excepter (2), et renonçait à ses alliances. « Pour ce que, à l'occasion des divisions, questions et différences qui par ci-devant ont été entre le roi et le duc, icelui duc a été meu et contraint de faire et contracter par écrit et par serment... aucunes [certaines] alliances, fraternités, confédérations ou obligations quelconques à l'encontre du roi, le duc, par cette présente paix, amour et alliance, les abolit et s'en départ du tout, sans jamais en user ores ni pour le temps avenir à l'encontre du roi ni de son royaume (3). »

Si Charles le Téméraire avait été inexact au rendez-vous qu'Edouard IV, François II et lui-même s'étaient assigné, c'est que les intrigues de Louis XI avaient porté leurs fruits. Défié par les Lorrains, défié par les Suisses, le Téméraire, après avoir occupé Nancy, essayait coup sur coup les deux humiliants échecs de Grandson et de Morat. Lors de ces conjonctures tragiques il demanda un subside aux Etats des deux Bourgognes réunis à Salins et, devant eux, argua de la bonne impression qu'un vote favorable produirait sur les envoyés du duc de Bretagne dont l'appui lui était très nécessaire (4). Mais François II n'eut pas le loisir de porter secours au Téméraire dont l'ardeur insensée alla se refroidir à jamais dans la glace d'un étang lorrain (5 janvier 1477). Désastre pour la cause bourguignonne, désastre aussi pour les Bretons. Louis XI en discerna clairement les conséquences fatales à la grande féodalité. Selon Alain Bouchart, il en fut « moult

(1) Cette adhésion devait être prononcée avant le 1^{er} janvier 1476. O. de la Marche, t. III, p. 214.

(2) « Il sera tenu aider et servir le roi et le garder et défendre envers tous ceux qui le voudroient grever sans aucun excepter, et y employer ses gens de guerre soit d'ordonnance, soit ban et arrière-ban et toute sa puissance tant par mer que par terre... non obstant toutes autres alliances faites... »

(3) 29 septembre 1475. Dom Morice, t. III, c. 287.

(4) 12 juillet 1476. Billioud, *Les Etats de Bourgogne*, 1922, p. 148.

joyeux, car par cette deffaicte il pensoit estre certain que le duc de Bretagne n'auroit plus d'amys qui ayder lui peussent contre le roy » (1).

Cependant le vaste empire bourguignon ne va pas disparaître tout entier. Il continuera son existence dans des conditions nouvelles. Dépouillé par Louis XI du duché de Bourgogne, il échoit à la maison d'Autriche par le mariage de l'unique héritière du Téméraire, Marie de Bourgogne, avec Maximilien.

Ce splendide héritage n'était pas facile à défendre. La Picardie et l'Artois étaient menacés et envahis par le roi de France. Les sujets lassés du poids de la monarchie unitaire des ducs bourguignons disloquaient le puissant édifice. Les Gantois, plus redoutables que les Liégeois d'antan, se soulevaient et, pendant plusieurs mois, ils garderont leur souverain prisonnier. Si Maximilien cesse de s'en prendre aux Lorrains et aux Suisses, il est détourné, de longues années durant, du gouvernement des Pays-Bas par la nécessité de protéger ses Etats héréditaires contre les Hongrois de Mathias Corvin.

Au milieu de ces troubles, l'antique alliance de la Bourgogne et de la Bretagne se réveille ou plutôt persiste. Maximilien, comme son beau-père, sera l'allié de François II. Bien mieux, il ambitionnera d'être son gendre. Il épousera sa fille aînée. La marche vers ce but triomphal se distribue naturellement entre trois étapes :

La première s'étend jusqu'à la paix d'Arras, réconciliation momentanée entre Maximilien et Louis XI et sacrifice passager de l'alliance bretonne (1482) ;

La seconde s'arrête à la mort de François II (1488) ;

Il s'ouvre alors un débat successoral entre Charles VIII et Anne de Bretagne mariée d'abord à Maximilien (1490), puis au roi de France (1491), ce qui met un terme à l'existence de la Bretagne comme principauté quasi autonome.

* *

Maximilien manifesta son désir de conserver l'alliance de François II en le nommant parmi les princes de son parti dont il réservait l'adhésion aux différentes trêves qu'il conclut avec Louis XI (2).

(1) Fol. 223.

(2) Trêve du 11 juillet 1478 valable pour un an (Dom Plancher, t. IV, p. 396), trêve de Notre-Dame d'Esquerchin-lès-Douai, 1^{er} septembre 1480-

Louis XI le supporta impatiemment, il n'en supporta pas davantage. Il ne toléra pas que François II sortit de son alliance dans une trêve de très longue durée. Peu de temps après la mort du Téméraire, il renouvela à Lucheux (non loin d'Arras), le traité de Senlis de manière à lier encore plus fortement le duc de Bretagne (1).

Aussi lorsque Maximilien, rompant la trêve (2), envahit le territoire occupé par l'armée française et s'empara de Bouchain, de Beaurevoir et de Crèvecœur, Louis XI adjura-t-il le duc de Bretagne de tenir ses engagements envers la France. Non seulement François II, dit-il, « ne doit licitement entretenir quelque traité, confédération, alliance, intelligence, trêve, abstinence de guerre ni entrecours de marchandise avec le duc d'Autriche », mais il est formellement « tenu de faire crier publiquement la guerre contre lui, commander à tous ses sujets que, en quelque lieu qu'ils trouveront les sujets dudit Maximilien, soit par terre soit par mer, prègnent leurs personnes avec tous leurs navires, biens, denrées et marchandises quelconques, comme ses ennemis, en déclarant que pour tels il les tient et répute ». Il le « somme et requiert » de remplir son devoir. Il se plaint particulièrement « de la grant quantité de vivres que le duc a souffert et permis à ses sujets porter aux sujets dudit duc d'Autriche, comme en Flandre et ailleurs, car c'est le principal secours qu'il leur puisse faire et si n'eussent été lesdits vivres, ils feussent à présent en grant nécessité et feussent plus tôt venus à traité et obéissance et n'eussent osé entreprendre de rompre la trêve avant le terme, ainsi que ils ont fait » (3).

Dans la même opinion lorsqu'un ambassadeur français conclut avec Edouard IV une trêve de cent ans dans laquelle furent compris, à la demande des Anglais et comme leurs alliés, les ducs de Bretagne et d'Autriche, Louis XI refusa de la ratifier (4).

Un peu plus tard le duc d'Autriche ayant fait porter par son héraut *Fran-he-Comté* au lieutenant du roi à *Franchise* (c'est-à-dire Arras) une sommation mettant le roi en demeure de cesser de faire ou de préparer la guerre contre le duc de Bretagne lequel,

1^{er} avril 1481 (Dom Morice, t. III, c. 370, Dupuy, t. I, p. 382) prolongée jusqu'au 1^{er} avril 1482 (Pocquet du Haut-Jussé, p. 234, Dom Morice, t. III, c. 409).

(1) Juillet 1477.

(2) Elle expirait le 11 juillet 1479.

(3) Déclaration de Louis XI aux ambassadeurs de François II. Dom Morice, t. III, c. 336-336.

(4) 1479-1480, Pocquet du Haut-Jussé, p. 217-223.

disait cet exploit, est « nommément compris » dans une trêve en cours parmi les alliés de Maximilien, Louis XI souligne avec vigueur et empressement cette qualité d'allié attribuée à François II. Il fait enregistrer le texte au Parlement de Paris et déposer l'original aux archives de la collégiale Saint-Laud d'Angers, « là où, sur la Vraie Croix estant en ladite église, ledit duc de Bretagne a fait le serment de tenir la paix ». Or le roi sait que qui enfreint ce serment meurt dans l'année du parjure (1).

Enfin quand Louis XI signe avec Maximilien la paix d'Arras et que les ambassadeurs bourguignons le prient « que son plaisir soit comprendre en ce traité de paix » le duc de Bretagne, il refuse en alléguant qu'il « n'y a point de guerre en Bretagne » mais « paix finale et serment » entre le duc et lui » (2).

* * *

Cette alliance que Louis XI proscrivait et qu'il cherchait de toutes ses forces à ruiner, elle était précisément en train de se conclure contre lui par le truchement du roi anglais. L'origine des négociations remontait à l'an 1480. Le 18 octobre de cette année-là, en son château de Nantes, François II, répondant à une invitation d'Edouard IV, signait des lettres de créance qui autorisaient ses ambassadeurs, Michel de Parthenay et Jacques de la Villéon, à conclure avec Maximilien un traité d'alliance sous les auspices et par l'entremise du roi d'Angleterre et de sa sœur, la duchesse douairière de Bourgogne, Marguerite d'York (3).

Puis une lettre d'Edouard ouvrit officiellement les pourparlers (4). S'adressant au duc d'Autriche et à sa femme il rappelle que, depuis la mort du Téméraire, il n'avait « été besoigné » entre eux et le duc de Bretagne « aucun traité d'alliance ni d'amitié ». Il invoque « la grande affection et désir qu'il a, à la continuation des alliances et amitiés qui toujours ont esté entre les maisons de Bourgogne et de Bretagne, et à icelles renouveler et de bien en mieux augmenter pour le bien commun des deux maisons ». Il offre de s'y employer avec tout son zèle.

Maximilien qui était prompt à l'enthousiasme accueillit cette

(1) La sommation est datée du 27 novembre 1481, à Bruges, la lettre de Louis XI du 9 décembre suivant. Dom Morice, t. III, c. 409.

(2) 23 décembre 1482. *Commynes*, éd. Lenglet du Fresnoy, t. IV, p. 95.

(3) Dom Morice, t. III, c. 377.

(4) Eltham, 12 décembre 1480. *Commynes*, éd. Lenglet du Fresnoy, t. IV, p. 19.

idée avec transport. Au roi d'Angleterre il dépêcha le prince d'Orange, neveu de François II, chargé d'un plan d'alliance dans lequel le jeune et naïf souverain rêvait de sommer Louis XI, par la voix des ambassadeurs anglais et bretons, de lui restituer toutes les portions de son héritage qu'il occupait indûment. Il fit écrire par Marie de Bourgogne une missive demandant à François II, dans une prose banale, de faire aux envoyés de son mari « la meilleure et la plus brève dépêche que possible » (1).

Les plénipotentiaires bretons et bourguignons, réunis à la cour d'Angleterre, rédigèrent, le 16 avril 1481, un traité dont la clause principale obligeait François II à payer la solde de 2.000 des 6.000 archers promis par Edouard IV au souverain des Flandres. Tandis que Maximilien ratifiait cet acte dans le « délai préfix », c'est-à-dire avant le 1^{er} juillet 1481, François II, à qui le projet avait été présenté par le prince d'Orange, hésitait « à cause de la paix jurée avec le roi ». Le serment qu'il avait prêté sur la croix de Saint-Laud le faisait trembler.

En attendant, il donna à Maximilien des preuves évidentes de sa bonne volonté. Il accepta d'être le parrain du troisième enfant de Marie de Bourgogne. Celui-ci né à Bruxelles le 10 septembre 1481 et baptisé à « Saint-Gouille » (Sainte-Gudule) le 27, fut tenu sur les fonts par le comte de Chimay (2), représentant de François II, et reçut le nom de François (3). Le duc de Bretagne fit parvenir à cette occasion au père du nouveau-né un don généreux de quinze mille écus (4).

En même temps qu'il faisait porter cette somme en Flandre, François II fit présenter au duc d'Autriche un texte d'alliance qui était le projet venu d'Angleterre modifié et corrigé (5). Avant de le ratifier, Maximilien envoya un nouvel ambassadeur vers François II, le comte de Chimay, afin d'établir une rédaction définitive. Ce diplomate était chargé, au nom de son maître, « de déclarer son courage au duc et par espécial le grand désir et affection qu'il avait de l'aimer, chérir et honorer et de se joindre à lui », avec « plein pouvoir et autorité tant de passer et conclure les choses dessusdites que de faire et fermer toutes telles alliances et confédérations qui seraient avisées entre le

(1) Bruges, 13 février 1481. *Comynnes*, éd. Lenglet du Fresnoy, t. IV, p. 30.

(2) Philippe de Croy.

(3) L'autre compère fut le cardinal Ferry de Clugny, évêque de Tournai. *O. de la Marche*, t. III, p. 261. L'enfant mourut le 26 décembre 1481.

(4) Faisait 13.000 livres (22 octobre 1481). Pocquet du Haut-Jussé, p. 226-230 et 233-235.

(5) Voir Archives du Nord, B. 344. Nantes, le 6 août 1481.

duc et lui » ; ainsi que de ratifier celles qui avaient été précédemment conclues entre François II et Charles le Téméraire. L'ambassadeur devait convaincre François qu'il n'avait pas à s'arrêter à sa promesse de défendre Louis XI puisque celui-ci avait commencé la guerre. Il devait solliciter son aide « le plus ample » possible, offrir au duc de Bretagne la régence de France pour le cas éventuel de mort du roi et surtout « se parforcer de conjoindre ledit duc avec mondit seigneur [Maximilien], le plus étroitement qu'il pourra » (1).

* * *

La Paix d'Arras, en décembre 1482, ne marqua qu'un temps d'arrêt très court dans les efforts de Maximilien pour s'allier avec la Bretagne. Le duc d'Autriche ne se consolait pas de ce que Louis XI eût arraché de lui l'abandon du duc de Bretagne. Dès la mort du roi (30 août 1483), il mit en délibération dans son conseil la validité du traité et conclut à sa nullité.

Il le fit savoir à François II par son ambassadeur et secrétaire, M^e Antoine de Branges (2). Il s'excusa de n'avoir pas compris la Bretagne dans ce traité et offrit de signer enfin l'alliance suivant « certains articles pourparlés, conçus et mis par écrit » lors de la dernière visite de Chimay en Bretagne ou, s'il plaisait à François II, « plus étroitement et plus cordialement ». Maximilien affectait de consulter François sur l'opportunité de recommencer la guerre contre la France. Les instructions qu'il avait dictées s'exprimaient ainsi : « Il a conçu si grande amitié et affection envers le duc de Bretagne que, sur toutes choses, il désire se conjoindre, confédérer et allier avec lui et le veut et entend désormais tenir et avoir pour son père, et en tous ses grands affaires se conduire, régir et gouverner par son bon conseil, avis et adresse. Il a toute sa fiance et espérance au duc de Bretagne lequel il tient et répute comme son bon père, et sans lequel il n'entend, en icelles et semblables matières, aucunes choses faire ou conclure... sinon que préalablement il [François] en feust averti et [que Maximilien] eust sur le tout son bon avis et conseil » (3).

(1) *Comynnes*, éd. Lenglet du Fresnoy, t. IV, p. 25-30. Pocquet du Haut-Jussé, p. 237.

(2) Derniers mois de 1483.

(3) L'ambassadeur de Maximilien devait faire route avec Antoine de Longueuil, ambassadeur de François II, rentrant en Bretagne. Longueuil était déjà auprès de l'Autrichien au mois de mai précédent. Le seul résultat tangible de cette négociation fut le renouvellement des trêves entre la Bretagne et

Ce terme réitéré de père donne à penser que peut-être avait-il déjà été question d'un mariage entre Maximilien et la fille du duc. Marie de Bourgogne venait en effet de mourir accidentellement le 27 mars 1482. Cependant, peu de temps après, Maximilien, dans une lettre à François II, lui annonçait son dessein de demander la main d'une sœur du roi d'Angleterre (1).

Poursuivant et développant son idée d'alliance, Maximilien jeta les bases d'une triple alliance qu'il proposa à Richard III. Celui-ci serait descendu en France comme naguère son frère Edouard IV. Les ducs de Bretagne et d'Autriche lui auraient prêté leur concours (2).

François II à son tour eut besoin de l'Autriche et sollicita son aide. Voici pourquoi : Le roi de France ayant acheté les droits des Penthièvre à la succession de Bretagne, prétendait les faire valoir au détriment des filles de François II. Ce prince mit à profit son projet d'alliance avec Maximilien pour l'intéresser au sort des deux enfants. Il lui envoya copie d'une pièce qui établissait leur bon droit afin qu'il eût « clere connaissance que la querelle et la question seraient injustes » et qu'il eût « en recommandation la bonne justice et le droit » de François et de ses filles (3).

En juillet 1485 un changement momentané d'orientation politique se produisit en Bretagne par l'arrivée au pouvoir du parti des « Barons ». Ils signèrent avec Anne de Beaujeu, au nom de François II, un traité d'alliance en vertu duquel le duc devait aider le roi contre tous et renoncer à toutes alliances préjudiciables à la France (4). Cette acte se bornait, en somme, à renouer des liens déjà formés à Senlis et à Luceux.

Vers ce moment un projet de mariage breton fut, de nouveau, suggéré à Maximilien. La cour de France en eut vent. Elle s'en émut et demanda des explications à François II. Le duc d'Autriche associé aux Princes français (5) étant parti en guerre

la Ligue Hanséatique, signé à Bruges le 24 septembre 1483. Dom Lobineau, p. 723. Inventaire du Trésor des Chartes de Bretagne par Bourgneuf de Cucé, B. A. 18.

(1) Vers juillet 1484. Dupuy, t. II, p. 34. Richard III, roi d'Angleterre, après son frère Edouard IV, avait trois sœurs. Celle dont il s'agit ici est, à peu près sûrement, Marguerite d'York, veuve de Charles le Téméraire.

(2) Pocquet du Haut-Jussé, p. 265-266.

(3) Nantes, 18 juin 1485. Dom Morice, t. III, c. 466-469.

(4) 9 août 1485. Dom Morice, t. III, c. 489.

(5) Maximilien prit l'offensive en juin 1486. Il adhéra à la ligue des princes le 20 décembre de la même année et le 16 mars 1487 (Pocquet du Haut-Jussé, p. 277, Dupuy, t. II, p. 94. Dom Lobineau, p. 757).

contre Charles VIII, celui-ci en prit prétexte pour interpellier (1) François sur ses agissements avec Maximilien. Il lui reprocha que « plusieurs de ses sujets estoient allés vers son ennemi pour lui donner confort, faveur et aide de vivres et autrement ». Mais il articulait un autre grief plus grave : « Il courroit un bruit, disait-il, que le duc tenoit avec le roi des Romains [Maximilien (2)] aucunes [certaines] pratiques secrètes du mariage de mesdames ses filles. Estoit au roi [Charles VIII] chose fort estrange que le duc voulseist, par affinité et par mariage, se allier avec ledit roi des Romains, ennemi mortel du roi, attendu l'amitié et alliance qui est entre le roi et lui ». François II était donc invité à ce « qu'il se voulseist déclarer entièrement pour le roi contre le roi des Romains » en faisant « défendre à ses sujets que, la guerre durant, ils n'ayent plus à hanter, converser ou communiquer ez pays estans sous l'administration du roi des Romains et tenant son parti contre le roi ; aussi que le duc ne voulseist plus telles pratiques estre tenues avec ledit roi des Romains soit de mariage ou d'autres matières ».

François II répondit humblement (3) qu'il n'avait pas eu connaissance du « confort » apporté par quelques-uns de ses sujets à Maximilien. Ce prince, d'ailleurs, l'avait informé qu'il n'avait été « ni invaseur ni commenceur ». (Dans cette hypothèse l'alliance franco-bretonne ne jouait pas.) Au surplus, François II se proposait d'envoyer au roi des Romains une mission afin de savoir son intention ; et, s'il voulait, « contre raison, persévérer en ladite guerre », François publierait la déclaration demandée par Charles VIII et interdirait à ses sujets de communiquer avec ceux de Maximilien. Quant au mariage incriminé, ajoute le duc, il en a été question longtemps avant que la guerre éclate (4). Le roi des Romains avait envoyé « des serviteurs vers le duc qui lui avaient porté paroles de l'alliance de mariage entre le fils dudit Roi des Romains [Philippe le Beau] et Isabeau, fille puinée du duc, et pour ce que le duc connoissoit que l'alliance estoit belle, grande et honneste, mesme en considération que le roi a fait cet honneur à la maison d'Autriche de prendre à mariage madame la

(1) Par ses ambassadeurs, le sieur du Bouchage et l'archevêque de Bourdeaux, André d'Espinay, un transfuge breton comme le maréchal d'Esquerdes était un transfuge flamand.

(2) Elu roi des Romains, le 16 février 1486.

(3) Par une ambassade à laquelle des instructions furent délivrées en date du 30 décembre 1486.

(4) C'est-à-dire avant le mois de juin 1486.

filles du roi des Romains (1), plus volontiers a recueilli le duc les paroles de ladite alliance, combien que encore n'y a conclusion prise. Et a tousjours esté le duc en ceste volonté, paravant y prendre fin, d'en avertir le roi et en savoir son vouloir et intention (2). » François II avoue donc un projet de mariage entre la plus jeune de ses deux filles et le fils de Maximilien, mariage vraisemblable entre deux enfants dont l'un devait hériter des immenses domaines des maisons d'Autriche et de Bourgogne tandis que l'autre ne recueillerait pas le duché de Bretagne, mais seulement un mince apanage. Assurément cette union n'était mise en avant que pour masquer un dessein plus sérieux, celui de donner à Maximilien lui-même la main de la fille aînée de François II, Anne, seule héritière du duché (3).

Les explications fournies par François ne dupèrent pas la régente de France. Anne de Beaujeu, en butte à l'opposition armée des Princes (4), avait résolu de les poursuivre dans leur dernier retranchement, d'éteindre ce foyer permanent de rébellion, cet abri perpétuel des factieux qu'était, à ses yeux, le duché de Bretagne. Elle poursuivit cette entreprise avec une inflexible volonté jusqu'au succès final. Aussi de 1487 à 1491 presque chaque année fut-elle marquée par une campagne de l'armée française en Bretagne.

En mai 1487, les troupes royales franchirent la frontière bretonne, firent capituler Vannes (le 5 juin) et tinrent Nantes assiégée pendant près de deux mois (du 15 juin au 6 août). Le roi des Romains comprit la gravité de la menace qui pesait sur le patri-

(1) Marguerite d'Autriche dont le mariage avec Charles VIII avait été stipulé au traité d'Arras en 1482.

(2) Dom Morice, t. III, c. 528-533.

(3) On ne s'étonnera pas que les ambassades aient été fréquentes alors entre les deux cours. En 1486-1487 Antoine de Longueil, évêque de Léon, et Guy de Langalla, chantre du chapitre de Saint-Brieuc ; puis Etienne Millon, abbé de Saint-Jacut, et Gatien Mathis, trésorier de la duchesse (Marguerite de Foix qui mourut le 15 mai 1486) ; puis Jean Le Bouteiller de Maupertuis et, en février 1487, de nouveau Gatien Mathis vont trouver Maximilien. Celui-ci envoya ses serviteurs Pierre Ridou, Gilles Poïel et le bâtard de la Fontaine présenter de sa part à François II certains oiseaux, probablement des oiseaux de chasse. Dupuy, t. II, p. 89. Dom Lobineau, p. 757 et 764. Dom Morice, t. III, c. 463 et 537. Un mandement de la duchesse Anne du 12 décembre 1490 nous montre Gatien Mathis en ambassade en Flandre, Angleterre et Flandre, depuis le 4 mai 1486, jusqu'au 1^{er} novembre 1490. En ce temps furent envoyés vers Maximilien l'évêque de Léon (Antoine de Longueil), le sire de Maupertuis, Olivier de Coëtmen et Jean de Plouer. Les Bretons achetèrent en Flandre dix « grands chevaux » pour le compte du duc de Bretagne. La Borderie, *Choix de documents*. Bull. de la Soc. arch. d'Ille-et-Vilaine, t. VI, 1868, p. 337.

(4) Guerre Folle, 1485.

moine de sa future épouse. Il envoya à François II un corps de 1.500 lansquenets qui débarquèrent à Saint-Malo au mois de juillet, sous le commandement du bâtard Baudouin de Bourgogne (1).

Ce geste reçut sa récompense immédiate. François II donna officiellement sa fille aînée au roi des Romains et la cadette à Philippe d'Autriche. Il l'annonça, le 23 septembre, aux ambassadeurs de Maximilien, Jean de Montfort et Antoine de Branges (2). En vue de l'arrivée prochaine du prince qui viendrait recevoir la bénédiction nuptiale et qui serait escorté d'un bon nombre de gens de guerre pour prêter main-forte à son beau-père, ce dernier promettait de lui laisser à titre de gage les havre et ville de Saint-Malo, de faire procéder sans délai à la solennisation du mariage et de faire prêter par les nobles vassaux et les bonnes villes du duché serment de fidélité au roi des Romains et à sa future épouse (3).

Maximilien eut tort de ne pas répondre à l'invitation de François II. En attendant qu'il se décidât à les rejoindre, ses soldats prirent part à la cruelle bataille de Saint-Aubin du Cormier (4). Ils n'étaient plus, si l'on en croit Alain Bouchart, que huit cents (5), sous le commandement d'un capitaine « Blair ». Au début de l'engagement, quand l'artillerie française lança ses projectiles, les Allemands, pour se mettre au-dessous de la trajectoire, descendirent la pente d'un vallon qui les séparait des lignes françaises. Ce mouvement en avant brusque et non concerté fut une faute irréparable. Il rompit le front de l'infanterie bretonne. Dans la brèche, les Français se ruèrent précipitamment, coupèrent et écrasèrent l'ennemi. Les débris du corps allemand se sauvèrent en se cachant dans le bois d'Usel qui s'étendait entre le champ de bataille et le château de Saint-Aubin.

François II, effondré par cette catastrophe, informa le roi des Romains « de ses grandes et nécessaires affaires » (6). Mais avant d'avoir pu recevoir de nouveaux renforts allemands il dut accepter

(1) Ils arrivèrent à Rennes le 31 juillet 1487 et y séjournèrent jusqu'au 10 août. La Borderie et Pocquet, t. IV, p. 535. Baudouin, acheté par Louis XI et pour cette raison excepté de la trêve de Souleuvre (1475), était repassé au service de Maximilien. On trouve une notice biographique sur ce fils de Philippe le Bon dans la *Biographie nationale* [belge], t. II, c. 844-846.

(2) Dom Lobineau écrit : Vianges.

(3) Dom Lobineau, p. 776. Dupuy, t. II, p. 121. Pocquet du Haut-Jussé, p. 282. *Archives de la Loire-Inférieure*, E. 14, Inventaire de Cucé, T. B. 43.

(4) 28 juillet 1488.

(5) Fol. 238 v.

(6) Par Norquin, archer de sa garde du corps, 30 juillet 1488. Dom Morice, t. III, c. 594.

le traité du Verger par lequel il souscrivait à deux obligations mortelles, celle d'expulser les contingents étrangers venus à son secours, et celle de ne pas marier ses filles sans le consentement du roi Charles (1).

Sa mort survenue quelques jours après mettait le roi des Romains dans une alternative embarrassante : ou bien renoncer à Anne et à la Bretagne, l'abandonner au vainqueur, ou bien rester fidèle à l'orpheline menacée et la défendre avec énergie et promptitude.

* * *

Sans hésitation Maximilien opta pour ce dernier parti. La situation était d'autant plus critique que la Bretagne s'était partagée en deux. Anne avait à lutter non seulement contre les Français mais encore contre une partie des Bretons ralliés autour du maréchal de Rieux, son tuteur testamentaire. Le maréchal, doutant de la valeur du jeune et séduisant Maximilien, prétendait disposer de la main de la duchesse en faveur d'un autre candidat, le sire d'Albret. Anne de Bretagne repoussait ce personnage plus âgé qu'elle de quarante ans. Sa pensée restait obstinément fixée sur le roi allemand. De lui principalement elle attendait le salut. Elle se tenait continuellement en rapports diplomatiques avec lui (2) et c'est par la voie diplomatique qu'il essaya d'abord de lui porter secours.

Géné par les hostilités dans ses possessions flamandes, entravé par la révolte de ses sujets, il était incapable de trouver sur ses propres domaines les éléments d'une aide militaire ni pécuniaire adéquate aux besoins de la Bretagne. Il se tourna donc du côté de l'Empire. Devant la Diète réunie à Francfort, au mois de juillet 1489, il formula sa requête. Sa manœuvre ne passa pas inaperçue des Français et ne laissa pas Charles VIII indifférent. Pour la déjouer ce roi envoya des ambassadeurs à la Diète. Maxi-

(1) Le traité conclu au château du Verger, en Anjou, le 19 août, fut ratifié par Charles VIII à Sablé le lendemain et par François II à Couéron, où il mourut le 9 septembre 1488. En ce mois de septembre 1488, Rolland de la Villéon fut chargé de se rendre en Basse-Bretagne « pour faire avitailler certains navires pour le passage des Almans ». Peut-être s'agissait-il du rapatriement des blessés de Saint-Aubin du Cormier. La Borderie, *Choix de documents*, n° LXI.

(2) En août 1489 elle envoie Etienne Dominiqueon, Nicolas Péan, s. de la Pannère, et le s. d'Averton; le 8 octobre, Jean de Plouër et Rolland Selizon. Dom Lobineau, p. 802 et 794.

milien fort irrité de leur apparition leur tint « de prime abord de grands discours de plaintes » et, dit Molinet, « usa de grosses paroles que les Allemands sont assez coutumiers de tenir » (1). Les Français, moyennant des concessions purement apparentes, conclurent avec Maximilien un traité de paix dont la première conséquence et l'irréremédiable inconvénient, pour Anne de Bretagne, fut d'empêcher la Diète de la secourir par ses votes. Ni un sol ni un soldat ne lui furent accordés. Quant aux clauses positives du traité elles étaient évidemment dilatoires. En échange d'une paix précaire, Maximilien soumettait les droits de la duchesse à un tribunal arbitral qui devait se réunir à Avignon et prononcer sa sentence dans l'année. En attendant, Charles VIII s'engageait à rendre à la duchesse les places bretonnes dont il s'était emparé, mais sous une condition irréalisable. Ce lamentable pacte fut porté à la connaissance de la duchesse Anne par Enguerrand de Breseilles, au commencement du mois d'août. Elle essaya de négocier avec Charles VIII un accord plus avantageux puis dut, quoi qu'elle en eût, ratifier le traité de Francfort qui fut « crié » dans les villes de Bretagne par *Champagne*, héraut de Charles VIII, et *Bourgogne*, héraut de Maximilien (2).

L'année suivante, le jugement n'ayant pas été prononcé, les dispositions du traité de Francfort furent renouvelées par une convention semblable négociée à Ulm et ratifiée par la duchesse le 18 octobre 1490 (3).

Les traités de Francfort et d'Ulm ne furent pas les seules armes diplomatiques mises par Maximilien au service de la duchesse. Il rêva d'une formidable alliance, d'une Quadruplice composée du roi des Romains, de la duchesse de Bretagne, des rois d'Angleterre et d'Espagne. Cette coalition, projetée dès 1488 (4), prit forme en 1490. La duchesse y adhéra le 28 octobre. Un détail de ce pacte d'alliance révèle son incurable débilité. Elle résidait dans la lenteur de son fonctionnement. Chaque allié avait un délai

(1) Dupuy, t. II, p. 185.

(2) Le traité de Francfort est du 22 juillet 1489, la ratification par Anne du 3 décembre. Dom Lobineau, p. 806. Dupuy, t. II, p. 185-191. La Borderie, *Choix de documents*, n° VII.

(3) Dom Morice, t. III, c. 675. Les conférences devaient se tenir non plus à Avignon, mais à Tournai. Elles ne se réunirent jamais. Dupuy, t. II, p. 206-211. Dès le 11 août, Anne nomma les ambassadeurs suivants vers Charles VIII pour discuter au sujet de l'application des traités de Francfort et d'Ulm : le prince d'Orange, le maréchal de Rieux, le s. de Guéméné, le s. de Coëtquen, Olivier de Coëtlogon, Julien Thierry et Yves Brullon. La Borderie, *Choix de documents*, n° XLIII.

(4) Pocquet du Haut-Jussé, p. 292.

de six mois pour venir au secours de son partenaire attaqué. Trop longue attente pour la duchesse Anne, au moment où l'armée française allait faire la conquête définitive de son duché !

Outre sa campagne diplomatique, Maximilien trouva dans ses maigres ressources le moyen d'envoyer une nouvelle troupe au secours de la duchesse. Ces Allemands débarquèrent à Roscoff vers le 1^{er} avril 1490. Ils se joignirent aux premiers auxiliaires échappés de Saint-Aubin du Cormier, passés sous le commandement de leur « capitaine général » Raoul de Lornay. Ensemble ils constituèrent une garde du corps qui rendit service à la duchesse (1).

Financièrement ce fut une lourde charge pour le trésor ducal, déjà obéré, qui fut obligé d'avancer la solde de ces troupes. Chaque lansquenot touchait quatre florins d'or par mois. Pour payer ces mercenaires, Anne fut réduite, de bonne heure, à emprunter, à engager ses domaines et ses bijoux, à faire fondre son argenterie aux ateliers de la monnaie, à saisir les aumônes recueillies dans les « Pardons » (2).

Charles VIII protesta contre leur présence en Bretagne qui violait une des clauses du traité du Verger (3).

Comme en 1487 Maximilien recueillit sans tarder la récompense de son effort. L'année 1490 ne se termina pas sans lui apporter un succès diplomatique, le plus éclatant qu'il pût désirer : il épousa la duchesse de Bretagne.

Dès le 20 mars, à Innsbruck (4), il avait donné procuration à quatre de ses serviteurs afin de « fiancer, pour et au nom de nous

(1) En 1489, les Allemands escortèrent la duchesse à Redon et dans la démonstration qu'elle opéra du côté de Nantes dont le maréchal de Rieux lui refusa l'entrée. La duchesse les ayant envoyés tenir garnison à Guérande, le maréchal les rencontra dans le bourg d'Herbignac et les força de rebrousser chemin après de grosses pertes (Dupuy, t. II, p. 168, 171, 183 et 193. Dom Lobineau, p. 806). Anne prit plusieurs mandements pour les ravitailler (9 avril-5 octobre 1490).

(2) Le capitaine de Lornay avança 7.000 écus, valant 35.000 livres, prêt garanti par l'engagement de la seigneurie du Gavre (La Borderie, *Choix de documents*, n° IV. Dupuy, t. II, p. 194). La duchesse mit en dépôt entre les mains de Frédéric Comacre une bague et 120 florins en garantie de 200 écus destinés à faire venir des Allemands logés sur les Ponts de Nantes (Dom Lobineau, p. 797). Anne fit fondre la vaisselle d'argent du maréchal de Rieux qu'elle trouva à Rennes. Une partie de la vaisselle de Rieux fut livrée à Gilles de Coëtlogon pour payer la garnison allemande de Redon (Dupuy, t. II, p. 193, 201 et 227. La Borderie, *Choix de documents*, n° LXII. Le 12 décembre 1490 il fut reconnu que Gatien Mathis avait dépensé 43.000 l. pour la solde des auxiliaires allemands. Ce service lui incombait depuis le 16 juillet 1487. Il avança 600 florins au bâtard Baudouin (*Ibid.*, n° LXIII).

(3) Dupuy, t. II, p. 208.

(4) En 1490. La chancellerie de Maximilien ne semble pas avoir suivi le style de Noël comme la chancellerie impériale.

(ce sont ses propres paroles), la duchesse Anne et faire promesse et serment solennel en l'âme de nous que la prendrons en notre femme et épouse... » (1). Ces procureurs étaient Engilbert de Nassau qui ne vint pas en Bretagne et dont les pouvoirs passèrent à ses collègues : Wolfgang de Polheim, maréchal, M^{es} Jacques de Gondebaut, secrétaire, et de Loupian, maître d'hôtel.

Plusieurs mois s'écoulèrent entre la délivrance de ces pouvoirs et la célébration du mariage. Ce retard n'était certainement pas dû à Anne qui désirait passionnément la réalisation de cette alliance. Sans doute Maximilien attendit-il la réconciliation du maréchal de Rieux avec la duchesse, événement qui se produisit en juillet 1490 et affermit considérablement l'autorité d'Anne dans la province. Dès l'arrivée des procureurs allemands, elle convoqua les Etats et, le 16 décembre, entendit le maréchal de Rieux lui soumettre la liste des garanties que l'assemblée désirait obtenir avant de consentir au mariage. A toutes ces demandes la duchesse et les ambassadeurs acquiescèrent. Elles tendaient à protéger la Bretagne contre une absorption dans l'Empire et surtout contre un assujettissement aux Allemands. Ces conditions étaient, les unes d'ordre constitutionnel, les autres d'ordre dynastique : Maximilien jurerait de respecter les droits et les libertés de la province ; son lieutenant, les capitaines des villes et les titulaires des offices seraient exclusivement recrutés parmi les Bretons ; aucun impôt ne serait levé sans le consentement des Etats qui seuls auraient qualité pour décider de la participation des Bretons à une guerre. D'autre part, si Anne venait à décéder sans enfants, Maximilien n'aurait aucun droit et n'élèverait aucune prétention au duché, etc.

La cérémonie eut lieu le 19 décembre dans la cathédrale de Rennes. L'évêque, Michel Guibé, donna la bénédiction nuptiale

(1) « Et au surplus faire tout ce que bons et léaux ambassadeurs peuvent faire jusqu'à la consommation dudit mariage, ainsi que faire pourrions si présens y estions ». Dom Morice, t. III, c. 661. Dupuy, t. II, p. 216. Dom Lupian était ambassadeur de Marie de Bourgogne en Espagne en 1477. Dom Plancher, t. IV, p. CCLXXXI. « Il existe aux archives de Flandre à Lille un titre original par lequel Wolfgang de Polheim reconnaît avoir emprunté de Jean de Montfort la somme de 1.100 écus d'or qui lui est nécessaire pour son voyage de Bretagne où il vaque aux grandes et secrètes affaires de Monsieur. La pièce signée Polheim est datée de Rennes, le second jour de l'an 1489 (*sic*). Cette somme fut remboursée à Jean de Montfort le 4 octobre 1494. » *Correspondance de Maximilien avec Marguerite d'Autriche*, pp. Leglay (Doc. inéd.), t. II, p. 396. W. de Polheim fut créé chevalier de la Toison d'or en 1500. Il était fils de Wichard de Polheim. On trouve une généalogie de cette maison dans Gabr. Buzelinus, *Geneal. Germ. notitia*, t. II, part. III (Reiffenberg, *Histoire de la Toison d'Or*, p. 245 et 113.).

à la duchesse Anne et à Wolfgang de Polheim (1), procureur du roi des Romains (2).

Une fois de plus le : *Tu, felix Austria, nube*, enrichissait la maison d'Autriche des dépouilles de la grande féodalité française. Maximilien réunissait l'héritage des ducs de Bretagne au patrimoine des ducs de Bourgogne.

Triomphe sans lendemain !

La préférence accordée à Maximilien avait fait un jaloux qui jura de se venger. Evincé, le sire d'Albret ouvrit traitreusement les portes de Nantes au roi de France. Charles VIII, qui avait déjà protesté contre le mariage d'Anne comme contraire aux stipulations du traité du Verger, devint, en quelques mois, maître de toute la Bretagne « fors la ville de Rennes et la fille qui estoit dedans » (3).

Epouvantée, la nouvelle reine des Romains envoya une ambassade vers son mari (4). Maximilien ne resta pas sourd à sa prière. La Diète de Francfort implorée par lui vota la levée de 2.000 lansquenets qui serviraient sous le commandement expérimenté du capitaine Terreplaine (5).

Ces guerriers n'eurent probablement pas le temps de parvenir jusqu'à Rennes où, depuis le mois d'août 1491, la duchesse était assiégée par Charles VIII. Elle trouva chez ses défenseurs allemands déjà en Bretagne plus de bravoure que de discipline (6).

(1) « Beau chevalier et homme de vertu », dit O. de La Marche, t. III, p. 258 ; « le beau Polhaim, mignon du roi des Romains », dit Molinet, t. XLVI, p. 142.

(2) La Borderie et Pocquet, t. IV, p. 573. Dupuy, t. II, p. 216-217. Des dons furent accordés respectivement par les ambassadeurs allemands à Olivier de Coëtmen, s. de Plestin, et par Anne à Philibert de Veyre, grand écuyer de Maximilien, en récompense de la peine prise au succès de cette alliance (12 novembre, 28 décembre). La première de ces deux dates prouve que le mariage était alors chose décidée. Au premier rang des artisans du mariage d'Anne avec Maximilien il faut placer le prince d'Orange. (Dom Lobineau, p. 808 et 819 : nomination d'O. de Coëtmen comme lieutenant général en Bretagne par le prince d'Orange en 1493.)

(3) *Commynes*, t. III, p. 24. Au moment où se décidait le mariage d'Anne avec Maximilien on avait promis la main d'Isabeau de Bretagne au fils aîné du sire d'Albret, Gabriel, seigneur d'Avesnes, en réservant le consentement du roi des Romains (13 juillet 1490). Isabeau mourut dès le 24 août suivant. (La Borderie et Pocquet, t. IV, p. 572).

(4) Elle était composée de Prigent de Kerliviri, vicaire de l'évêque de Léon, Gatién Mathis, Laurent Maczault, secrétaire, Olivier de Coëtlogon, procureur général, Jean Gibon, procureur de la duchesse à la Chambre des comptes, Roland le Blanc, secrétaire, et François Guillemet (Dom Lobineau, p. 813).

(5) Dupuy, t. II, p. 223, Dom Lobineau, p. 816.

(6) Selon Molinet, éd. Buchon, t. XLVI, p. 142, ils étaient alors treize cents. Le chapitre 238 de cet auteur est une des sources les plus riches sur les épisodes du siège de Rennes (*ib.*, p. 172).

Dans une sortie ils chargèrent avec vigueur et firent un grand nombre de prisonniers mais, les Français ayant été secourus, les Allemands et les Bretons furent si rudement assaillis qu'ils abandonnèrent leur butin, tuèrent leurs prisonniers et « à très grand danger rentrèrent à Rennes et ne tint guère que la Ville ne fut prise » ce jour-là. « Faute d'argent », dit Molinet, mit la discorde parmi les divers étrangers, Anglais, Espagnols et Allemands, qui servaient la duchesse. Les Allemands, « selon leur mode accoutumée, sonnèrent leurs gros tambours » et réclamèrent un mois de solde d'avance. Ils envahirent les tavernes, défoncèrent les barrières de vin et s'enivrèrent aux dépens des taverniers qu'ils rouèrent de coups en guise de paiement. Eux-mêmes ouvrirent des tavernes, vendirent du vin et du cidre et rossèrent les agents du fisc qui venaient leur réclamer l'impôt du Billot. Ils prétendirent introduire toutes sortes de marchandises dans la ville sans avoir à payer les droits de cloison (octrois). Et quand les fermiers des cloisons osaient se plaindre, les Allemands les assommaient ou les accusaient d'affamer la garnison (1).

La résistance de la ville s'épuisait mais non celle de la duchesse-reine. Héroïquement dévouée à ce Maximilien qu'elle n'avait jamais vu, elle lui sacrifia son duché. Elle accepta de quitter la Bretagne qu'elle aimait, pour aller rejoindre celui qu'elle aimait plus encore. Le 15 novembre, elle signa avec Charles VIII un traité qui était une pure folie et qui, fort heureusement pour elle, ne vécut que quatre jours. Aux termes de cet acte, Anne congédiait tous ses auxiliaires étrangers à l'exception de quatre cents hommes qui formeraient sa garde. Quant à elle on la laissait libre de s'embarquer où bon lui semblerait pour aller trouver son mari. Son droit au duché serait soumis à un jury d'arbitrage (2). Ce traité fut pris au sérieux par l'ambassade allemande. Elle rédigea un mémoire contenant « ce que les gens du roi des Romains demandent pour la sûreté de l'allée de la reine devers le roi, son mari » (3). En dehors de cette élucubration, le traité de Rennes fut lettre morte. L'entourage d'Anne multipliait les supplications pour la résoudre à quitter ce parti si déraisonnable dans lequel elle s'entêtait. Quelle eût été, en effet, la condition à la cour alle-

(1) Dupuy, t. II, p. 227-229. Anne fit verser 200 livres à Barnabé Ruelle, « provost de la grande bande des Almans estans en nostre service... pour distribuer à certain nombre desdiz Almans qui avoient certaines marchandises qu'ilz avoient prins sur aucuns marchans allans de cesten ostre ville de Rennes en Normandie qui avoient eu de nous sauffconduit ». La Borderie, *Choix de documents*, n° LXXI.

(2) Dom Morice, t. III, c. 707.

(3) Dupuy, t. II, p. 232.

mande de cette reine sans Terre ? Ne pouvait-on pas craindre qu'elle ne fût délaissée par Maximilien après avoir délaissé la Bretagne pour lui ?

Cependant Anne ne se résignait pas à la solution que chacun lui prêchait : épouser Charles VIII, son agresseur. La voyant irréductible sur ce point, les ambassadeurs royaux lui proposèrent de choisir entre trois maris, tous trois français : Louis de Luxembourg (1), le duc de Nemours (2) et le comte d'Angoulême (3). Anne les refusa tous les trois en protestant fièrement qu'elle n'épouserait jamais qu'un roi ou un fils de roi. Son attachement pour Maximilien commençait à fléchir. Elle se lamentait en soupirant : « Faut-il que je soye infortunée d'être amenée à prendre mariage d'un homme qui m'a si maltraitée ? Faut-il que je soye contrainte me départir de ce que j'ai promis et passé... Et toi Maximilien, tu n'as pas fait ton devoir en mon endroit, ny de cœur de prince que tu es, m'ayant laissée en proye ! Tu m'as abandonnée à la nécessité ! » (4).

Finalement, des théologiens levèrent ses derniers scrupules, elle consentit à voir Charles VIII et accorda sa main au roi de France (5). Il était dans la destinée de celui-ci d'épouser l'héritière de l'un des trois plus implacables adversaires du royaume, de l'un des membres de cette triple alliance si constamment reformée contre lui. Car promis, en premier lieu, à la fille du roi d'Angleterre, fiancé ensuite à celle de Marie de Bourgogne, il épousait, au bout du compte, celle de François II.

Sans doute il devait coûter à Charles de renoncer à la dot de Marguerite d'Autriche, à ces provinces d'Artois et de Franche-Comté qui seront si difficiles à recouvrer. Quels motifs déterminèrent son option ? Tout d'abord il jugea qu'il ne pourrait pas conserver paisiblement la Bretagne contre le gré de la duchesse Anne. D'autre part, Marguerite d'Autriche résidant alors à la cour de France, n'espéra-t-il pas, étant son suzerain, la marier à un seigneur français, à un prince du sang et garder ainsi ses

(1) Cousin germain du roi, prince d'Altemure, duc d'Andrie et de Venouse, comte de Ligny et de Venquerre, fils du connétable de Saint-Pol, décapité par ordre de Louis XI, et de Marie de Savoie. Il fut grand chambellan de France et mourut en 1503.

(2) Louis d'Armagnac dont le père avait été décapité par ordre de Louis XI. Il fut vice-roi de Naples et mourut à la bataille de Cérignole en 1503.

(3) Charles d'Orléans, alors fiancé à Louise de Savoie. Il la laissa veuve en 1494 et mère de Marguerite, qui fut reine de Navarre, et de François qui fut roi de France.

(4) Cette apostrophe est relatée par Bertrand d'Argentré. La Borderie et Pocquet, t. IV, p. 581.

(5) Très probablement le 19 novembre 1491.

domaines sinon à la couronne, tout au moins à la maison de France ? Ou encore lui parut-il plus avantageux de réduire la puissance anglaise dont la Bretagne était le boulevard, que la puissance allemande qui soutenait Marguerite ? Ou, plus simplement, ce jeune roi qui secouait, cette année même, la tutelle de sa sœur aînée, fit-il passer l'épouse de son choix avant celle que prétendait lui imposer un accord diplomatique conclu par son père ?

Ce coup de théâtre accabla les Allemands. Le sire de Polheim qui n'avait pas été informé des fiançailles mais devinait qu'il se tramait un complot, errait en interrogeant tout le monde « pour cognoistre vérité » ; ceux mêmes qui avaient assisté à la cérémonie, affirmaient « que rien n'en estoit encommenchié ne fait ». Quand il découvrit la vérité et se vit ainsi abusé, il en fut « si merveilleusement troublé » que jamais plus il ne voulut paraître ni en l'hôtel du roi ni en celui de la duchesse (1).

Le dépit de Maximilien ne fut pas moins profond ni sa colère moins violente. Il agit *unquibus et rostro* pour empêcher la cour de Rome de délivrer les bulles nécessaires et peu s'en fallut qu'il ne parvint à ses fins.

Cependant Charles VIII l'emporta. Le mariage de Maximilien fut tenu pour nul parce que la procuration qui habilitait ses représentants était entachée d'un vice de forme (2). Quant à la thèse de Maximilien soutenant que le mariage de Charles VIII n'était pas valable parce que la duchesse Anne avait été de sa part victime d'un rapt, elle ne fut pas admise non plus par la Curie, mais elle régna longtemps dans l'opinion allemande (3).

* *

Avec le mariage d'Anne de Bretagne s'éteignait l'indépendance diplomatique de ce duché. Son autonomie avait connu un regain de vigueur à la faveur des troubles subis par la France du xv^e si-

(1) La Borderie et Pocquet, t. IV, p. 581. O. de La Marche, t. III, p. 259.

(2) Et non pas, comme le bruit s'en répandit parmi les contemporains, parce qu'Anne, vassale de Charles VIII, s'était mariée sans son consentement. Alain Bouchart, fol. 242 v. Est-il besoin de signaler que le consentement du suzerain était exigé par le droit féodal et non pas par le droit canonique, qu'en conséquence le défaut de cette condition était sanctionné, non par l'invalidité du mariage, mais par la *commise* ou confiscation du fief.

(3) Sur cet épisode, voir Pocquet du Haut-Jussé, *Les Papes et les ducs de Bretagne*, t. II, p. 896-902. Voir aussi le mémoire rédigé pour Maximilien en 1492 dans les *Négociations diplomatiques entre la France et l'Autriche*, p. p. Le Glay, 1845 (Doc. inéd.), p. 1-19.

cle. Il était naturel que les Valois, rétablis solidement sur le trône, signifiassent aux grands vassaux que, suivant le mot de Henri IV après la guerre de la Ligue, « la fête des rois était passée ».

Ces « rois » entre lesquels Charles le Téméraire rêvait de dépecer la couronne capétienne, s'évanouirent ou s'écroulèrent brusquement. Ils ne furent pas ramenés au rang de vassaux fidèles et dociles qu'ils avaient pu tenir pendant une partie du XIII^e et du XIV^e siècle. C'eût été pour eux une déchéance inadmissible. Ils ne furent pas diminués, ils furent supprimés. Par mariage, par conquête, par confiscation, par donation ou par héritage tous les grands fiefs vinrent ou revinrent, en un temps relativement court, au domaine royal.

La conception d'une France divisée en petits Etats, à la manière de l'Allemagne ou de l'Italie, n'était pas en soi une vision insensée. Elle pouvait paraître tolérable et, vu le gouvernement intérieur satisfaisant de certaines de ces principautés, elle présentait des avantages.

Mais elle n'eût pas été viable. En admettant que la monarchie eût accepté de se ravalier au rôle de présidente de cette fédération, il fallait encore compter avec les puissances voisines déjà unifiées. L'Angleterre et l'Espagne n'eussent pas manqué d'abuser de la situation pour entrer ou rentrer en scène.

D'ailleurs ces petits Etats féodaux eussent-ils réussi à vivre pacifiquement entre eux ? Déjà la Bourgogne, après avoir crû par des mariages, entreprenait de s'arrondir par des conquêtes.

L'examen au jour le jour des relations entre les deux principaux de ces grands feudataires nous permet d'ajouter à ces considérations générales une conclusion pratique : Une entente efficace entre grands vassaux n'était pas réalisable. Si la contiguïté était une cause fatale de compétitions et de dissensions entre féodaux voisins, l'éloignement n'était pas un obstacle moins insurmontable à leur union, à leur marche commune vers un but déterminé. De plus chacun d'eux se faisait de sa destinée une idée différente, chacun dressait son plan et suivait sa voie. L'attitude politique des maisons de Bourgogne et de Bretagne, même vis-à-vis de la France, n'était pas exactement la même. L'assimilation complète d'un fief démembré de la Couronne à un fief qui ne lui avait jamais appartenu ne serait pas conforme à la vérité. Si l'on étendait l'examen aux maisons de Bourbon, d'Anjou, d'Orléans, d'Armagnac ou d'Alençon, on relèverait autant de variétés que d'espèces. Les influences diverses qui s'exerçaient, tenaient à la position géographique comme aux souvenirs du passé et aux perspectives de l'avenir. A ces regrets et à ces espérances il faudrait joindre le

caractère de chaque prince, son ambition ou son indifférence politique, sa clairvoyance ou son aveuglement, sa proximité plus ou moins grande du trône, la crainte de voisins turbulents, et toutes sortes de sentiments changeants. Il faudrait compter enfin avec la notion qui régnait, sinon toujours chez les féodaux, du moins chez leurs sujets, la notion ou plutôt la conscience d'une communauté d'intérêt et de sort entre les provinces de la France. Chastellain, si dévoué aux princes de Bourgogne, nous explique que les seigneurs français entreprenaient à contre-cœur la guerre contre le duc de Bourgogne « comme chose difficile et de grand meschief et à eux-mêmes compétant et touchant » et qu'ils cherchaient à retenir le roi et à modérer l'élan de sa passion conquérante (1). Réciproquement ce même Chastellain se fait l'interprète, de l'indignation qui se répandit parmi les gentilshommes bourguignons lorsqu'ils entendirent Charles le Téméraire se proclamer « Portugalois », comme il l'était en effet du côté de sa mère, et envoyer le roi de France aux cent mille diables de l'Enfer. Ces propos, dit-il, ont « mauvais agout... et [il] sembloit à ceux qui deuil y prenoient, qu'à lui-mesme le duc se fist grand blâme en telles paroles, considéré qu'il estoit sujet du roi et honoré et paré des armes des fleurs de lys, la gloire et la splendeur de son front et le plus clair de ses titres ». Ses sujets n'approuvaient pas ce reniement de la France : « Fut complaint toutefois et durement mal pris entre ses propres gens que tant publiquement et si irrévèrement il se osa estordre (2) en ses paroles. Car quoique le maître fust... eux tous estoient en affection devers France non pas devers Angleterre ». On recueillerait d'autres indices de ces sentiments français dans l'histoire de la Bourgogne. Le refus de jurer le traité de Troyes opposé d'abord par les Dijonnais en est un. Dans l'histoire de la Bretagne ils abondent. C'est une corde que Louis XI savait, à l'occasion, faire vibrer. Il rappela un jour à François II « les grans et vaillans nobles hommes du pays de Bretagne qui tous ont vescu en la querelle des rois de France contre les Anglais et les Bourguignons et dont grant quantité sont, en grant vaillance et vertu, mors es batailles et guerres pour les rois de France, desquels le sang et la postérité devroit requérir à Dieu vengeance quand on voudroit, en la duchie de Bretagne, altérer, changer ou dissimuler la querelle souz laquelle ils ont si vertueusement fini leurs jours... » (3).

(1) Ed. Kervyn de Lettenhove, t. V, p. 418.

(2) Emporter.

(3) Dom Morice, t. III, c. 338.

Il serait intéressant, après avoir montré ce qui séparait les féodaux du pouvoir central pour constituer leur personnalité propre, de chercher dans chacun de ces petits peuples les symptômes de rapprochement, les vœux tendant à une entente nationale par-dessus les barrières locales. Ce sujet serait la contre-partie du travail que nous venons de terminer et son utile complément. Peut-être un jour aurons-nous l'occasion de le traiter.

TABLE DES MATIÈRES

	Pages
I. — Les deux dynasties.	5
II. — Philippe le Hardi et Jean V (1364-1404).	18
III. — Jean sans Peur et Jean V (1404-1419).	38
IV. — Philippe le Bon et Jean V (1419-1429).	58
V. — Philippe le Bon et Jean V (1429-1461).	77
VI. — Charles le Téméraire et François II (1461-1473).	94
VII. — Maximilien et Anne de Bretagne (1474-1491).	116

Extrait de la « *Revue des Cours et Conférences* ».

BOIVIN & C^{ie}, 5, rue Palatine. -- PARIS-VI^e

LES VIEILLES PROVINCES DE FRANCE
Collection dirigée par A. ALBERT-PETIT

H. DROUOT et J. CALMETTE

HISTOIRE
DE
BOURGOGNE

Un volume in-8^o écu imprimé sur papier d'alfa illustré de planches hors
texte. *Broché.* 20 fr.

Auguste DUPOUY

HISTOIRE
DE
BRETAGNE

Un volume in-8^o écu imprimé sur papier d'alfa, illustré de planches
hors texte. *Broché.* 24 fr.

Antérieurement parus dans la collection :

Histoire de l'Ile-de-France, de Champagne, du Berry et du Bourbonnais,
du Comté de Nice, du Limousin et de la Marche, de Lorraine, de Normandie,
de Franche-Comté, d'Alsace, de Savoie, de Corse, de Poitou, de Lan-
guedoc, de Roussillon, d'Aunis et de Saintonge, d'Algérie.

Chaque volume sur papier d'alfa, illustré de planches hors texte.
Broché. 20 fr.

Histoire des Colonies française. *Broché.* 24 fr.